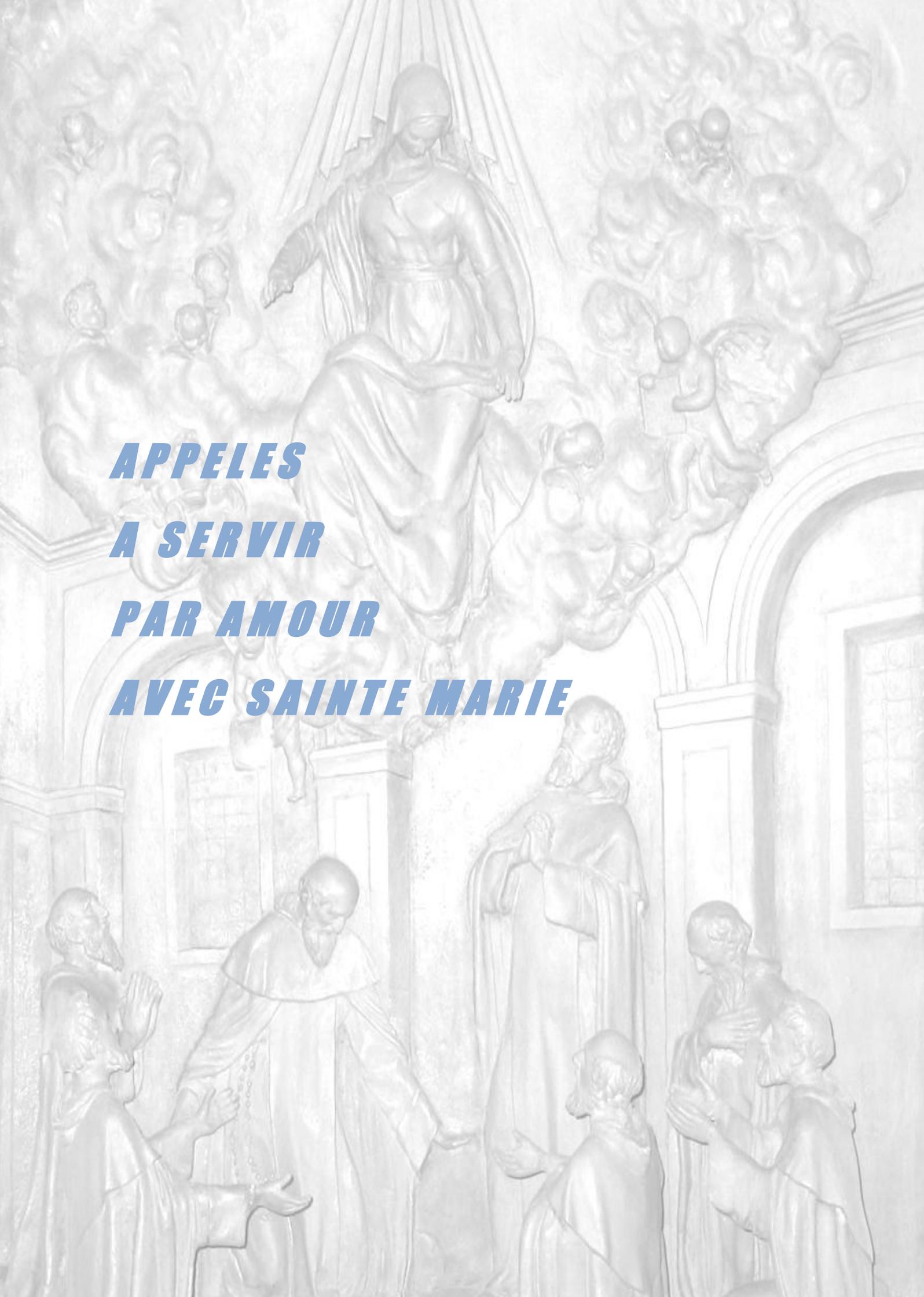


ORDO FRATRUM SERVORUM BEATAE MARIAE VIRGINIS

RATIO INSTITUTIONIS  
**TEXTE**



CURIA GENERALIS OSM  
MMXV

A detailed relief sculpture in a light, monochromatic tone. The central figure is the Virgin Mary, depicted in a long, flowing robe, ascending into heaven. She is surrounded by a multitude of angels and saints, some in prayerful poses, others in more active stances. The background is filled with intricate carvings of faces and figures, creating a sense of a vast, divine realm. The overall composition is balanced and harmonious, with a strong sense of upward movement and spiritual ascent.

***APPELES  
A SERVIR  
PAR AMOUR  
AVEC SAINTE MARIE***



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
1. Les vingt ans d'histoire d'un document postconciliaire sur la formation O.S.M.	9
. Un "premier" «texte d'étude sur la formation O.S.M.»	9
. Le besoin d'une «Ratio institutionis O.S.M.» (1994-1995)	10
. Une première ébauche de la «Ratio institutionis O.S.M.» (1996-1997)	10
. Une deuxième ébauche de la «Ratio institutionis O.S.M.» (1998)	11
. L'évaluation de formateurs O.S.M. et l'approbation (1999)	12
2. Nature et valeur de la «Ratio institutionis O.S.M.» actuelle	12
. Nature	12
. Objectif	12
. Destinataires	12
. Structure	12
. Sources	13
. Adaptation	13
. Modifications	13
ABREVIATIONS – SIGLES	14
I. PISTES D'INSPIRATION	15
1.1. DANS LE SILLON DE LA COMMUNE VOCATION CHRETIENNE	16
1.2. DANS LE SILLON DE LA TRADITION DE LA « VIE RELIGIEUSE »	18
1.3. AMOUREUX DU CHRIST, SENTINELLES DU ROYAUME, PROPHETES DE LA FRATERNITE, COMPAGNONS DES TOUT-PETITS	20
1.4. SAINTE MARIE: PRESENCE INSPIRATRICE	22
II. LE CHEMINEMENT DE FORMATION	25
2.1. THEMES-GUIDES	26
2.1.1. Maturité humaine	26
2.1.2. Suite du Christ	26
2.1.3. Vie commune	27
2.1.4. Identité servite	27
2.1.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire	28
2.1.6. Justice et paix	28
2.2. LES SUJETS DE LA FORMATION	29
2.2.1. Le candidat	29
2.2.2. Les formateurs	30
. Le maître de formation	30
. Qualités	30
. Compétences	31
. Devoirs	31
. Équipe di formation	32
. Harmonie entre les responsables des diverses étapes	32
. Cheminement spirituel	32



2.2.3. La communauté de formation	32
. La vie fraternelle, à la base de la formation	32
. Une communauté de foi modelée sur l'Église primitive	33
. La communauté de formation dans son milieu	33
- Hospitalité	33
- Apostolat	33
. La communauté de formation en interaction avec les autres communautés	33
. Chapitres et réunions	33
. Construire ensemble la communauté	34
2.2.4. Les "autorités" de l'Ordre	34
2.3. LES ELEMENTS DE BASE	34
2.3.1. Programme organique	34
2.3.2. Temps appropriés	34
2.3.3. Méthode de formation	35
. Aide didactique spirituelle	35
. Aide « expérientielle »	35
. Aide psychologique	35
2.4. LE DISCERNEMENT VOCATIONNEL	36
2.4.1. Objectif	36
2.4.2. Signes de vocation	36
2.4.3. Les auteurs du discernement	36
. Le candidat	36
. Le maître et les divers collaborateurs	37
. La communauté de formation	37
. L'"autorité" responsable	37
III. L'ACCUEIL OU LE POSTULAT	38
3.1. DEFINITION	39
3.1.1. Nature	39
3.1.2. Objectifs	39
3.1.3. Durée	39
3.1.4. Programme	39
Aide à l'accompagnement et au discernement vocationnel	40
3.2. THEMES-GUIDES PENDANT LA PERIODE DE L'ACCUEIL OU DU POSTULAT	40
3.2.1. Maturité humaine	40
. Aspect spécifique	40
. Moyens	41
3.2.2. Suite du Christ	41
. Aspect spécifique	41
. Moyens	41
3.2.3. Vie commune	41
. Aspect spécifique	41
. Moyens	41
3.2.4. Identité servite	41
. Aspect spécifique	41
. Moyens	41



3.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire	42
. Aspect spécifique	42
. Moyens	42
3.2.6. Justice et paix	42
. Aspect spécifique	42
. Moyens	42
3.3. ADMISSION AU PRENOVICIAT	42
3.3.1. Critères d'évaluation	42
3.3.2. Documentation requise	42
<i>Dix conseils pour un serviteur de Marie ouvert aux jeunes, avec l'Évangile au cœur</i>	44
<b>IV. LE PRÉNOVICIAT</b>	<b>45</b>
4.1. DEFINITION	46
4.1.1. Nature	46
4.1.2. Objectifs	46
4.1.3. Durée	46
4.1.4. Programme	46
4.2. THEMES-GUIDES DANS LA PERIODE DU PRENOVICIAT	47
4.2.1. Maturité humaine	47
. Aspect spécifique	47
. Moyens	47
4.2.2. Suite du Christ	47
. Aspect spécifique	47
. Moyens	48
4.2.3. Vie commune	48
. Aspect spécifique	48
. Moyens	48
4.2.4. Identité servite	48
. Aspect spécifique	48
. Moyens	49
4.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire	49
. Aspect spécifique	49
. Moyens	49
4.2.6. Justice et paix	49
. Aspect spécifique	49
. Moyens	50
4.3. ADMISSION AU NOVICIAT	50
4.3.1. Critères d'évaluation	50
4.3.2. Documentation requise	50
<b>V. LE NOVICIAT</b>	<b>51</b>
5.1. DEFINITION	52
5.1.1. Nature	52
5.1.2. Objectifs	52
5.1.3. Durée et lieu	52



5.1.4. Programme	53
. Cours et ateliers	53
. Études OSM	53
. Aides	53
. Évaluation	54
. Nombre suffisant de novices	54
5.1.5. Continuité	54
5.2. THEMES-GUIDES DANS LA PERIODE DU NOVICIAT	54
5.2.1. Maturité humaine	54
. Aspect spécifique	54
. Moyens	54
5.2.2. Suite du Christ	55
. Aspect spécifique	55
. Moyens	55
5.2.3. Vie commune	55
. Aspect spécifique	55
. Moyens	55
5.2.4. Identité servite	56
. Aspect spécifique	56
. Moyens	56
5.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire	56
. Aspect spécifique	56
. Moyens	56
5.2.6. Justice et paix	57
. Aspect spécifique	57
. Moyens	57
5.3. ADMISSION A LA PROFESSION TEMPORAIRE	57
5.3.1. Critères d'évaluation	57
5.3.2. Documentation requise	57
<i>Formule de profession temporaire</i>	58
VI. LE PROFESSAT	59
6.1. DEFINITION	60
6.1.1. Nature	60
6.1.2. Objectifs	60
6.1.3. Durée	61
6.1.4. Programme	61
6.1.5. Continuité	61
6.2. THEMES-GUIDES DANS LA PERIODE DU PROFESSAT	61
6.2.1. Maturité humaine	61
. Aspect spécifique	61
. Moyens	62
6.2.2. Suite du Christ	62
. Aspect spécifique	62
. Moyens	62



6.2.3. Vie commune	62
. Aspect spécifique	62
. Moyens	62
6.2.4. Identité servite	63
. Aspect spécifique	63
. Moyens	63
6.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire	63
. Aspect spécifique	63
. Moyens	63
6.2.6. Justice et paix	64
. Aspect spécifique	64
. Moyens	64
6.3. LA PROFESSION SOLENNELLE	64
6.3.1. Documentation requise	65
6.3.2. La préparation immédiate à la profession solennelle	65
. Moyens	65
<i>Formule de profession solennelle</i>	66
VII. L'ANNEE DE SERVICE PASTORAL	67
7.1. DEFINITION	68
7.1.1. Nature	68
7.1.2. Objectifs	68
7.1.3. Durée	69
7.1.4. Lieu	69
7.1.5. Programme	69
7.2. THEMES-GUIDES DURANT L'ANNEE DE SERVICE PASTORAL	70
7.2.1. Maturité humaine	70
. Aspect spécifique	70
. Moyens	70
7.2.2. Suite du Christ	70
. Aspect spécifique	70
. Moyens	70
7.2.3. Vie commune	70
. Aspect spécifique	70
. Moyens	71
7.2.4. Identité servite	71
. Aspect spécifique	71
. Moyens	71
7.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire	71
. Aspect spécifique	71
. Moyens	71
7.2.6. Justice et paix	71
. Aspect spécifique	71
. Moyens	71
7.3. ÉVALUATION ET ADMISSION AUX ORDRES SACRES	72
7.3.1. Admission	72
7.3.2. Documentation requise	72
7.3.3. Commission pour les ordres sacrés et les ministères	72



VIII. LA FORMATION PERMANENTE	74
8.1. DEFINITION	75
8.1.1. Nature	75
8.1.2. Objectifs	75
8.1.3. Durée	76
8.1.4. Lieu	76
8.1.5. Programme	77
8.1.5.1. Le jeune frère à peine sorti de la formation initiale et des études	77
8.1.5.2. Le frère du premier âge adulte	77
8.1.5.3. Le frère de l'âge adulte moyen	78
8.1.5.4. Le frère en âge avancé	78
8.1.5.5. Le frère s'approchant de la mort	78
8.1.5.6. Le frère éprouvé par la vie	79
8.2. THEMES-GUIDES DANS LA FORMATION PERMANENTE	79
8.2.1. Maturité humaine	79
. Aspect spécifique	79
. Moyens	80
8.2.2. Suite du Christ	80
. Aspect spécifique	80
. Moyens	80
8.2.3. Vie commune	81
. Aspect spécifique	81
. Moyens	81
8.2.4. Identité servite	81
. Aspect spécifique	81
. Moyens	81
8.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire	82
. Aspect spécifique	82
. Moyens	82
8.2.6. Justice et paix	82
. Aspect spécifique	82
. Moyens	82
<i>Comment est-il possible de naître quand on est déjà vieux?</i>	83



## INTRODUCTION

«Quant à nous, méditons les paroles et les exemples par lesquels nos pères nous ont spirituellement engendrés, et apprenons à connaître leur vie, qui a rendu agréable à Dieu non seulement chacun d'eux, mais l'Ordre tout entier. Alors, comme il sied à des fils, modelons-nous sur eux dans nos paroles et nos actes. Ainsi tous reconnâtrons qu'ils ont laissé des fils qui leur ressemblent (cf. Sir 44, 10-13)».

*Legenda de origine Ordinis [= LO] 2.*

### I. LES VINGT ANS D'HISTOIRE D'UN DOCUMENT POSTCONCILIAIRE SUR LA FORMATION O.S.M.

Après le Concile Vatican II, du 22 juin 1965 au 25 mars 1987, l'Ordre des frères Serviteurs de sainte Marie fut occupé par le renouvellement de ses *Constitutions*. C'est seulement après avoir rédigé un texte assez définitif<sup>1</sup> (1977) qu'il a pu entreprendre la rédaction d'un programme commun de formation.

UN "PREMIER" «TEXTE D'ETUDE SUR LA FORMATION O.S.M.»

Le Secrétariat général pour la formation et les études [= SGFE] du sexennat 1977-1983 (John M. Dowd, Anthony M. O'Connell, Giuseppe M. Bernardi [1977-1979], Ermes M. Ronchi [1980-1983]) prépara un premier «texte d'étude sur la formation OSM»<sup>2</sup> pour la réunion internationale sur la formation tenue à Rome du 8 au 9 avril 1980. Ce «texte», dans son ensemble, fut approuvé à l'unanimité par les participants à la rencontre internationale. «En 1981 le Conseil général proposa que le Secrétariat prépare une *Ratio formationis* pour tout l'Ordre»,<sup>3</sup> ayant comme base le dit «texte d'étude». Le «texte d'étude sur la formation OSM», accompagné d'un questionnaire, fut donc expédié aux diverses juridictions servites pour recueillir, après deux ans, des réactions, des impressions et des éventuels amendements. À l'automne 1982, le «texte d'étude» fut amendé par le Secrétariat à la lumière des réponses et expédié à tous les Prieurs et Vicaires provinciaux pour évaluation. Le «texte», revu dans une troisième édition, fut présenté, modifié et approuvé par le Chapitre général de 1983. Ce «Texte d'étude sur la formation»<sup>4</sup> comprenait quatre parties:

1. une brève introduction;
2. les six thèmes-guides qui sont à la base des diverses tâches indiquées dans toute la période de formation;

<sup>1</sup> Cf. *Constitutions de l'Ordre des frères Serviteurs de Marie* (Curie générale OSM, Rome 1978). Pour l'édition typique en langue italienne, voir: *Acta OSM* 39 (1977) pp. 1-104.

<sup>2</sup> Cf. *Texte d'étude sur la Formation*, dans: *Acta OSM* 43 (1980) pp. 189-212.

<sup>3</sup> Cf. Relation du Secrétariat général pour la formation et les études [= SGFE], dans: *Acta OSM* 46 (1983) p. 138. Le Conseil général notait qu'«un texte pour la formation est exigé depuis longtemps par la *Ecclesiae Sanctae* (1966) et par les directives successives de la S. Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers» [dans: *Acta OSM* 44 (1981) p. 151].

<sup>4</sup> Cf. *Study-Text on Formation*, dans: *Acta OSM* 47 (1984) pp. 456-467.



3. des indications pour le prénoviciat, le noviciat et le professat;
4. des éléments de réflexion sur la communauté de formation.

Au Chapitre général de 1989, le *Document sur la formation*<sup>5</sup> fut repropocé et enrichi d'un appendice offrant des programmes possibles de formation en liturgie, en mariologie, en histoire et spiritualité servite et sur la mission servite, «grâce à la collaboration de plusieurs frères, de la CLIOS, de la Faculté «Marianum», de l'Institut historique OSM et du Secrétariat général pour les Missions».<sup>6</sup>

#### LE BESOIN D'UNE «RATIO INSTITUTIONIS O.S.M.» (1994-1995)

Au cours du synode des évêques sur la «vie consacrée» de 1994,

*Les Pères synodaux ont chaleureusement invité tous les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique à élaborer dès que possible une ratio institutionis,<sup>7</sup> c'est-à-dire un projet de formation inspiré du charisme fondateur, qui présente de manière claire et dynamique le chemin à suivre pour assimiler pleinement la spiritualité de l'Institut. La 'ratio' répond aujourd'hui à une véritable urgence: d'un côté, elle montre comment transmettre l'esprit de l'Institut, pour qu'il soit vécu authentiquement par les nouvelles générations, dans la diversité des cultures et des situations géographiques; d'un autre côté, elle expose aux personnes consacrées les moyens de vivre cet esprit dans les différentes étapes de l'existence, en progressant vers la pleine maturité de la foi au Christ.<sup>8</sup>*

En écho au synode sur la «vie consacrée» le Chapitre général de 1995, parmi ses dispositions, demanda la rédaction d'une *Ratio institutionis O.S.M.* complète et mise à jour:

*Le Secrétariat général de la formation et des études rédigera une «Ratio institutionis», ayant comme base le «Document sur la Formation» (nn. 110-153; et Chapitre général de 1989 - l'«Appendice», nn. 301-325).<sup>9</sup>*

#### UNE PREMIERE EBAUCHE DE LA «RATIO INSTITUTIONIS O.S.M.» (1996-1997)

Le Secrétariat général pour la formation et les études du sexennat 1995-2001, constitué par le Conseil général le 12 mars 1996 [sur proposition du Secrétaire général, frère Camille M. Jacques], tint sa première réunion au Mont Senario du 20 au 27 novembre 1996. Étaient présents les frères: John Roncalli M. Benjamin, Giancarlo M. Bruni, Camille M. Jacques, Juan Bautista M. Pesci,

<sup>5</sup> Cf. *Chapitre général électif 1989. Ariccia, 3-27 octobre 1989*. I. Documentazione preparatoria [= CG 1989], Document sur la Formation O.S.M., dans: *Acta OSM* 55 (1989) pp. 501-530.

<sup>6</sup> Cf. Relation du SGFE, dans: *Acta OSM* 55 (1989) p. 268.

<sup>7</sup> La "Ratio institutionis" est exigée par l'Église à chaque Institut. Voir le *Code de droit canonique* (25 janvier 1983). Pour le noviciat, voir: *Can.* 650, § 1: «Le but du noviciat exige que les novices soient formés sous la direction du maître des novices selon un programme de formation à définir dans le droit propre». Pour le professat, voir: *Can.* 650, § 2: «Le droit propre doit définir le programme de cette formation et sa durée, en tenant compte des besoins de l'Église, de la condition des hommes et des circonstances de temps, tels que l'exigent le but et le caractère de l'institut».

<sup>8</sup> JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 68.

<sup>9</sup> *Actes du Chapitre général. Mexico, 2-25 octobre 1995* [= CG 1995]. Document sur la Formation. Dispositions du Chapitre, n. 6. Pour la version typique en langue italienne voir: *Acta OSM* 61 (1996) p. 237.



Ferdinando M. Perri, Rhet M. Sarabia, José M. Sartori,<sup>10</sup> Eugene M. Smith, l'équipe de formation de la communauté de formation Saint-Alexis F. [Paolo M. Erthler, Patrick M. Ryall, Ángel M. Vargas Gutiérrez].<sup>11</sup> Absent: Clodovis M. Boff. À cette occasion, le SGFE a cherché à entreprendre le travail de rédaction de la *Ratio*, en écrivant les *Pistes d'inspiration* et en révisant les *Thèmes-guides*, ayant comme texte de base le *Document sur la formation*. Le reste de la *Ratio* devait être rédigé par une sous-commission, et le texte (en première ébauche), expédié aux formateurs et aux communautés de formation pour une évaluation.

Ainsi, au cours des six premiers mois de 1997, une sous-commission composée de cinq membres du Secrétariat, Giancarlo M. Bruni, Camille M. Jacques, Ferdinando M. Perri, John Roncalli M. Benjamin<sup>12</sup> et Ángel M. Vargas Gutiérrez, se réunirent à trois reprises et, à partir du «*Document sur la Formation*» (nn. 110-153; et *Chapitre général de 1989 – l'«Appendice»*, nn. 228-325) du Chapitre général de 1989, prépara une première ébauche.

À noter que, dès cette rédaction, il fallut tenir compte de certains documents importants publiés après 1983:

- *Code de droit canonique* (25 janvier 1983): c. 573-730, Les Instituts de vie consacrée; c. 731-746, Les Sociétés de vie apostolique;
- *Constitutions de l'Ordre des frères Serviteurs de Marie. Règle de saint Augustin* (Curie générale O.S.M., Rome 1987);
- CONGREGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACREE ET LES SOCIETES DE VIE APOSTOLIQUE, *Instruction Potissimum Institutioni*. Directives sur la formation dans les Instituts religieux (2 février 1990);
- CCX<sup>E</sup> CHAPITRE GENERAL [1995] DE L'ORDRE DES SERVITEURS DE MARIE, *Document Serviteurs du Magnificat*. Le cantique de la Vierge et la vie consacrée (Curie générale O.S.M., Rome 1995).

La première ébauche fut donc expédiée en juin 1997 aux autres membres du Secrétariat, aux maîtres de formation et à diverses personnes intéressées par ce sujet pour d'éventuels commentaires et observations avant le 1<sup>er</sup> décembre 1997.

#### UNE DEUXIEME EBAUCHE DE LA «*RATIO INSTITUTIONIS O.S.M.*» (1998)

En décembre 1997, la sous-commission – modifiée à cause du renouvellement de l'équipe de formation de la communauté de formation Saint-Alexis Falconieri (Giancarlo M. Bruni, Camille M. Jacques, John Roncalli M. Benjamin, Rolly M. Daquigan, David M. Mejía Cisnero, Ferdinando M. Perri) – examina les observations reçues. Toutes les réponses reçues retenaient la première ébauche comme un document très valable. Par conséquent, au cours de rencontres successives (17 janvier, 18 février, 30 mai 1998), la sous-commission révisa le texte à la lumière des divers commentaires et observations. Le texte examiné en juin 1998 par le Conseil général reçut d'autres observations.

<sup>10</sup> F. José M. Sartori, élu vicaire provincial du Vicariat Chili-Bolivie (CHB), s'est démis du SGFE et fut substitué en 1998 par f. Ivo M. Solarini.

<sup>11</sup> L'équipe de formation de la Communauté internationale de formation Saint-Alexis F., pour le triennat 1997-2000, est constituée des frères: Ferdinando M. Perri (VEN), Rolly M. Daquigan (PHI) et David M. Mejía Cisnero (MEX).

<sup>12</sup> F. John Roncalli M. Benjamin (IND), ayant conclu ses études de spécialisation en mariologie, retourna aux Indes en juin 1997 et fut assigné à une activité pastorale; il se démit ensuite du SGFE et fut substitué en 1998 par f. Lourdasamy M. Anthonysamy (IND).



## L'EVALUATION DE FORMATEURS O.S.M. ET L'APPROBATION (1999)

À l'occasion de la Réunion internationale de formateurs O.S.M. – où était présent le SGFE au complet –, tenue à Rome du 27 décembre 1998 au 6 janvier 1999, la *Ratio institutionis O.S.M.* fut examinée et évaluée positivement dans son ensemble et suivant les diverses étapes de formation. Quelques amendements furent proposés. À la lumière de ces derniers, le texte fut révisé et soumis à l'approbation du Conseil général. Le Conseil général, après avoir inséré quelques corrections, l'approuva le 10 novembre 1999.

## II. NATURE ET VALEUR DE LA «RATIO INSTITUTIONIS O.S.M.» ACTUELLE

### NATURE

La *Ratio institutionis O.S.M. Appelés à servir par amour avec sainte Marie*, présente le projet de formation pour l'itinéraire vocationnel dans l'Ordre des Serviteurs de Marie. Il s'agit plus d'un instrument pédagogique qu'un document de théologie sur la vie religieuse servite.<sup>13</sup>

### OBJECTIF

La *Ratio institutionis O.S.M.* offre un processus de formation pour le frère Serviteur de Marie, de son premier «Oui» (formation initiale) à l'appel du Seigneur jusqu'à la mort (formation permanente).

«Le but premier de la formation est de permettre aux candidats à la vie religieuse et aux jeunes profès de découvrir d'abord, d'assimiler et d'approfondir ensuite», tout au long de la vie, en quoi consiste l'identité du frère Serviteur de Marie. C'est à ces seules conditions que le frère, qui donne sa vie à Dieu, «s'insérera dans le monde comme un témoin significatif, efficace et fidèle».<sup>14</sup>

### DESTINATAIRES

La présente *Ratio institutionis O.S.M.* est un instrument guide pour les frères Serviteurs de Marie qui vivent jour après jour à l'école du Christ, et en particulier pour ceux qui sont impliqués dans la formation et pour ceux qui entrent dans le processus de formation. Elle leur offre des inspirations, des directives et des programmes unitaires et graduels selon des critères communs et coordonnés, afin que le candidat et le frère puissent grandir dans l'adhésion libre et créative à l'appel de Dieu et dans la capacité de s'ouvrir au service de l'Évangile dans le monde contemporain.

### STRUCTURE

La *Ratio institutionis O.S.M.* intitulée *Appelés à servir par amour avec sainte Marie* comporte les sections suivantes:

---

<sup>13</sup> N.B. Ceux qui sont intéressés à un tel sujet peuvent trouver des réflexions très intéressantes soit dans la lettre de promulgation des *Constitutions O.S.M.* renouvelées du prier général, f. Michel M. Sincerny (7 juin 1987), soit dans l'introduction du *Rituel de la profession religieuse des frères Serviteurs de sainte Marie*, seconde édition typique = Libri liturgici OSM 9 (Curie générale OSM, Rome 1993) nn. 1-43.

<sup>14</sup> CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 6.



- I. PISTES D'INSPIRATIONS
- II. LE CHEMINEMENT DE FORMATION
- III. L'ACCUEIL OU LE POSTULAT
- IV. LE PRE-NOVICIAT
- V. LE NOVICIAT
- VI. LE PROFESSAT
- VII. L'ANNÉE DE SERVICE PASTORAL
- VIII. LA FORMATION PERMANENTE

Le chapitre I intitulé *Pistes d'inspiration* situe la vocation servite à l'intérieur de la vocation chrétienne et décrit brièvement le charisme des frères Serviteurs de sainte Marie. Le chapitre II intitulé *Le cheminement de formation* décrit les divers éléments (thèmes-guides, sujets de la formation, éléments de base, discernement vocationnel) qui font partie du processus de formation du frère Serviteur de sainte Marie. Les six autres chapitres (III-VIII) indiquent les diverses étapes progressives dans le processus de formation du Serviteur de Marie: accueil, prénoviciat, noviciat, professat, année de service pastoral, formation permanente. À noter que les cinq premiers (de ces six derniers) chapitres concernent la "formation initiale" comme telle; et le dernier, au contraire, la formation permanente.

#### SOURCES

Avant tout, le présent document n'entend pas être exhaustif sur l'approfondissement des valeurs religieuses servites. En particulier, le *Constitutions* des Servites (voir les chapitres XV-XXII sur la formation: Cs 104-157) [170], les sources historiques et spirituelles de l'Ordre, d'hier et d'aujourd'hui, restent les textes fondamentaux de référence et d'inspiration.

Déterminante, en ce sens, reste aussi l'instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique.

#### ADAPTATION

Étant un document "général", il devra, dans l'usage concret, être "adapté" aux diverses situations et exigences concrètes de chaque région de l'Ordre et des Églises locales.

#### MODIFICATIONS

La *Ratio institutionis O.S.M., Appelés à servir par amour avec sainte Marie*, peut être modifiée par le Conseil général soit sur sa propre initiative en consultant le Secrétariat générale pour la formation et les études, soit sur proposition du même Secrétariat.



### ABRÉVIATIONS – SIGLES\*

<i>Acta OSM</i>	<i>Acta Ordinis Servorum beatæ Mariæ Virginis</i> (Curia Generalis O.S.M., Romæ 1916s).
<i>Annales OSM</i>	<i>Annalium sacri Ordinis fratrum Servorum beatæ Mariæ Virginis</i> (Typis Salvatoris et Ioannis Dominici Marescandoli, Lucæ 1719-1725). L'œuvre, en trois volumes, rend compte des événements (décisions capitulaires, ...) de l'Ordre des origines à 1725: 1233-1497; 1497-1633; 1633-1725.
<i>Can.</i>	Canon du <i>Code de droit canonique</i> (25 janvier 1983).
<i>CG 1989</i>	<i>Actes du Chapitre général électif 1989. Ariccia (Rome), 3-27 octobre 1989. I.</i> Documentatin préparatoire, dans: <i>Acta OSM</i> 55 (1989). Voir: pp. 501-530 (Document sur la Formation O.S.M.).
<i>CG 1995</i>	<i>Actes du Chapitre général. Mexico, 2-25 octobre 1995</i> , dans: <i>Acta OSM</i> 61 (1996). [Voir: pp. 225-238 (Document sur la Formation)].
<i>Cs</i>	<i>Constitutions de l'Ordre des frères serviteurs de Marie. Règle de saint Augustin</i> (Curie générale O.S.M., Rome 2015) [1987].
<i>LO</i>	<i>Legenda de Origine Ordinis fratrum Servorum Virginis Mariæ</i> (v.1318). Pour la traduction italienne au soin du f. Pier Giorgio M. Di Domenico, voir: PROVINCIA VENETA DELL'ORDINE DEI SERVI DI MARIA. SEGRETARIATO COORDINAMENTO E ANIMAZIONE CULTURALE, <i>Fonti storico-spirituali dei Servi di santa Maria. I. dal 1245 al 1348</i> (Servitium, Sotto il Monte - Bergamo 1998) pp. 185-260.
<i>SGFE</i>	Secrétariat Général pour la Formation et les Études.
<i>Studi Storici OSM</i>	<i>Studi Storici dell'Ordine dei Servi di Maria</i> (Rome 1933-1942. 1953s).

---

\* Pour les références aux livres de la bible, on utilise les abréviations courantes en français.



## I. PISTES D'INSPIRATION

- 1.1. DANS LE SILLON DE LA COMMUNE VOCATION CHRETIENNE
- 1.2. DANS LE SILLON DE LA TRADITION DE LA «VIE RELIGIEUSE»
- 1.3. AMOUREUX DU CHRIST, SENTINELLES DU ROYAUME,  
PROPHETES DE LA FRATERNITE, COMPAGNONS DES TOUT-PETITS
- 1.4. SAINTE MARIE: PRESENCE INSPIRATRICE



## 1.1. DANS LE SILLON DE LA COMMUNE VOCATION CHRETIENNE

### *Une vocation dans l'Église et pour l'Église*

1. L'Ordre des frères Serviteurs de sainte Marie n'est pas une Église parallèle à l'Église locale<sup>15</sup> ou universelle,<sup>16</sup> mais une façon singulière de vivre en elles la seule et unique vocation chrétienne. Cette conscience lucide doit présider et inspirer tout processus de formation.

### *Être chrétien*

2. La vocation chrétienne peut être synthétisée par les expressions suivantes: "Christiformitas", "Icona Trinitatis", "Sacramentum futuri", "Signum humanitatis", "Ascesis".

- a) "Christiformitas". La vocation chrétienne est un appel à devenir conformes au Christ (cf. *Rm* 8, 29) dans la façon de penser (cf. *1 Co* 2, 16), de sentir (cf. *Ph* 2, 5), d'agir (cf. *1 Jn* 2, 6) et de mourir et ressusciter (cf. *Ph* 3, 10-11).
- b) "Icona Trinitatis". La vocation chrétienne est un appel à devenir image de la Trinité<sup>17</sup> dans les relations interpersonnelles, inter-ecclésiales et internationales: unis et distincts dans un amour fait de réciprocité et de radicale disponibilité dans la liberté et dans la responsabilité.<sup>18</sup> La "forme de vie apostolique" de l'Église mère de Jérusalem en est le "type" originaire.<sup>19</sup>
- c) "Sacramentum futuri". La vocation chrétienne est un appel à l'attente: l'attente de l'accomplissement de la promesse d'«un ciel nouveau» et d'«une terre nouvelle où résidera la justice» (*2 P* 3, 13; cf. *Is* 65, 17; 66, 22), déjà advenue telle (cf. *2 Co* 1, 20) dans le Seigneur transfiguré; dans le temps de l'histoire, le chrétien consigne soi-même et sa propre attente à l'accueil de la foi (cf. *Mc* 1, 14), à la prière de l'espérance (cf. *Mt* 6, 10; *1 Co* 16, 22; *Ap* 22, 20; *Didachè* 10, 6) et à la sainteté de la vie dans la charité (cf. *2 P* 3, 11-13; *Ac* 3, 19-21). L'Église "Una Sancta" ("Une et Sainte") conforme au Christ et icône de la Trinité, événement de nouveauté engendré dans le "ici et maintenant" du Père par le Fils dans l'Esprit, est un "déjà" non conclu dans l'attente du "pas encore", une attente comblée par le cri incessant «Que ton Règne vienne» – «Viens, Seigneur Jésus» et par une vie évangéliquement irréprochable au niveau tant personnel que ecclésial et structurel. Prière et sainteté accélèrent la venue du jour de lumière bien connu de Dieu. D'où l'urgence de l'incessante "conversione". L'"Ecclesia meretrix" ("Église prostituée") doit se laisser transformer par l'Esprit de son Seigneur pour devenir toujours davantage l'"Una Sancta" ("Une et Sainte"), répondant ainsi à son devoir de signe royal, le "déjà" d'un futur au-delà du mal et de la mort, le "non encore du déjà".

<sup>15</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 48.

<sup>16</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 47.

<sup>17</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 41.

<sup>18</sup> Cet amour réciproque, libre et responsable – à l'image de Dieu Trinité – trouve son expression dans la fameuse phrase de saint Augustin «*Aime et fais ce que tu veux*» (S. AUGUSTIN, *In epistolam Joannis*: PL 35, 7, 8) qui est une invitation à aimer, ou à se laisser attirer, tant par Dieu, source de l'amour, au point de vouloir toujours davantage ce que Dieu veut.

<sup>19</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Orientalis lumen* per la ricorrenza centenaria della «Orientalis Dignitas» di Papa Leone XIII (2 mai 1995) n. 2; JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 45.



- d) "Signum humanitatis". La vocation chrétienne est un appel pour l'histoire; il n'y a pas de place pour l'"ecclésiocentrisme". L'Église est de Dieu pour l'humanité, elle est portion d'humanité qui raconte à l'humanité, en toute douceur et humilité, ce qui par pure grâce lui est arrivé. Une rencontre avec un Toi qui a signifié des fragments de lumière aux grandes questions de l'être humain: la question de vérité (la christiformité), la question de la relation (relations modelées sur la Trinité et sur le fait que le Christ reste en compagnie des êtres humains), la question du futur (ciel nouveau et terre nouvelle). C'est ce en quoi consiste la *Missio ad gentes*: ne priver aucune terre de l'Évangile de Dieu raconté par sa propre vie (cf. 2 Co 3, 2-3) et annoncé par sa propre bouche, afin que la joie de l'être humain soit complète.
- e) "Ascesis". La vocation chrétienne est un appel à l'ascèse dans l'allégresse (cf. Mt 6, 16-18), ascèse non pas dans le sens de l'effort auto-rédempteur – ce serait un protagonisme qui couperait à la racine l'Évangile de la grâce –, mais comme réponse très coûteuse au don de Dieu. C'est pourquoi il s'agit d'une réponse bien mesurée, pesée. Le coût élevé, effort notoire intérieur et extérieur qui devient exercice quotidien, est justifié simplement et uniquement par une conscience claire, avertie, irrésistible et pacifique: le Toi, qui t'a aimé jusqu'au don de soi, est le Toi aimé de toi jusqu'au don de toi, aimé plus que tout et préféré à tous, aimé plus que ta propre vie. Le chrétien, par conséquent, est celui auquel il a été permis de comprendre que cela vaut la peine de vivre et de mourir pour le Bien-Aimé, en qui sa propre existence a trouvé consistance, orientation et avenir; que cela vaut la peine de déposer du trône du cœur personnel et ecclésial tout autre primauté, le moi, les affections, les biens, les projets, l'ethnie, la culture, les traditions, ... Ce ne sont plus eux le "seigneur" des Églises et du chrétien: «*Mais tous ces avantages que j'avais, je les ai considérés comme une perte à cause du Christ*» (Ph 3, 7).

*Le frère, un disciple du Christ qui vit avec d'autres dans l'attente de son retour*

3. Cette vocation chrétienne est commune à tout disciple du Seigneur et à toute forme de vie dans le christianisme, y compris la «vie religieuse» vécue par de simples baptisés parmi les baptisés. Ainsi les *Constitutions de l'Ordre des frères serviteurs de Marie* quand elles parlent d'«*continuel effort de conformité au Christ qui est venu pour servir et donner sa vie pour un grand nombre*» (Cs 2; cf. Mc 10, 45), elles rappellent au frère de ne pas oublier l'objectif de toute vie chrétienne, la configuration au Christ ("Christiformitas"), et la fatigue ascétique qu'elle comporte pour l'atteindre.<sup>20</sup> Les mêmes *Constitutions*, quand elles affirment que «*nos communautés vivent unies de cœur et d'esprit dans la prière, à l'écoute de la Parole de Dieu, dans le partage du pain eucharistique (cf. Ac 2, 42-47; 4, 32-35) et du pain gagné par notre travail, dans l'attente vigilante du Seigneur qui vient*» (Cs 3), elles font encore référence au but de toute vie chrétienne, la "forme de vie apostolique" comme "koinonia" et l'attente vigilante du Seigneur qui vient. Les *Constitutions* rattachent l'appel spécifique des Servites à la racine de l'unique et commune vocation chrétienne.

*Appelés par Dieu et faits semblables au Christ, par l'entremise de notre Dame*

4. À cette vocation, la "forma Christi" ("forme du Christ"), la "koinonia" (la communion) et l'"adventus" (la venue), les Servites sont appelés comme tous par l'unique Trinité: de l'ineffable Dieu par la parole du Fils et le souffle de l'Esprit. Avec un ajout caractéristique: par l'intercession de la Vierge Marie. Nous lisons, en effet, dans la *Legenda de origine Ordinis* concernant le choix de Philippe Benizi: «*O très douce Dame, que fais-tu? Celui qui sera ton serviteur, tu le rends*

<sup>20</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 65.



*semblable à ton Fils*».<sup>21</sup> Sainte Marie, en effet, fondatrice de l'Ordre, "médiatrice" fidèle du Dieu formateur, oriente le regard de saint Philippe et de chacun de "ses" serviteurs sur son Fils et leur répète: «Faites tout ce qu'il vous dira» (Jn 2, 5). Et, en réponse, nous, ses Serviteurs, nous voulons offrir une disponibilité totale, grâce à la présence active de l'Esprit (cf. Lc 1, 35; Ac 2, 1s), comme aux origines. Nous faisons mémoire de l'expérience de l'appel des premiers Pères: «Par leur union d'esprit et de corps, notre Dame a fait naître son Ordre, l'Ordre de ses Serviteurs. Elle a voulu en choisir sept pour le débiter, afin de manifester clairement à tous qu'elle désirait voir son Ordre doté spécialement des sept dons de l'Esprit Saint<sup>22</sup> (...) C'est pourquoi notre Dame les a réunis, dans l'union des cœurs, pour être le fondement de son Ordre».<sup>23</sup>

*Le frère, un chrétien*

5. La conclusion est escomptée. Une formation équilibrée doit savoir dire que l'appel est un appel à la seule et unique vocation chrétienne vécue, célébrée et pensée dans l'Église et racontée avec l'Église. À la manière de la «vie religieuse», charisme parmi les charismes, institution parmi les institutions. Nous ne sommes que de simples chrétiens avec un sceau propre.

## 1.2. DANS LE SILLON DE LA TRADITION DE LA « VIE RELIGIEUSE »

*Le «monachisme», un phénomène humain répandu*

6. Le frère serviteur de sainte Marie, en outre, dès le début de sa formation, doit être rendu conscient du fait que son choix de vie s'inscrit et fait partie d'un phénomène humain répandu. Nous le retrouvons sous des formes, des noms et des temps divers dans tout continent, dans toute culture et dans toute grande religion. Il répond à des questions et à des attentes communes à toute créature et toute culture humaine. Le «monachisme» est une donnée anthropologique universelle.

*Un choix de vie commun à toutes les Églises*

7. Dans le domaine spécifiquement chrétien, ce choix de vie se retrouve au sein de l'Église orthodoxe, des Églises orthodoxes orientales, de l'Église catholique et, plus récemment, dans des Églises nées de la Réforme. Avec des particularités qui ne doivent pas nous échapper. Ainsi dans la souche orthodoxe cette façon de vivre le christianisme est appelée d'une manière univoque «monachisme», et conserve un caractère fortement unitaire: érémitisme – cénobitisme – diaconie – itinérance, plus que des états juridiques divers, reflètent et expriment des stades et des moments indivisibles et irrépressibles de l'unique vie monastique présente et opérante en tout monastère.

En Occident, vice et versa, la séparation institutionnelle entre moines, mendiants, congrégations et instituts séculiers s'est imposée; une fragmentation soulignée par un vocabulaire non plus univoque pour indiquer cette forme d'existence particulière: on parle de «vie monastique», de «vie religieuse», de «vie consacrée» et encore de «vie contemplative» et de «vie active». Nous utiliserons l'expression «vie religieuse».

<sup>21</sup> LO 11.

<sup>22</sup> Il s'agit des six dons de l'Esprit que le prophète Isaïe voit se poser sur le Messie (cf. Is 11, 2), auxquels l'Église, dans sa liste, ajoute un septième don, celui de la piété. Les sept dons sont donc: la sagesse, l'intelligence, le conseil la force, la science, la piété et la crainte de Dieu.

<sup>23</sup> LO 15, 22.



*Une expérience de vie, qui a son rôle dans les diverses Églises et religions*

8. L'Ordre des frères Serviteurs de sainte Marie s'insère et doit être lu à l'intérieur de la «vie religieuse» de l'Église catholique romaine, Église constitutivement œcuménique dans le domaine tant inter-confessionnel chrétien que inter-religieux (cf. Cs 91),<sup>24</sup> Église qui confie aux "monastères" une nouvelle tâche strictement liée à leur rôle. Nous lisons dans la Lettre apostolique *Orientale Lumen*: «À cet égard, je souhaite que les monastères réalisent une œuvre particulière, précisément en raison du rôle tout à fait particulier que la vie monastique joue au sein des Églises et en raison des nombreux points qui unissent l'expérience monastique, et donc la sensibilité spirituelle, en Orient et en Occident».<sup>25</sup> Là où est écrit "monastères", lire aussi "couvents" ou "prieurés". Le texte fait référence particulièrement au dialogue fait de connaissance, de fréquentation et de travail commun entre les Églises sœurs d'Orient et d'Occident, mais par extension il peut être appliqué aux Églises sœurs qui ne sont pas en pleine communion avec l'Occident et aux grandes religions où, par exemple, l'expérience monastique est nettement présente: citons l'hindouisme et le bouddhisme. Il s'agit d'une texte qui suggère à la «vie religieuse» d'Occident de reprendre vive conscience de son rôle de mémoire de l'essentiel, de le rechercher et de le redire avec le monachisme de tout lieu, libres de l'angoisse de la recherche de son propre spécifique pour redonner espace et temps à la question de ce qui justifie la «vie religieuse» assumée dans sa globalité. Il ne s'agit pas de nier son propre particulier, mais de le lire comme une façon singulière d'exprimer le noyau commun qui identifie les «monachismes», les «vies religieuses» et «consacrées» de tout lieu et de tout temps. Ce noyau nous ramène, en le prophétisant, au cœur de l'Évangile dans lequel repose toute unité véritable.

*Processus de formation dans le contexte de la «vie religieuse» universelle chrétienne*

9. Ce signe du temps, «nouvelle chose» dans l'Esprit, exige pourtant l'assomption et l'insertion du processus de formation du Serviteur de sainte Marie dans le contexte de la «vie religieuse» universelle chrétienne, tout en portant attention aux formes monastiques non chrétiennes. Une initiation, et cela est hautement instructif, à une lecture de l'Ordre non fermée sur la spécificité de ses propres traditions, mais ouverte à une cordiale intelligence de soi comme fragments singuliers d'une mosaïque plus ample et quelques grains particuliers de sable d'une plage plus étendue. Unis dans l'essentiel recherché et partagé de la «vie religieuse» vocation commune, sans perdre le sens de sa propre différence spécifique. Enrichis par tout, enrichissants le tout, point de communion avec le tout. Un enrichissement qui implique une connaissance des grandes figures et des règles de la «vie religieuse» chrétienne et non, formulation d'un sanctoral monastique et religieux, dépisté et significatif, incluant l'Orient et l'Occident, fréquentation réciproque et organisation d'un travail commun en faveur des Églises et de l'histoire. Le tout, dans la rigueur de l'essentiel.

*Chrétiens au cœur de la «vie religieuse» universelle*

10. La conclusion est évidente. Une formation équilibrée doit savoir dire non seulement que l'appel concerne la seule et unique vocation chrétienne, mais elle l'est dans la forme de la «vie religieuse» dont le contenu substantiel est commun et sous-jacent à toutes ses formes multiples. Dans le Serviteur de sainte Marie, on doit pouvoir résumer, dire et ré-exprimer d'une manière très particulière le cœur de la «vie religieuse» universelle. Le frère est appelé à conjuguer universalité, c'est-à-dire que sa vocation fait partie de la vocation commune chrétienne et monastique, et

<sup>24</sup> Cf. COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *Le christianisme et les religions* (30 septembre 1996).

<sup>25</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Orientale lumen* à l'occasion du centenaire de la «Orientalis Dignitas» du pape Léon XIII (2 mai 1995) n. 25, sur l'importance de la fréquentation réciproque.



particularité, par son propre nom et son propre style. Nous ne sommes que de simples chrétiens dans le berceau de la tradition de la «vie religieuse».

### 1.3. AMOUREUX DU CHRIST, SENTINELLES DU ROYAUME, PROPHETES DE LA FRATERNITE, COMPAGNONS DES TOUT-PETITS

#### *Amoureux du Christ chaste, obéissant et pauvre*

11. La «vie religieuse» dit le christianisme dans la forme du célibat, de l'obéissance et de la pauvreté; il faut préciser et dire que le Seigneur, et en lui le Père dans l'Esprit, est le Bien-Aimé au point de prévaloir sur les raisons des affections, du moi et de la richesse, ces grands biens de l'être humain. Ce qui est fondamental dans la formation des Servites, c'est l'aspect christologique des vœux, à la fois chiffre et mémoire radicaux de la primauté de Jésus dans la vie ecclésiale et icône de son être chaste, obéissant et pauvre.

#### *Sentinelles du Royaume*

12. La «vie religieuse» dit le christianisme dans la forme de la vie commune dans le célibat, une façon d'être que l'Exhortation apostolique *Vita consecrata* définit «une anticipation du monde définitif»,<sup>26</sup> du Royaume. Ce qui est fondamental dans la formation des Servites, c'est donc l'aspect et la récupération du caractère eschatologique implicite dans ce choix de vie. Le futur sera une "koinonia" où on ne se mariera plus (cf. *Mc* 12, 25). Cela rappelle aux Églises et à l'histoire la vie commune dans le célibat, binôme inséparable; c'est ce qui fait des moines, des religieux et des consacrés, l'ensemble des «grands veilleurs tournés vers les origines et vers l'accomplissement»,<sup>27</sup> l'ensemble de ceux auxquels on s'adresse en criant: «*Veilleur, où en est la nuit?*» (*Is* 21, 11). Veilleurs et sentinelles, par conséquent d'une consommation, dont le début commence à se rendre lisible et visible dans la fraternité des célibataires, icône d'une transfiguration de la terre en marche vers sa splendeur, la Jérusalem céleste, cité du soleil.

#### *Prophètes de la fraternité*

13. La fraternité est particulièrement soulignée dans la tradition des frères Serviteurs de sainte Marie, qui sont définis «prophètes de la fraternité»,<sup>28</sup> le «chemin royal»<sup>29</sup> (cf. *Ga* 6, 9), inscrit dans leur origine «non pas une seule personne, mais par une communauté»,<sup>30</sup> rappelé par la *Règle (pour les serviteurs de Dieu)* de saint Augustin: «un seul cœur et une seule âme» (*Ac* 4, 32)<sup>31</sup> et scellée par les *Constitutions*, qui présentent l'Ordre non comme un ensemble d'individus isolés, mais comme «une communauté d'hommes réunis au nom du Seigneur Jésus» (*Cs* 1),<sup>32</sup> une communauté «de personnes qui [...] veulent vivre en communion fraternelle» (*Cs* 8).<sup>33</sup> Vie commune, donc, dans la fraternité, selon l'inspiration des Ordres mendiants (cf. *Cs* 3).

<sup>26</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 26.

<sup>27</sup> Cf. LE SAUX Henri, *Une messe aux sources du Gange* (Seuil, Paris 1967) p. ????. Version italienne: *Una messa alle sorgenti del Gange* (Morcelliana, Brescia 1968) p. 69.

<sup>28</sup> *CG* 1995. Pistes d'inspiration. *Fraternité: exigence essentielle du charisme*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 131.

<sup>29</sup> *CG* 1995. Pistes d'inspiration. *Reprenre le chemin de la fraternité*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 133.

<sup>30</sup> *CG* 1995. Pistes d'inspiration. *Fraternité: exigence essentielle du charisme*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 132.

<sup>31</sup> Cf. *Règle (pour les serviteurs de Dieu)* de saint Augustin, n. 3; *CG* 1995. Pistes d'inspiration. *Richiamo centrale della Regola: un cuore solo, un'anima sola*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 132.

<sup>32</sup> *CG* 1995. Pistes d'inspiration. *Fraternité: exigence essentielle du charisme*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 132.

<sup>33</sup> *CG* 1995. Pistes d'inspiration. *Fraternité: exigence essentielle du charisme*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 132.



*Compagnons des tout-petits*

14. Cet aspect central de la commune expérience chrétienne est radicalisé et prophétisé par les Servites au point de pouvoir assérer que «*le témoignage de la communion fraternelle se démarque comme le "premier service" que nous pouvons offrir au monde*»<sup>34</sup> dans l'"humilitas", couleur particulière des Servites. Formation signifie alors faire prendre conscience du lien étroit qui unit la note distinctive du "service" à la note distinctive de la "fraternité". Le premier est le prolongement de la seconde, tant comme "service de l'hospitalité" que comme "service de l'itinérance" sous de multiples formes. L'itinérance est une marche, et c'est en cela que consiste la "mission", surtout où le gémissement des tout-petits et des périphéries du monde attend d'être entendu et écouté (cf. *Cs* 3; 58; 76 d; 90; 141) [147].

*Le projet de formation, en bref*

15. Une récapitulation s'impose. Le projet de formation requiert d'être contextualité et précisé.

- a) Les frères Serviteurs de sainte Marie disent la commune vocation chrétienne dans la forme propre de la «vie religieuse» universelle: le célibat dans la vie commune.
- b) Plus précisément: leur corps seul en fraternité est parabole qui annonce le Royaume à venir et témoigne du Royaume déjà là. Aucun dualisme. Ce qui sera alors, c'est la plénitude sans aucune ombre de mal et de mort de maintenant, c'est l'accomplissement d'un exode, événement trinitaire déjà en acte: de l'hostilité à la fraternité, de la domination au service, de la mort à la vie.
- c) Les Servites, à la différence des Congrégations surgies à l'époque moderne, ne se qualifient par une œuvre spécifique, ecclésiale et sociale, mais leur service aux Églises et au monde, étant entendu celui essentiel de la fraternité dans le célibat avec ses significations, est simplement dilatation dans la «pluralité des formes» (*Cs* 4) de leur expérience de fraternité attentive aux signes des temps. L'amour vécu en communauté devient un amour prolongé dans le bigarré champ de la compagnie humaine (cf. *Cs* 73). «*De même que Dieu le Père a envoyé son Fils parmi les hommes dispersés pour les unir comme des frères (cf. 1 Jn 3, 16), de même notre Ordre, communauté de frères dans le Christ, a pour mission d'étendre sa fraternité aux hommes d'aujourd'hui divisés par l'âge, la nation, la race, la religion, la richesse et l'éducation*» (*Cs* 74). Ce prolongement est certifié communautairement.
- d) On ne doit jamais oublié la primauté de la "contemplation", à laquelle s'oppose non pas l'action, mais la "distraction". Contemplation équivaut, en effet, à action conforme à une droite règle de conduite, concrètement: la pensée, le sentiment et le comportement du Christ; distraction, par contre, équivaut à action déviée, car difforme de la droite règle de conduite. Mais la pensée, le sentiment et le comportement du Christ, vérité de l'être humain, ne sont perceptibles et accueillables que dans la solitude et le silence, et c'est la tâche de la formation d'aider les distraits à devenir contemplatifs en se donnant jour après jour des espaces de silence comblés par l'écoute dans l'Esprit; diversement en souffre la fraternité, le service et l'attente du Royaume où réside sa propre vocation.
- e) Une dernière remarque: il convient d'éduquer à l'humorisme, celui qui, sachant distinguer rêve et réalité, empêche l'emphase et le cynisme. Celui qui est doté d'un humorisme doux et

<sup>34</sup> *CG* 1995. Pistes d'inspiration. *Notre premier servic: témoignage d'amour*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 132.



sympathique sait que la réalité des frères et de la communauté ne coïncide jamais avec le grand idéal, mais sait aussi que sans la passion de l'idéal on devient des gestionnaires ennuyés, mécontents et sans amour; l'apathie est le grand péché de la «vie religieuse», d'un présent qui ne suffit à personne. Que l'emphase sous-jacente à ces pistes d'inspiration soit lue comme un feu caché sous la cendre des rêves pour les réveiller. Une formation honnête doit tenir compte de la réalité des choses: le "principe de la réalité", et ce qu'elles appelées à devenir: le "principe espérance dans la responsabilité". Il s'agit de ne pas décevoir les attentes sans tromper, il s'agit simplement de prendre conscience que nous ne sommes pas meilleurs que les autres, totalement confiés à la puissance thaumaturgique de Celui qui, seul, peut changer change le désert en étang, et les terres arides en source d'eau (cf. *Ps* 107 [106], 35).

#### 1.4. SAINTE MARIE: PRESENCE INSPIRATRICE

##### *Celle sur laquelle les Servites ont le regard fixé*

16. Le service de la fraternité dans le célibat, signe du Royaume, et la fraternité étendue sous de multiples formes comme diaconie dans l'*agape* aux Églises et à l'histoire est vécu par les Servites, et c'est là qu'est leur particularité, dans un contexte précis. Dès les origines, les «louangeurs» (en italien: *laudatori*) de notre Dame se caractérisent comme ceux qui l'ont accueillie chez eux, dans leur maison (cf. *Jn* 19, 27), au point d'apparaître comme la petite famille de sainte Marie. Une présence inspiratrice, une "perspective", disent les *Pistes d'inspiration* du Chapitre général de 1995.<sup>35</sup> Sur elle les Servites ont le regard fixé, comme dans un miroir, pour apprendre d'elle l'essentiel de l'expérience évangélique et du service. C'est à elle qu'introduit la formation.

##### *Femme de l'écoute*

17. Marie est la femme de l'écoute. Par son oreille elle entend la parola, la garde et la médite dans son cœur (cf. *Lc* 2, 19. 51), la chante avec ses lèvres (cf. *Lc* 1, 46-55), la vit dans le quotidien (cf. *Lc* 1, 38) et l'indique (cf. *Jn* 2, 5). En Marie, Israël et les Églises lisent et se reconnaissent comme peuple de l'écoute (*Shemah - Ausculta*) prié (*Magnificat*) et pratiqué (*Fiat*). Elle, lisons-nous dans le document *Serviteurs du Magnificat*, est la «maîtresse de la *lectio divina*».<sup>36</sup> En effet, comme il est écrit dans les *Constitutions*: «Comme la Vierge Marie, nous voulons vivre à l'écoute de la Parole de Dieu,<sup>37</sup> attentifs à ses appels en nous-mêmes, chez les hommes, dans les événements et dans tout le créé» (*Cs* 24 b). Parole contenue dans les Saintes Écritures comme dans sa source première et normative, Écritures entrailles (sein) de la Parole.

##### *Femme humble*

18. Marie est la femme humble qui sait reconnaître et chanter comme un événement de pure grâce l'œuvre réalisée en elle par la miséricorde d'un Père qui porte les yeux sur «le pauvre et l'humilié, celui qui tremble à sa parole» (*Is* 66, 2; cf. *Lc* 1, 48). Elle personifie la caravane des pauvres (*anawim*) qui attendent de Dieu seul leur salut. Parmi eux se trouvent les Serviteurs de sainte Marie, attirés par une *humilitas*, la sienne, épiphanie et rappel du Fils «doux et humble de cœur» (*Mt* 11, 29). De tout cela la *Legenda de origine Ordinis* est une mémoire constante.

<sup>35</sup> Cf. *CG 1995*. Pistes d'inspiration. *Marie: une perspective, non un thème*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 128.

<sup>36</sup> CCX<sup>E</sup> CHAPITRE GENERAL DE L'ORDRE DES SERVITEURS DE MARIE, Document *Serviteurs du Magnificat*. Le cantique de la Vierge et la vie consacrée (Curie générale O.S.M., Rome 1995) n. 42.

<sup>37</sup> Cf. *Lc* 2, 19. 51; 8, 19-21; et parall.: 11, 27-28.



### Femme de douleur

19. Marie est la femme de douleur, icône de la passion et de la compassion de Dieu pour toute créature, apparue en plénitude dans le Christ crucifié, auprès duquel les Servites sont appelés à se tenir, tel que le rappelle l'épilogue des *Constitutions*: «Poursuivant en notre vie l'idéal d'atteindre la parfaite stature du Christ (Ep 4, 13), nous n'aurons avec les créatures que des rapports de paix, de miséricorde, de justice et d'amour constructif (cf. Mt 5, 3-9). En cet engagement de service, la figure de Marie au pied de la Croix sera notre modèle et notre guide. Étant donné que le Fils de l'homme est encore crucifié en ses frères, nous, les Serviteurs de la Mère, nous voulons être avec Elle au pied des croix innombrables» (Cs 299) [319]. Avec elle et comme elle, dans l'Esprit, chiffre de la miséricorde sans mesure et sans limite du Père et du Fils.

### Femme du «Magnificat»

20. Marie est la femme qui chante et prophétise la libération de Dieu comme renversement des situations humaines d'injustice et d'oppression. L'avenir n'appartiendra pas aux esprits orgueilleux, aux tyrans politiques et aux puissants économiques (cf. Lc 1, 51-53), et dès à présent il est possible de devenir les humbles serviteurs de la nécessité d'une femme (cf. Lc 1, 36s) et de la joie de deux époux (cf. Jn 2, 1s).

### Femme œcuménique

21. Marie est femme œcuménique. En effet, comme l'atteste le document *Serviteurs du Magnificat*, en tant que «fille de Sion elle rassemble en elle-même Israël», en tant qu'«image de l'Église elle rassemble en elle les chrétiens de tout lieu et de tout temps», en tant que «fille d'Ève, elle rassemble en elle l'humanité d'hier, d'aujourd'hui et de toujours»,<sup>38</sup> femme dont le *Fiat* et le *Magnificat* est voix de toute l'humanité.<sup>39</sup> Elle est femme mémoire vivante de la façon dont «l'œcuménicité est inhérente à ceux qui se qualifient 'Serviteurs de sainte Marie'»,<sup>40</sup> créature au cœur cosmique, qui dépasse définitivement la catégorie de l'ennemi en vertu de cet amour qui est capable d'abattre tout mur de division (cf. Ep 2, 14-18).

### Femme de l'attente

22. Marie est la femme de l'attente, alerte à garder vivante parmi ses Serviteurs la tension vers les choses ultimes auxquelles est déjà une réponse la vie fraternelle dans le célibat, évocatrice de la Jérusalem céleste, attente dans l'invocation du Royaume (cf. Mt 6, 10), du Seigneur Jésus (cf. 1 Co 16, 22; Ap 22, 17. 20) et de la sainteté de la vie, germes qui en hâtent la venue (cf. Ac 3, 19-21; 2 P 3, 11-13).

### Femme qui indique le Christ, notre Chemin

23. Marie est la femme qui indique le chemin à suivre pour que les Servites parviennent à leur propre vérité, à leur propre forme d'icône du Christ, d'image de la Trinité et de veilleurs des choses ultimes: la sortie de la multiple et possible idolâtrie de soi, des choses et du sexe pour devenir une terre vierge, demeure d'un Esprit unique et unifiant, qui modèle celui qui ressemble au Christ

<sup>38</sup> CCX<sup>E</sup> CHAPITRE GENERAL DE L'ORDRE DES SERVITEURS DE MARIE, Document *Serviteurs du Magnificat*. Le cantique de la Vierge et la vie consacrée (Curie générale O.S.M., Rome 1995) n. 111.

<sup>39</sup> Cf. CCX<sup>E</sup> CHAPITRE GENERAL DE L'ORDRE DES SERVITEURS DE MARIE, Document *Serviteurs du Magnificat*. Le cantique de la Vierge et la vie consacrée (Curie générale O.S.M., Rome 1995) n. 112.

<sup>40</sup> CCX<sup>E</sup> CHAPITRE GENERAL DE L'ORDRE DES SERVITEURS DE MARIE, Document *Serviteurs du Magnificat*. Le cantique de la Vierge et la vie consacrée (Curie générale O.S.M., Rome 1995) n. 113.



pauvre, chaste et obéissant et qui modèle une communauté une et distincte dans l'amour, grande veilleuse des consommations.

*Femme de l'Esprit*

24. Marie est rappel que sans Esprit il n'y a ni Église, ni mission, ni service (cf. *Lc 1, 39-45; Ac 1, 14*).

*Les Serviteurs de Marie, en bref*

25. Le charisme des Servites et le pourquoi d'un nom se tracent ultérieurement. Nous sommes les serviteurs du Seigneur, envoyés dans le champ de la vie pour mettre le signe de la fraternité, pour garder vivante l'attente d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle et la mémoire de sainte Marie, celle qui chante et qui est puissante dans l'intercession, clé de lecture de l'essentiel évangélique: dans le silence demeure d'un Verbe aimé (cf. *1 P 1, 8*) et attendu et de sa parole écoutée (service de la *lectio divina*), chantée (service liturgique), vécue (service du témoignage de la vie), annoncée (service missionnaire) en des temps et en des lieux divers (service inculturé).



## II. LE CHEMINEMENT DE FORMATION

### 2.1. THEMES-GUIDES

- 2.1.1. Maturité humaine
- 2.1.2. Suite du Christ
- 2.1.3. Vie commune
- 2.1.4. Identité servite
- 2.1.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire
- 2.1.6. Justice et paix

### 2.2. LES SUJETS DE LA FORMATION

- 2.2.1. Le candidat
- 2.2.2. Les formateurs
  - . Le maître de formation
  - . Qualités
  - . Compétences
  - . Devoirs
  - . Équipe de formation
  - . Harmonie entre les responsables des diverses étapes
  - . Cheminement spirituel
- 2.2.3. La communauté de formation
  - . La vie fraternelle, à la base de la formation
  - . Une communauté de foi modelée sur l'Église primitive
  - . Hospitalité
  - . Chapitres et réunions
  - . Construire ensemble la communauté

### 2.2.4. Les "autorités" de l'Ordre

### 2.3. LES ELEMENTS DE BASE

- 2.3.1. Programme organique
- 2.3.2. Temps appropriés
- 2.3.3. Méthode de formation
  - . Aide didactique spirituelle
  - . Aide «expérimentale»
  - . Aide psychologique

### 2.4. LE DISCERNEMENT VOCATIONNEL

- 2.4.1. Objectif
- 2.4.2. Signes de la vocation
- 2.4.3. Les auteurs du discernement
  - . Le candidat
  - . Le maître et les divers collaborateurs
  - . La communauté de formation
  - . Le responsable



## 2.1. THEMES-GUIDES<sup>41</sup>

26. La période de la formation est un temps de grâce pour aider le candidat à parvenir à la vérité de son propre être, qui dans l'expérience chrétienne est lisible dans le Christ Jésus, l'homme véritable.<sup>42</sup> La grande tradition appelle ce processus « christiformité ».

Le programme de formation de chaque étape s'articule autour de six thème-guides, qui doivent être tenus présents et harmonieusement intégrés dans l'idéal de vie: *maturité humaine; suite du Christ; vie commune; identité servite; service apostolique, travail, dimension missionnaire; justice et paix.*

### 2.1.1. Maturité humaine

27. *Le candidat aura la disposition et la capacité de prendre soin de soi-même.*

- Souligner que Dieu a à cœur l'*humanum*.
- Parvenir à la conscience de soi comme personnes aimées, libres et responsables.
- Grandir, sans fictions, dans une relation bonne et humoristique avec sa propre culture, avec son moi, ses dons et ses limites, avec les choses (nourriture, vêtement, maison, ...) et avec les autres (communauté, ville, ...), ouvert à l'universalité.
- Apprendre à gérer, sans en être submergés, les conflits avec soi-même et avec les autres.
- Avoir une conscience lucide qui, évangéliquement, devient humainement mûre et qui favorise de plus en plus la formation du «moi serviteur», avec et pour les autres, dans la liberté et dans la joie.
- Démontrer une disponibilité à se faire aider dans ce cheminement d'intégration psycho-physique et spirituelle de sa propre personne (cf. *Cs* 117), avec une attention particulière au côté affectif.

### 2.1.2. Suite du Christ

28. *Le candidat aura la disposition et la capacité d'assumer une discipline nécessaire pour suivre le Christ ('sequela Christi').*

- Reparcourir par la *lectio evangelica* le cheminement de Jésus de Nazaret.
- Redécouvrir dans son Nom notre nom: fils bien-aimé (baptême: cf. *Lc* 3, 21-22).
- Redécouvrir dans son "que faire?" notre "que faire?": bonne nouvelle pour les pauvres (cf. *Lc* 4, 18).
- Redécouvrir dans son être corps donné pour nous et sang versé pour nous le sens ultime de la vie comme donation inconditionnée (dernière Cène: cf. *Lc* 22, 14-20).
- Redécouvrir dans sa tentation vaincue que la seule parole qui nous détermine est celle du Père écouté, adoré, non mis à l'épreuve (cf. *Lc* 4, 1-13).
- Redécouvrir dans sa journée faite de silence, de compagnie et d'amitié comment se modèle notre vécu quotidien fait de solitude, de place et de fraternité communautaire.
- Redécouvrir dans son être pauvre, chaste et obéissant notre être pauvre, chaste et obéissant.

<sup>41</sup> Cf. *CG* 1995. Document sur la Formation O.S.M. *Thèmes guides pour toute la période de formation*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) pp. 227-229.

<sup>42</sup> Cf. *CG* 1995. Pistes d'inspiration. *Le point de départ: l'option pour Jésus Christ*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 129.



- Redécouvrir en sainte Marie, «*Mère et Servante du Seigneur*» (Cs 1), un modèle de consécration et de suite du Christ (cf. Jn 2, 12; 19, 25-27).
- Redécouvrir dans la résurrection du Christ le «*Oui*» de Dieu à une façon d'être qui finalement atteint son sens plénier (cf. Ac 2, 33; 1 Jn 3, 16-20; 5, 1-13).
- Redécouvrir dans la *lectio* et dans la *fractio panis* (fraction du pain) le lieu où émerge la «*créature nouvelle*» (Cs 71). Le Père, par le Fils dans l'Esprit communiqué, donne forme à celui qui ressemble au Christ.
- Redécouvrir la liturgie comme événement créateur célébré dans la louange.
- Redécouvrir dans l'étude théologique le moment réflexif d'une expérience transfigurant.

### 2.1.3. Vie commune

**29.** *Le candidat aura la disposition et la capacité de vivre en communauté, et de faire sa part pour la croissance de celle-ci: disponibilité, fidélité aux tâches confiées, sensibilité aux autres, ouverture à la correction et au dialogue, esprit d'acceptation et d'adaptation.*

- Redécouvrir dans la *Lectio divina* et dans la *fractio panis* (fraction du pain) le lieu du don de l'Esprit qui fait un groupe informel ou amorphe une communauté fraternelle.
- Redécouvrir ainsi la communauté comme un événement pentecostal qui l'institue à l'image de la Trinité: une et distincte dans l'amour, dans la réciprocité, dans la complémentarité.
- Valoriser dans ce contexte de communion la diversité, l'altérité, le charisme de chacun et sa culture propre.
- Faire en sorte que chacun devienne ce qu'il est appelé à être: un et différent.
- Devenir conscient que chaque vraie relation implique stupeur, éthique (être avec et pour l'autre), courage (l'autre m'interpelle et me provoque) et sens du mystère (il y a toujours en l'autre une partie cachée).
- Valoriser le Chapitre ou la réunion communautaire comme lieu où la vie commune est soumise au discernement selon l'Esprit.

### 2.1.4. Identité servite

**30.** *Le candidat aura la disposition et la capacité d'assumer son identité de religieux Serviteur de Marie.*

- Acquérir sa propre identité par la façon quotidienne de vivre sa propre forme de vie «*évangélique et apostolique*» (Cs 1).
- Par l'étude et la réflexion, approfondir la connaissance des vœux, leur fondement dans la Sainte Écriture et dans la Tradition de l'Église, les conséquences de chaque vœu par rapport à sa propre vie et leur valeur apostolique dans l'Église (cf. Cs 139) [145].
- *Lex orandi - lex credendi - lex vivendi*: avec la célébration de la liturgie propre dei Servites (cf. Cs 114) et avec l'étude des contenus théologiques et spirituels des livres liturgiques, approfondir sa propre communion avec l'Ordre et assimiler les éléments qui en qualifient la spiritualité et en déterminent l'identité.
- Connaître, en plus de la *Règle (pour les serviteurs de Dieu)* de saint Augustin, l'histoire de l'Ordre, ses figures caractéristiques et ses lieux historiques, pour une meilleure insertion dans sa réalité, pour une prise de conscience de sa propre identité religieuse et pour un partage plus ample de ses valeurs spirituelles (cf. Cs 153) [162].



- Dans l'étude de la théologie, approfondir d'une façon particulière la connaissance du rôle de la Mère de Dieu dans le mystère du Christ et de l'Église (cf. Cs 152) [161] et de la signification de la Vierge Marie dans le monde contemporain (cf. Cs 7).
- Développer le sens d'appartenance à l'Ordre et approfondir la communion et la collaboration avec les membres et les fraternités (moniales, sœurs, membres des Instituts séculiers et de l'Ordre séculier servite, diaconies, etc.) de la Famille servite (cf. Cs 287-292 [305-311]; 26; 30; 31 b; 32 d; 33 a; 39; 67; 83; 90; 101; Dir. 42-45).

#### 2.1.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire

**31.** *Le candidat saura assumer la façon d'être 'apôtre', c'est-à-dire d'être un envoyé formé et envoyé par le Christ, et aura la disposition et la capacité d'accomplir son travail de façon convenable et satisfaisante.*

- Prendre conscience de la mission des Serviteurs de Marie et ses caractéristiques (cf. Cs 73-78) et savoir donner raison de son propre nom de «serviteur»: chaque communauté est une communauté de service, et chaque frère travaille en accomplissant sa propre tâche (cf. Cs 59).
- Opter pour un témoignage communautaire (cf. Cs 79-94) dans tous les lieux et secteurs de son propre service.
- Percevoir et vivre son propre service à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté comme une participation au commun sort de tous les hommes et à la mission du Seigneur le Serviteur (cf. Cs 57).
- Éduquer au sens du service, attentif à l'orientation des Évangiles, aux rappels du temps et aux aptitudes de chacun (cf. Cs 60; 76; 112; 115).
- Éduquer à l'apostolat missionnaire (cf. Cs 95-99), attentif aux signes des temps, aux diverses formes de vocation et conséquemment aux travaux, métiers et professionnalités typiquement laïcs (cf. Cs 112); ne pas limiter la vie religieuse aux seuls prêtres et au seul ministère presbytéral.
- Expérimenter comment la prière est l'âme de l'apostolat et comment l'apostolat vivifie et stimule la prière.<sup>43</sup>
- Reconnaître dans le travail manuel une partie intégrante de la formation qui contribue à l'équilibre de la personne (cf. Cs 118), et dans l'étude, un moyen indispensable pour sa formation intégrale (cf. Cs 151) [157] et un service qualifié.
- Servir dans le temps présent, c'est-à-dire mener à bien le mandat missionnaire d'annoncer l'Évangile à toutes les nations, prolongeant l'amour de Dieu apparu dans le Christ et faisant ce qui est juste au milieu des êtres humains, enfants du même Père (cf. Cs 77).

#### 2.1.6. Justice et paix <sup>44</sup>

**32.** *Le candidat aura la capacité et la disponibilité de se dévouer pour la cause de la justice et de la paix dans le monde et pour la cause œcuménique et interreligieuse.*

<sup>43</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 67.

<sup>44</sup> Per una educazione alla giustizia, pace ed integrità del creato, voir: JUSTICE, PEACE, INTEGRITY OF CREATION COMMISSION (JPIC), *Manual for Promoters of Justice, Peace, Integrity of Creation* (JPIC Commission, Rome 1997). Italiano: COMMISSIONE JUSTICE ET PAIX INTEGRITÀ DEL CREATO (GPIC), *Cieli e terra nuova. Manuale per animatori di giustizia, pace e integrità del creato* (Editrice Missionaria Italiana, Bologna 1999) 287 p.



- Étendre sa fraternité aux hommes d'aujourd'hui divisés par l'âge, la nation, la race, la religion, la richesse et l'éducation (cf. *Cs* 74).
- Chercher avec chaque être humain la solution positive, évangélique, aux problèmes du milieu et de la société (cf. *Cs* 116).
- Revendiquer le droit des tout-petits sans voix, privilégiés du Père dans le Christ (cf. *Cs* 89).
- Ne pas contredire par sa vie l'Évangile de la paix et de la réconciliation; seconder de toutes ses forces l'inspiration de l'Esprit afin que s'avère la parole de Jésus: «*Qu'ils soient un*» (*Jn* 17, 11); être œcuméniques et ouverts au dialogue avec toute religion (cf. *Cs* 91);<sup>45</sup> penser, sentir et agir en grand.
- Par l'étude et la prière, faire en sorte que la Fille de Sion devienne pour tous un signe d'unité (cf. *Cs* 7; 152) [161].

## 2.2. LES SUJETS DE LA FORMATION

33. Le projet de formation se concrétise en rapport avec les personnes, c'est-à-dire aux «sujets de la formation», dans lesquels est présent et actif l'artisan principal de la formation: l'Esprit Saint.<sup>46</sup> Les «sujets de la formation», qui font du projet de formation un projet personnel et communautaire, sont le candidat, les formateurs, la communauté de formation, les autorités de l'Ordre.

### 2.2.1. Le candidat

34. Jésus «*appela ceux qu'il voulait. Ils vinrent auprès de lui*» (*Mc* 3, 13; cf. *Mt* 4, 18-22; 9, 9). Le sujet de la formation est le candidat. C'est lui qui a la première responsabilité de dire «oui» à l'appel qu'il a reçu et d'assumer toutes les conséquences de sa réponse, qui est d'ordre vital;<sup>47</sup> c'est lui le premier responsable humain de sa formation.

35. On s'attend donc du candidat à ce qu'il ait la capacité de:

- être conscient que la base requise est la disponibilité à la «conversion» qui exige docilité (attitude du disciple), pour que le cheminement de formation porte du fruit; développer une telle disponibilité profondément créative qui ouvre de nouvelles possibilités et horizons, comme il en fut pour les premiers Pères de l'Ordre qui, disponibles, ont vu de nouvelles dimensions de leur existence chrétienne;
- être conscient que suivre le Christ signifie se transcender/dépasser, se donner et ne pas se rechercher soi-même (cf. *Mt* 10, 37-39; 16, 24-28; 19, 21. 27-30; *Mc* 8, 34-38; *Lc* 9, 23-26. 57-62; 14, 25-27; *Jn* 12, 24-26); vivre, d'une façon responsable et mûre, les valeurs évangéliques parce qu'elles attrayantes et valables en soi;
- vivre, savoir établir des relations et collaborer avec les autres;
- canaliser ses énergies vers une réalité estimée comme centrale pour soi;

<sup>45</sup> Cf. COMMISSIONE TEOLOGICA INTERNAZIONALE, *Il cristianesimo e le religioni* (30 septembre 1996) nn. 23-26, 105-113.

<sup>46</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, *Instruction Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 30.

<sup>47</sup> Cf. P CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, *Instruction Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 29; JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 65.



- être conscient de l'irrévocabilité de sa propre décision; pour répondre à Dieu, le libre choix de Dieu ne suffit pas; il faut aussi sa propre détermination à ne pas regarder en arrière (cf. *Lc* 9, 62), à ne pas changer sa propre décision;
- se mettre des limites; renoncer à certaines potentialités pour en réaliser d'autres, pour le Royaume;
- viser à une fidélité créatrice, considérant sa propre décision comme clé d'interprétation pour toute la vie future;
- savoir reconnaître dans le temps les motivations essentielles qui justifient l'engagement une fois assumé.

### 2.2.2. Les formateurs

**36.** Dieu, auteur de la vie et origine de toute vocation, est le maître par excellence de celui qui se consacre à lui. Mais, dans l'œuvre de la formation, il se sert de la médiation humaine, se mettant aux côtés de celui qu'il appelle certains frères aînés. *«La formation est ainsi la participation à l'action du Père qui, par l'Esprit, développe dans le cœur des jeunes, garçons et filles, les sentiments du Fils»*.<sup>48</sup> En d'autres mots, par la guide diligente<sup>49</sup> et discrète du maître de formation, c'est le Père céleste qui éduque, le Christ Jésus qui forme, et l'Esprit Saint qui accompagne.<sup>50</sup>

#### . Le maître de formation

**37.** Celui qui est nommé «maître de formation» par l'autorité compétente est essentiellement un médiateur de Dieu, qui est le "véritable formateur".

#### Qualités

**38.** Il devrait donc:

- être un "homme de Dieu" et de prière,<sup>51</sup> perspicace, doué de sagesse spirituelle dérivée de l'écoute attentive et prolongée de la Parole de Dieu (cf. *Cs* 31 a);<sup>52</sup>
- être optimiste;
- avoir une riche expérience de vie et une bonne connaissance de l'Ordre;
- avoir une expérience de pastorale et de formation (cf. *Cs* 122) [123], pour être en mesure de répondre d'initiation à la mission, de reconnaître les besoins des gens et d'y répondre avec sollicitude et audace en pleine communion ecclésiale.
- avoir une connaissance respectueuse du cœur humain, des voies de l'Esprit (cf. *Cs* 122) [123], *«pour être en mesure d'accompagner aussi d'autres personnes dans cet itinéraire»*,<sup>53</sup> de

<sup>48</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 66.

<sup>49</sup> «Diligent» est le seul adjectif antique qui doit qualifier le maître des novices servite. On lit, en effet, dans les *Constitutions antiques O.S.M.*, chap. 15: *«Le prieur confiera les novices pour leur instruction à un maître diligent, qui les instruira sur tout ce qui concerne l'Ordre (...) Il leur enseignera à avoir l'humilité du cœur et du corps selon le conseil [de Jésus]: "Devenez mes disciples, car je suis doux et humble de cœur" (Mt 11, 29). Il leur enseignera à se confesser fréquemment, avec simplicité et discrétion ...»*.

<sup>50</sup> Cf. CENCINI Amedeo, *I sentimenti del figlio. Il cammino formativo nella vita consacrata = Psicologia e formazione* 19 (Dehoniane, Bologna 1998) pp. 41-51.

<sup>51</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 31.

<sup>52</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 31.



répondre à leurs exigences de plus grande intériorité et de les éduquer au discernement, à la docilité, à l'obéissance, à la lecture des signes des temps;

- avoir les capacités humaines d'intuition et d'accueil,<sup>54</sup> pour être en mesure d'accompagner d'autres sur le chemin de conversion et de répondre à leurs exigences de fraternité;
- être doué de sensibilité psychologique (cf. Cs 122) [123] ;
- avoir la disponibilité de temps et la bonne volonté (cf. Cs 122) [123] pour se dévouer au soin personnel de chaque candidat et non seulement du groupe;<sup>55</sup>
- aimer la liturgie (cf. Cs 114) et comprendre son rôle dans l'éducation spirituelle et ecclésiale;<sup>56</sup>
- bien connaître la doctrine catholique concernant la foi et les coutumes;
- être attentif aux signes des temps dans l'Église et dans le monde;
- être un homme de grandes fidélités: «*fidélité à l'être humain et à son temps; fidélité au Christ et à l'Évangile; fidélité à l'Église et à sa mission dans le monde; fidélité à la vie religieuse*»<sup>57</sup> et à l'Ordre; fidélité à l'esprit des Sept saints Fondateurs et à l'Esprit qui «*souffle où il veut*» (Jn 3, 8).

### Compétences

39. En exerçant sa tâche, il devrait avoir la compétence culturelle nécessaire<sup>58</sup> et être capable de:

- agir «*en esprit de service envers les frères*»;<sup>59</sup>
- promouvoir le discernement;
- solliciter le colloque personnel;
- stimuler la charité fraternelle;
- animer une communauté, coordonner les rôles et les engagements, organiser le travail de groupe (cf. Cs 122) [123];
- mettre en acte le projet communautaire;
- susciter la collaboration ecclésiale;
- maintenir une formation continue.

### Devoirs

40. Le maître de formation a le devoir de:

- discerner l'authenticité de l'appel à la vie religieuse;
- aider les candidats et les religieux en formation dans la poursuite de leur cheminement de dialogue avec Dieu et de suite du Christ;
- les accompagner sur les chemins du Seigneur par le dialogue direct et régulier;

<sup>53</sup> JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 66. N.B. Syméon, le Nouveau Théologien, écrit: «Pour pouvoir donner l'Esprit Saint, il faut l'avoir en soi». On peut aussi rappeler le principe pédagogique: «On enseigne plus par ce que l'on est que par ce que l'on fait».

<sup>54</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 31.

<sup>55</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 31.

<sup>56</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 31.

<sup>57</sup> S. CONGRÉGATION POUR LES RELIGIEUX ET LES INSTITUTS SÉCULIERS, Document *Optiones Evangelicæ. Religieux et promotion humaine* (12 août 1980) n. 13.

<sup>58</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 31.

<sup>59</sup> CONCILE VATICAN II, Décret *Perfectæ Caritatis* sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse (28 octobre 1965), n. 14.



- leur offrir un solide et approprié enseignement doctrinal et pratique;
- vérifier et évaluer progressivement leur cheminement à la lumière des fruits de l'Esprit;
- juger s'ils possèdent les capacités requises dans l'étape de formation qu'ils vivent.

. *Équipe de formation*

41. En tant que principal responsable de la formation, le "maître" peut proposer à l'autorité compétente le choix de ses collaborateurs, qui "complètent" le maître dans ses qualités et compétences et l'assistent dans ses devoirs; il concordera avec eux un programme d'ensemble des activités formatives (cf. Cs 122) [123]. Cette équipe – dont la préparation et la présence sont plus que jamais nécessaires – de formation, guidée par le maître, a le devoir d'aider le candidat à grandir, individuellement et communautairement, dans la dimension humaine, psychologique et spirituelle. L'action concordée du maître et de ses collaborateurs (cf. Cs 122) [123] et la conscience vive de la commune responsabilité constituent une exemplarité et mûrissent des fruits robustes dans la formation.<sup>60</sup>

. *Harmonie entre les responsables des diverses étapes*

42. La formation se poursuit suivant des étapes diversifiées, non isolées les unes des autres, mais harmonieusement reliées et conséquentes (cf. Dir. 2) [Cs 125]. Sont donc nécessaires la cohésion et la collaboration continues entre les responsables des diverses étapes de formation, guidées par une ligne constante d'orientation pédagogique et par l'entente avec les autorités compétentes.<sup>61</sup>

. *Cheminement spirituel*

43. Dans le cheminement de la formation, une tâche importante, caractéristique et indispensable est confiée aux collaborateurs du maître (confesseur, accompagnateur spirituel, ...).

2.2.3. La communauté de formation <sup>62</sup>

44. Le lieu privilégié de la formation est la communauté (cf. Cs 8).<sup>63</sup>

. *La vie fraternelle, à la base de la formation*

45. «*La formation doit se réaliser au sein d'une communauté constituée à cet effet et sérieusement engagée dans un témoignage concret de vie fraternelle, qui est la base de la formation du Serviteur de Marie. L'union dans la vie de prière et de travail a une répercussion sur l'intégration de tous au sein de la vie que nous professons et aide beaucoup le développement personnel*» (Cs 121).

46. La communauté dévouée à la formation initiale accepte comme but prioritaire de son existence l'accompagnement des candidats, dans le respect des devoirs spécifiques du maître et de ses

<sup>60</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 32.

<sup>61</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 32.

<sup>62</sup> Cf. CG 1995. Document sur la Formation O.S.M. *La communauté de formation – pistes de réflexion*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) pp. 235-238.

<sup>63</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 67.



collaborateurs et dans l'engagement de réaliser unitairement le programme de formation (cf. Cs 122, 123) [123-124]. «Pour une collaboration efficace dans la formation, il faut un nombre approprié de frères compétents et directement ou indirectement engagés» (Dir. 1) [Cs 122]: possiblement «au moins quatre frères de vœux solennels sérieusement engagés dans un témoignage concret de vie fraternelle (cf. Cs 121), de préférence d'âges divers, dont deux impliqués directement dans la réalisation du programme de formation». <sup>64</sup>

. *Une communauté de foi modelée sur l'Église primitive*

47. L'inspiration fondamentale de la communauté de vie et de formation reste liée à l'expérience de l'Église apostolique primitive, auquel les Servites, comme les Sept premiers Pères, se réfèrent constamment: assidus et persévérants dans l'union fraternelle (cf. Ac 2, 42) exprimée par un seul cœur, une seule âme et la communion des biens (cf. Ac 2, 44; 4, 32); assidus et persévérants dans l'enseignement des apôtres (cf. Ac 2, 42), dans la *lectio divina* (cf. Cs 24 b; 31 a; 148) [154], dans la prière, dans la "fraction du pain" (cf. Ac 2, 42; Cs 27-29) et à la table commune (cf. Ac 2, 42; Cs 64; 66-67). Dans un climat de silence (cf. Cs 31), d'hospitalité (cf. Cs 68-70) [127], de travail et de service communautaire (cf. Cs 118; 57; 75 bcd) et de renouvellement (cf. Cs 31 bc).

. *La communauté de formation dans son milieu*

*Hospitalité*

48. Les jeunes attirent les jeunes. Il est normal que la communauté de formation ait une tâche spéciale à exercer dans l'accueil des candidats à l'Ordre. Elle sera adaptée pour offrir aux éventuels candidats une première expérience de vie communautaire (cf. Cs 124; Dir. 4) [127]. En particulier, il est important que, dans le lieu d'accueil, soient accessibles – bien en vue – les livres suivants: la Sainte Écriture, les *Constitutions*, la *Legenda de origine Ordinis*, des œuvres fondamentales sur la vie religieuse, des textes qui présentent les éléments fondamentaux d'une vie religieuse (vie commune, prière, travail, repas, vœux, ...).

*Apostolat*

49. La communauté de formation sera attentive aux nécessités qui l'entourent et, dans la mesure du possible, rendra service.

. *La communauté de formation en interaction avec les autres communautés*

50. Même si, par leur nature, certaines communautés de formation, comme celle du noviciat, doivent être détachées de tout autre engagement ou service, il est important qu'elles ne s'isolent pas de leur propre milieu et des autres communautés de la juridiction. Au contraire, il est souhaitable qu'elles maintiennent des contacts réguliers avec les autres communautés de leur juridiction, par des visites fraternelles et des activités communes.

. *Chapitres et réunions*

51. La communauté se réunit régulièrement en Chapitre et programme ses engagements communs et de chaque frère (cf. Cs 20; 34; 37; 183) [196]. Les novices et les profès de vœux simples participent sans droit de vote aux Chapitres de programmation et de renouvellement; leur présence aux autres Chapitres est remise à la décision du Chapitre conventuel (Cs 182 b) [195 b].

<sup>64</sup> Cf. CG 1995. Document sur la Formation O.S.M. *Dispositions du Chapitre*, n. 3, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 237.



. Construire ensemble la communauté

52. Il est nécessaire que la communauté soit consciente de son rôle irremplaçable dans le projet de la formation. Il est aussi nécessaire que le candidat soit conscient que rien ne lui arrive automatiquement au sein de la communauté,<sup>65</sup> mais que beaucoup dépend de sa décision libre et personnelle de vivre en plénitude la vie fraternelle tendue vers Dieu, selon la proposition, le style et l'esprit des Servites, que la communauté de formation entend vivre et témoigner avec lui.

#### 2.2.4. Les "autorités" de l'Ordre

53. Les "autorités" de l'Ordre sont aussi des sujets de la formation, en dehors des interventions "juridiques" spécifiques. Elles suivent avec intérêt le cheminement des frères en formation. *«Le Prieur général est le premier responsable de la formation et des études devant l'Ordre et devant l'Église. Chaque Province et Vicariat sont responsables de la formation de leurs frères. Le Directoire en déterminera les programmes, dans leurs grandes lignes, et indiquera les organismes responsables de leur réalisation et vérification»* (Cs 155 ; Dir. 19) [168].

### 2.3. LES ELEMENTS DE BASE

#### 2.3.1. Programme organique

54. Le programme de formation tracé dans cette *Ratio institutionis O.S.M.* se veut à la fois *concret* et *idéal*.

Il est *concret* parce qu'il cherche, par des objectifs et des moyens, à répondre aux exigences réelles de la formation dans l'Ordre, à l'opportunité de le compléter et de l'adapter aux situations personnelles et communautaires selon les régions de l'Ordre.

Il est *idéal* parce qu'il cherche, avec le candidat, cette saine tension vers les espaces infinis, lumineux et éternels auxquels il est appelé par l'Esprit, c'est-à-dire à être saint car le Seigneur est saint. Pour la réalisation du programme, à chaque étape de formation, on donnera plus d'importance à l'un ou l'autre aspect particulier de chaque thème-guide. Puisque l'engagement de formation dure toute la vie, une dernière partie conclut la présente *Ratio institutionis O.S.M.*: celle concernant la formation permanente.

#### 2.3.2. Temps appropriés

55. Un sain processus dynamique de formation requiert des temps appropriés: des périodes de temps permettent la compréhension, l'intériorisation et l'assimilation vitale de ces valeurs (thèmes-guides) qui graduellement sont proposées aux candidats dans les spécifiques étapes de la formation. Dans la période de formation initiale, ces étapes sont fixes et constituent des points de référence: accueil (au moins 6 mois), prénoviciat (généralement au moins 1 an), noviciat (1 an), professat (3-6 ans), année pastorale (1 cycle académique), études.

---

<sup>65</sup> Cf. CENCINI Amedeo, «... come olio profumato ...». *Strumenti di integrazione comunitaria del bene e del male = Religiosi Duemila 18* (Paoline, Milano 1999) 376 p.



### 2.3.3. Méthode de formation

56. Pour atteindre son objectif, le programme de formation doit tenir compte, come il se doit, des méthodes éducatives et des aides spécifiques que les sciences humaines offrent pour un développement intégral du candidat à la vie religieuse. Dans la diversité des méthodes éducatives, il est nécessaire d'indiquer pour la période de la formation trois aides ou instruments liés entre eux: didactique spirituel, «expérientielle», psychologique. Ces instruments aident respectivement à connaître les valeurs, à les accepter et à vérifier si et comment elles sont reçues.

Pour être vraiment efficace, le programme de formation doit mettre à disposition des candidats ces trois instruments simultanément, vu que sont inséparables maturité humaine et vocationnelle, maturité spirituelle et psychologique.

#### *. Aide didactique spirituelle*

57. L'instrument «didactique spirituel» consiste dans la présentation et clarification des valeurs proprement vocationnelles et religieuses par l'enseignement théologique, biblique et liturgique, par des conférences, des retraites, l'accompagnement spirituel. Mais le meilleur enseignement vient de la vie communautaire et du témoignage de charité fraternelle. Si une communauté perd de vue la valeur intrinsèque de la charité fraternelle, la vocation est déjà compromise: pour le candidat, il sera impossible d'intérioriser les valeurs; pour l'adulte, il sera difficile de maintenir cette intériorisation qu'il avait atteint.

58. Un excellent instrument didactique spirituel est l'ascèse, qui – plus que comme valeur en soi – comporte un refus de suivre ses propres pulsions et instincts spontanés et primaires.<sup>66</sup> L'ascèse mène à partager toujours plus consciemment et concrètement le mystère de la passion, de la mort et de la résurrection du Christ. Le programme d'une formation intégrale insère une ascèse personnelle quotidienne qui porte à l'exercice des vertus de foi, d'espérance, de charité, de prudence, de justice, de force et de tempérance.<sup>67</sup>

#### *. Aide «expérientielle»*

59. L'instrument «expérientielle» consiste à expérimenter les rôles par des activités, stages, responsabilités, services, travail au sein de la communauté, ou à l'extérieur en paroisse, dans des groupes ou d'autres lieux semblables.

#### *. Aide psychologique*

60. Les aides didactique et «expérientielle» sont tous deux des instruments très importants et nécessaires, mais, seuls, elles ne sont pas suffisantes pour atteindre l'objectif de la formation; en effet, tout en considérant la personnalité du candidat, elles ne touchent pas la partie la plus importante, c'est-à-dire la motivation subconsciente, qui a une influence persistante et très souvent freinant dans la capacité d'intériorisation.

---

<sup>66</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 37.

<sup>67</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 36.



L'instrument «psychologique»<sup>68</sup> consiste à aider le candidat à vivre les valeurs professées, pour parvenir à la connaissance de soi, durable et profonde, liée à une solide maîtrise de sa propre personne.

## 2.4. LE DISCERNEMENT VOCATIONNEL

### 2.4.1. Objectif

61. L'objectif du discernement vocationnel est celui d'aider le candidat à clarifier et à faire mûrir son choix de vie, afin qu'il puisse comprendre l'action de Dieu sur lui et décider d'une façon responsable et libre sur sa vocation. Il convient donc de:

- discerner la vérité de sa vocation et en vérifier l'authenticité;
- identifier et évaluer les signes de l'appel de Dieu dans le candidat;
- identifier et évaluer les aptitudes et les capacités que le candidat possède pour répondre à l'appel de Dieu.

### 2.4.2. Signes de vocation

62. La vocation est un don libre et gratuit de Dieu, qui s'incarne dans la réalité humaine et se manifeste dans le candidat par des attitudes et des comportements humains, spirituels et religieux. Les critères pour un jugement sur l'idonéité des candidats à l'Ordre sont déterminés par le Directoire (cf. *Cs Dir.* 6) [*Cs* 129]. Parmi les signes d'une "véritable" vocation, visibles et reconnaissables par tous, on peut mentionner, en syntonie avec les six thèmes-guides:

1. une maturité proportionnée et une santé physique et psychique convenable (cf. *Cs* 126) [*132*];
2. une disposition à la prière (cf. *Cs* 125) [*132*] et à la suite quotidienne du Seigneur sans «regarder en arrière» (*Lc* 9, 62);
3. le désir d'assumer, sans prétentions et égoïsmes, les responsabilités inhérentes à la vie fraternelle (cf. *Cs* 125) [*132*];
4. le désir loyal et sincère de s'unir à nous, Servites, (cf. *Cs* 125) [*132*] et, comme les Sept premiers Pères, de tout miser pour une perle précieuse, Jésus Christ (cf. *Mt* 13, 45-46; *LO* 19, 17);
5. la capacité et la volonté de vivre les conseils évangéliques et de se donner au service d'autrui (cf. *Cs* 125) [*132*];
6. la capacité d'intérioriser les valeurs évangéliques et de faire librement des choix responsables, courageux.

### 2.4.3. Les auteurs du discernement

. *Le candidat*

63. Le candidat entend répondre à l'appel de Dieu, et donc vérifier cet appel, par la réflexion, la prière, la confrontation, ...

---

<sup>68</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, *Orientations pour l'utilisation de la psychologie dans l'admission et la formation des candidats au sacerdoce* (29 juin 2008).



. *Le maître et les divers collaborateurs*

64. Dans sa recherche vocationnelle, le candidat est invité à :

- connaître l'avis de sa famille et de l'Église locale (communauté de base, paroisse, ...);
- accepter l'aide du maître et de ses collaborateurs (confesseurs, accompagnateur spirituel, ...);
- chercher, avec ces aides, le fondement de ses propres aspirations, s'engager à vivre un cheminement spirituel et à reconnaître clairement les motivations essentielles de ses propres décisions;
- accepter éventuellement d'autres aides: médecin, théologien, psychologue, ...

. *La communauté de formation*

65. «*La vie fraternelle est le lieu privilégié pour discerner et pour accueillir la volonté de Dieu, et pour avancer ensemble en union d'esprit et de cœur*». <sup>69</sup> Par conséquent, la communauté à laquelle est confiée la tâche d'accompagner les candidats, dans le respect des tâches spécifiques du maître et de ses collaborateurs, s'engage à réaliser unitairement le programme de formation (cf. Cs 122-123) [123-124] et, en temps voulu, est consultée par votation dans le Chapitre conventuel<sup>70</sup> pour l'acceptation des candidats au noviciat (cf. Cs 183) [196], pour l'admission à la profession temporaire (cf. Cs 134; 183) [140; 196] et solennelle (cf. Cs 145; 183) [151; 196] et aux ordres sacrés (cf. Cs 157; 183) [170; 196].

. *L'"autorité" responsable*

66. À la demande du candidat, une réponse est donnée. Celle-ci vient de :

- l'autorité compétente déterminée par le Directoire, pour le prénoviciat (cf. *Dir.* 6) [Cs 129];
- le Prieur [Conseil] provincial, avec le consentement de son Conseil [vote collégial], pour l'entrée au noviciat (cf. Cs 208 d) [233 e];
- le Prieur [Conseil] provincial, avec le consentement de son Conseil [vote collégial], pour l'admission à la profession temporaire (cf. Cs 208 d) [233 e];
- le Prieur ou Vicaire provincial, pour le renouvellement annuel de la profession temporaire (cf. Cs 136 b) [142 b];
- le Prieur ou Vicaire [Conseil] provincial, avec le consentement de son Conseil [vote collégial] et avec le consentement du Prieur général, pour l'admission à la profession solennelle (cf. Cs 145; 208 d; 155; 250) [151; 233 e; 168; 266];
- le Prieur provincial, après avoir entendu l'avis de son Conseil, pour l'admission aux ordres sacrés (cf. Cs 157; 207 b) [170; 222].

<sup>69</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 92.

<sup>70</sup> Pour la célébration de ces Chapitres conventuels, voir dans le *Rituel du Chapitre* les formulaires VI (*Chapitre conventuel pour l'admission de candidats à l'Ordre*) et VII (*Chapitre conventuel pour l'admission de candidats aux ordres sacrés*).



### **III. L'ACCUEIL OU LE POSTULAT**

*Cs 124; Dir. 4-7 [127-130]*

- 3.1. DEFINITION
  - 3.1.1. Nature
  - 3.1.2. Objectifs
  - 3.1.3. Durée
  - 3.1.4. Programme
- 3.2. THEMES-GUIDES DANS LA PERIODE DE L'ACCUEIL OU DU POSTULAT
  - 3.2.1. Maturité humaine
    - . Aspect spécifique
    - . Moyens
  - 3.2.2. Suite du Christ
    - . Aspect spécifique
    - . Moyens
  - 3.2.3. Vie commune
    - . Aspect spécifique
    - . Moyens
  - 3.2.4. Identité servite
    - . Aspect spécifique
    - . Moyens
  - 3.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire
    - . Aspect spécifique
    - . Moyens
  - 3.2.6. Justice et paix
    - . Aspect spécifique
    - . Moyens
- 3.3. ADMISSION AL PRENOVICIAT
  - 3.3.1. Critères d'évaluation
  - 3.3.2. Documentation requise



### 3.1. DEFINITION

67. Il est suggéré aux régions, provinces et vicariats de créer des communautés vocationnelles et d'accueil spécifiques,<sup>71</sup> avec un programme d'accompagnement.

#### 3.1.1. Nature

68. À l'étape de l'accueil ou du postulat, le candidat fréquente régulièrement ou réside dans une communauté des Servites, spécialement la communauté vocationnelle et d'accueil. Il sera accompagné par un frère responsable dans la communauté.

Durant cette étape, le candidat poursuit des études (qui peuvent le qualifier pour l'éventuelle admission au prénoviciat) ou continue son travail, même dans le cas où il réside dans une communauté des Servites.

#### 3.1.2. Objectifs

69. L'étape de l'accueil permet un premier contact du candidat avec la vie communautaire des Servites et une première vérification de son cheminement de foi et vocationnel. Par conséquent:

- l'intéressé et les Servites apprennent à se connaître mutuellement;
- cette connaissance mutuelle s'approfondit par des contacts personnels avec certains frères de l'Ordre et avec une communauté des Servites, spécialement avec la communauté la plus proche, avec les communautés d'accueil et de (prénoviciat, noviciat).

#### 3.1.3. Durée

70. La durée de l'étape de l'accueil est déterminée par le Directoire (cf. *Dir.* 6) [*Cs* 129] et éventuellement par le programme du petit séminaire. Il peut être plus ou moins long. Quelques mois peuvent suffire pour parvenir à une connaissance mutuelle nécessaire et pour admettre l'intéressé au prénoviciat. L'étape de l'accueil se conclut avec la lettre, écrite ou personnellement ou par délégation du responsable de l'admission – établi dans le Directoire –, qui lui indiquera s'il est accepté ou non au prénoviciat.

#### 3.1.4. Programme

71. Le programme pour une prise de contact avec les candidats éventuels et les modalités pour leur acceptation seront déterminés par le Directoire (cf. *Dir.* 6) [*Cs* 129].

---

<sup>71</sup> Cette suggestion – de créer et soutenir des communautés à but vocationnel et d'accueil – vient notamment du Chapitre général 1995: «*Au plan des Régions, des Provinces et des Vicariats, qu'on suscite et qu'on encourage des communautés à but vocationnel et d'accueil, disposées à rencontrer les jeunes là où ils vivent et attentives à la réalité de leur milieu familial. Autant que possible, de telles maisons assumeront un caractère inter-juridictionnel*». Cf. *CG* 1995. Pastorale des vocations. Modalités d'exécution, *Au plan provincial, régional et général*, n. 5, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 217.



### Formation générale de base

72. Il est important que le candidat ait une formation général de base, c'est-à-dire: un diplôme, ou autre qualification légalement reconnue, équivalent à celui des gens de son âge et conforme aux lois scolaires de son pays (cf. *Dir.* 8) [Cs 158].

### Accompagnement personnel

73. Dans cette étape d'accueil il sera accompagné dans son cheminement de réflexion personnelle (revoir son histoire; évaluer sa recherche passée et actuelle; approfondir sa vie de foi; prendre un tournant dans sa vie) par un frère désigné.

### Responsabilité personnelle et communautaire de l'animation vocationnelle

74. «Chaque frère et chaque communauté, par leur vie et par leur témoignage, ont un devoir de responsabilité touchant l'éveil des vocations à notre Ordre. Les initiatives, suggérées par les conditions ambiantes, pour découvrir les vocations reviennent surtout aux communautés locales, qui en vérifieront fréquemment l'efficacité» (*Dir.* 4) [Cs 127].

«Toutes les communautés seront accueillantes envers tous, en particulier les jeunes, et leur offriront l'opportunité de partager en partie notre vie de prière, la fraternité et le service, pour leur faire expérimenter le sens communautaire et de famille».<sup>72</sup>

### AIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE DISCERNEMENT VOCATIONNEL

75. Pour les rencontres avec le responsable local de l'accueil, on peut utiliser, pour faciliter la réflexion personnelle (revoir sa propre histoire; évaluer sa propre recherche passée et actuelle; approfondir sa propre vie de foi; prendre un tournant dans sa propre vie) du candidat et le dialogue, on peut utiliser, dans l'Appendice I les dix (10) fiches *Pour un accompagnement de jeunes à l'accueil et en recherche vocationnelle*: 1. Que cherches-tu?; 2. Qui es-tu?; 3. Toi et les autres; 4. Ta vie de foi; 5. L'appel du Christ: «Viens et vois»; 6. La réponse; 7. Les choix et les préférences de Jésus; 8. Tes choix quotidiens; 9. L'épreuve; 10. La mission: le tournant.

### 3.2. THEMES-GUIDES DANS LA PERIODE DE L'ACCUEIL OU DU POSTULAT

- *Maître, où demeures-tu?*, demandèrent les deux disciples de Jean Baptiste.
- *Venez, et vous verrez*, répondit Jésus.  
Ils l'accompagnèrent, ils virent où il demeurerait, et ils restèrent auprès de lui ce jour-là.  
*Jn* 1, 38-39.

#### 3.2.1. Maturité humaine

##### 76. Aspect spécifique

- Évaluer sa propre vérité psycho-physique et sa recherche vocationnelle.

<sup>72</sup> CG 1995. Pastorale des vocations. Modalité d'exécution, au plan de la communauté locale, n. 1, dans: *Acta OSM* 61 (1996) pp. 216-217.



**77. Moyens**

1. *Dialogue régulier* sur son propre cheminement avec le responsable locale de l'accueil ou du postulat.
2. *Écrire la petite histoire* de sa propre vocation.
3. *Activité physique*.

3.2.2. Suite du Christ

**78. Aspect spécifique**

- Mieux percevoir l'appel du Seigneur dans sa propre vie de baptisé;
- Prendre du temps pour approfondir son cheminement de foi
- Vérifier son engagement de vie chrétienne.

**79. Moyens**

1. *Vivre à l'école de Jésus*: chaque jour, donner du temps pour la prière, la lecture spirituelle et la méditation de la Parole de Dieu (proposée par la liturgie du jour).
2. *Participation quotidienne* – quand il est présent au couvent – à la prière de la communauté.

3.2.3. Vie commune

**80. Aspect spécifique**

- Vérifier sa propre aptitude pour la vie communautaire;
- Identifier le projet et le dynamisme de la communauté.

**81. Moyens**

1. *Savoir rencontrer* les autres et dialoguer avec eux.
2. *Célébrer la Liturgie des Heures ou l'Eucharistie* avec la communauté.
3. *Participation au repas* de la communauté.
4. *Présences dans la communauté vocationnelle et d'accueil* (ou sinon, du prénoviciat), s'il n'y vit pas.

3.2.4. Identité servite

**82. Aspect spécifique**

- Mieux connaître la vie des Servites, en participant à leur vie.

**83. Moyens**

1. *Fréquenter régulièrement une communauté* de la province ou du vicariat, spécialement la communauté vocationnelle et d'accueil (ou sinon, du prénoviciat), et venir y vivre pour certains temps.
2. *Participation* à certaines fêtes servites.
3. *Mieux connaître* la situation actuelle, l'histoire et la spiritualité de l'Ordre, par des *rencontres* avec les frères et par des *lectures*.
4. *Première lecture* des *Constitutions* et d'autres textes spirituels de l'Ordre.



### 3.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire

#### 84. Aspect spécifique

- Vérifier sa propre capacité de travailler.
- Mieux connaître l'engagement missionnaire de l'Église locale et de l'Ordre.

#### 85. Moyens

1. *Participation au travail* de la communauté, dans la mesure du possible.
2. *Services communautaires*, selon ses possibilités.
3. *Information sur l'engagement missionnaire* de l'Église locale et de la Famille servite et éventuelle participation active dans un groupe d'animation missionnaire.

### 3.2.6. Justice et paix

#### 86. Aspect spécifique

- Mieux connaître son propre milieu de vie (injustices et diverses religions/Église).

#### 87. Moyens

1. *Engagement dans le bénévolat* au profit des tout-petits (personnes âgées, pauvres, ...) dans son propre milieu de vie (à la maison ou au couvent).
2. *Prière et participation à la vie* de l'Église locale.

## 3.3. ADMISSION AU PRENOVICIAT

### 3.3.1. Critères d'évaluation

88. Les critères d'évaluation pour l'admission du candidat au prénoviciat ne visent pas à déterminer la présence de résultats définitifs, mais à noter sur le candidat des possibilités et des capacités d'entreprendre un cheminement de croissance humaine et religieuse.

À la fin de cette étape d'accueil ou postulat, il devra être possible de reconnaître chez le candidat cinq dynamiques de base:

1. Une sérénité intérieure;
2. Une culture générale de base;
3. Le désir de suivre le Christ dans l'Église;
4. Le désir de vivre en communauté;
5. Une décision de commencer son cheminement de formation dans l'Ordre des Serviteurs de Marie.

### 3.3.2. Documentation requise

89. La documentation requise pour l'admission au prénoviciat est déterminée par le Directoire (cf. *Dir.* 6) [Cs 129]. Parmi les documents retenus nécessaires ou exigés par la normative en vigueur, certains permettent de mieux connaître la personnalité du candidat:



- Certificat de naissance;
- Certificat de baptême, de confirmation et d'état libre;<sup>73</sup>
- Certificat d'aptitude psychique adéquate à la vie religieuse;
- Dossier clinique et sanitaire;
- Documentation scolastique (cf. *Dir.* 8) [Cs 158];
- Situation de la famille;
- Consentement des parents pour les mineurs;
- Document de mariage religieux-civil des parents;
- Éventuel carnet de travail;
- Éventuelle feuille de congé ou d'exemption du service militaire;
- Éventuelle attestation de l'Ordinaire du lieu ou du Recteur du séminaire ou du Supérieur majeur, si le candidat provient d'un séminaire, d'un autre institut de vie consacrée ou d'une société de vie apostolique;<sup>74</sup>
- Éventuel certificat pénal et de bonne conduite;
- Éventuel avis de personnes responsables (curé, catéchiste, directeur d'école, patron ou chef de travail, etc.) qui l'ont bien connu afin de faciliter le jugement de la communauté du prénoviciat et, dans les régions, du prieur ou vicaire provincial;
- *Curriculum vitae* général et chrétien;
- Demande écrite du candidat d'admission au prénoviciat, accompagnée éventuellement d'une libre déclaration dans laquelle il affirme que, s'il devait quitter l'étape de formation ou tout lien avec l'Ordre, il renonce à demander toute compensation pour le temps passé dans l'Ordre;
- Rapport du maître du postulat ou de l'animateur vocationnel;
- Vote du Chapitre conventuel.

---

<sup>73</sup> Cf. *Can.* 645 § 1: «*Avant d'être admis au noviciat, les candidats doivent présenter un certificat de baptême, de confirmation et d'état libre*».

<sup>74</sup> Cf. *Can.* 645 § 2: «*S'il s'agit d'admettre des clercs ou des candidats qui ont été reçus dans un autre institut de vie consacrée, dans une société de vie apostolique ou dans un séminaire, il est requis de plus, suivant le cas, un témoignage de l'Ordinaire du lieu, ou du Supérieur majeur de l'institut ou de la société, ou du recteur du séminaire*».



**90. Dix conseils pour un serviteur de Marie ouvert aux jeunes, avec l'Évangile au cœur**

1. Vis, serein et enthousiaste, ta vocation de disciple du Christ (cf. *Lc* 12, 8-9; 24, 44-48) et de frère serviteur de sainte Marie.
2. Mets-toi du côté du jeune que tu rencontres sur ton chemin (cf. *Lc* 19, 1-10).
3. Sois attentif avec une patiente discrétion à son mystère qui se dévoile (cf. *Lc* 24, 13-35). Fais émerger ce qui est de beau en lui.
4. Reste avec lui, comme compagnon (cf. *Jn* 1, 39), dans ce qui l'intéresse et le fascine. Apprends à rire avec lui.
5. Apprécie-le tel qu'il est (cf. *Mc* 10, 21), avec ses limites et ses qualités. Ne sois méfiant, suspect.
6. Écoute-le sans juger (cf. *Jn* 8, 1-11). Avec lui, dialogue et cherche un sens à la vie, aux pieds du seul Maître.
7. Crois en lui (cf. *Mt* 9, 9). Reconnais son potentiel. Fais-lui confiance. Implicite-le dans les responsabilités.
8. Ne crains pas les confrontations avec lui. Ce sont autant d'occasions de mûrissement (cf. *Lc* 2, 41-52).
9. S'il fait une erreur, ce n'est pas la fin du monde (cf. *Mt* 7, 1-5). S'il se décourage, encourage-le. S'il se rend à la médiocrité, suscite en lui une saine inquiétude. Aide-le à tirer une leçon de son erreur.
10. Respecte ses choix libres, même si tu ne les partages pas. Garde ton cœur toujours ouvert, anxieux de reprendre le dialogue (cf. *Lc* 15, 11-32).



## IV. LE PRÉNOVICIAT <sup>75</sup>

*Cs 124; Dir. 4-7 [127-130]*

### 4.1. DEFINITION

- 4.1.1. Nature
- 4.1.2. Objectifs
- 4.1.3. Durée
- 4.1.4. Programme

### 4.2. THEMES-GUIDES DANS LA PERIODE DU PRENOVICIAT

- 4.2.1. Maturité humaine
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 4.2.2. Suite du Christ
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 4.2.3. Vie commune
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 4.2.4. Identité servite
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 4.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 4.2.6. Justice et paix
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens

### 4.3. ADMISSION AU NOVICIAT

- 4.3.1. Critères d'évaluation
- 4.3.2. Documentation requise

---

<sup>75</sup> Cf. *CG 1995*. Document sur la Formation O.S.M. *Pré-noviciat*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) pp. 229-231.



## 4.1. DEFINITION

### 4.1.1. Nature

91. Le prénoviciat consiste en une période de temps que le candidat passe dans la communauté de formation afin de connaître et d'expérimenter le style de vie des Serviteurs de Marie en préparation au noviciat.

### 4.1.2. Objectifs

92. Le candidat, après avoir vérifié les motivations de son choix, parviendra:

- à une sérénité intérieure (acceptation de soi, dépassement de certains conflits, etc.)
- à la conscience d'être chrétien (fils et frère, à la manière du Christ)
- à la libre décision de continuer son cheminement de formation dans l'Ordre des Serviteurs de Marie sur les pas de nos Premiers Pères.

### 4.1.3. Durée

93. La durée du prénoviciat est déterminée par le Directoire (cf. *Dir.* 7) [*Cs* 130], selon les divers contenus culturels, le rythme personnel de la croissance humaine et chrétienne du candidat, la somme de temps disponible, libre de tout engagement d'étude et de travail. Pour atteindre les objectifs du prénoviciat, il faut, toutefois, une période d'au moins six mois.

### 4.1.4. Programme

94. Le programme pour un premier contact avec les éventuels candidats est déterminé par le Directoire (cf. *Dir.* 6) [*Cs* 129]. Le programme, ici présenté comme seconde étape (après l'accueil) est seulement une suggestion.

95. Le programme d'études du prénoviciat sera basé avant tout sur la catéchèse (catéchisme) et, compte tenu de la diversité d'âge, de provenance et de culture des candidats, il comprendra aussi des cours d'introduction ou des sessions sur: la Sainte Écriture, la théologie sacramentaire; la Liturgie des Heures; la mariologie; l'histoire et la spiritualité de l'Ordre; les Missions des Servites aujourd'hui; l'organisation de l'Ordre; les diverses vocations de la Famille servite; la *Règle (pour les serviteurs de Dieu)* de saint Augustin.

96. Il prévoira notamment:

- la convivence auprès de certaines communautés significatives des frères et sœurs servites,
- des rencontres avec les novices et les profès,
- des journées de fraternité,
- des rencontres avec les missionnaires de passage,
- la participation à certaines rencontres (assemblées) des frères de la Province, de la Région, du Vicariat;



97. Et aussi:

- des expériences guidées de prière personnelle,
- des expériences en communautés ecclésiales,
- des expériences de désert,
- des pratiques de chant,
- des cours guidés pour l'apprentissage d'un instrument de musique.

#### 4.2. THEMES-GUIDES POUR LA PERIODE DU PRENOVICIAT

Pendant la période du prénoviciat, on donnera plus d'importance à (on se concentrera sur) un aspect particulier de chaque thème-guide.

##### 4.2.1. Maturité humaine

###### 98. Aspect spécifique

- S'engager dans le devoir de la connaissance de soi (dons, limites, conflits, etc.) et dans l'acceptation de la vérité de son propre être, grandissant dans une bonne relation avec soi-même (harmonie entre corps, psychè et esprit, intégration du sexe, de l'affection et de la rationalité), avec autrui.

###### 99. Moyens

1. *Anamnèse*: rappeler et raconter sa propre histoire personnelle, savoir parler de soi sans crainte.
2. *Dialogue*: sincère et simple avec le Maître et ses collaborateurs.
3. *Autocritique*: dans les relations avec l'accompagnateur spirituel et avec le confesseur savoir se remettre en question.
4. *Correction fraternelle*: l'accepter, avec l'intention d'améliorer ses relations.
5. *Participation à des groupes juvéniles*.
6. *Relations sereines avec sa propre famille* d'origine.
7. *Colloque avec des experts*: tirer profit des compétences d'un psychologue pour prendre connaissance des causes des conflits, des défenses et de certains points obscurs de sa propre personnalité.
8. *Sport*: pratiquer du sport ou une activité physique pour fortifier son propre corps.
9. *Expressions artistiques*: développer ses propres dons en suivant des cours de musique, d'art et métiers.
10. *Pratiquer un ou des hobby*.
11. *Langues*: apprendre une autre langue utile dans la région des Servites.

##### 4.2.2. Suite du Christ

###### 100. Aspect spécifique

- clarifier et approfondir ses propres motivations religieuses pour parvenir à une claire connaissance de sa propre vocation;
- étudier sa propre identité de chrétien et les éléments constitutifs de la vie chrétienne;
- approfondir et perfectionner la catéchèse de la foi et la connaissance du Seigneur Jésus.



### 101. Moyens

1. *Accompagnement spirituel*: avec le maître il s'engage à clarifier la motivation de son option religieuse et à faire un cheminement de foi.
2. *Cours de catéchèse*: pour la connaissance des contenus de la foi chrétienne, et des valeurs fondamentales de la vocation chrétienne.
3. *La prière liturgique et personnelle*: pour nourrir et accroître la communion avec Dieu et avec toutes les créatures.
4. *Il Sacrement de la réconciliation*: pour expérimenter la miséricorde du Seigneur.
5. *Le silence*: comme moyen pour vérifier son propre cheminement de foi.
6. *Lectures spirituelles*: suggérées par les formateurs.
7. *Langue antique* (hébreu, grec, latin): s'initier à l'étude d'une langue originale des textes bibliques et patristiques.
8. Éventuelle *étude de la philosophie*<sup>76</sup> pour une profonde connaissance de l'être humain et du monde (cf. *Dir.* 10) [*Cs 160*].

#### 4.2.3. Vie commune

### 102. Aspect spécifique

- apprendre à vivre en communauté, conscient que la dimension communautaire de la vie ne doit pas être prise pour acquise;
- s'ouvrir à une vie sereine et généreuse avec les autres, en se détachant progressivement de la mentalité individualiste, compétitive et autosuffisante.

### 103. Moyens

1. *Participation aux actes communs*: repas, prière, travail, récréation, réunions.
2. *Écoute serein*: savoir écouter sereinement les paroles et les gestes de l'autre pour le comprendre et l'accepter pour ce qu'il est.
3. *Respect*: des valeurs propres de chacun.
4. *Réunions communautaires*: participer aux réunions de programmation et de vérification pour apprécier et valoriser la diversité comme une richesse.
5. *Courage*: lutter pour surmonter les inévitables tensions et pour ne pas se réfugier dans le mutisme et la fermeture.
6. *Correction fraternelle*: mieux se connaître soi-même, en acceptant la correction fraternelle.
7. *Amitié fraternelle*: enrichit la personnalité et mène à la perfection de la charité.

#### 4.2.4. Identité servite

### 104. Aspect spécifique

- connaître clairement l'identité du religieux et du serviteur de Marie;
- étudier l'histoire de l'Ordre au sein du monachisme;
- approfondir la spiritualité des Servites;
- apprendre à évaluer la place des Serviteurs de Marie dans l'Église et dans le monde;
- communiquer l'expérience vécue aux autres par des moyens de communication servites.

---

<sup>76</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, Décret de réforme des études ecclésiastiques de philosophie (28 janvier 2011).



### 105. Moyens

1. *Étude*: de l'histoire de la vie religieuse en générale et de l'histoire et de la tradition de l'Ordre (en synthèse).
2. *Rencontres*: avec des prénovices d'autres Ordres et d'autres Congrégations.
3. *Visite*: à d'autres communautés de la Province ou du Vicariat ou de la Région, à des communautés de moniales et sœurs servites.
4. *Participation*: à certaines initiatives significatives, organisées par la Famille servite, à des congrès, des réunions, des Chapitres provinciaux, à certaines activités apostoliques organisées par les Servites.
5. *Liturgie*: participation active à l'occasion de retraites, de célébrations mariales, de fêtes et mémoires des saints et bienheureux de l'Ordre.
6. *Mariologie*: présentation de l'exemplarité de la Vierge Marie à la suite du Christ.
7. *Écoute* (cf. Cs 89; 48; 107), *beauté*,<sup>77</sup> *miséricorde* (cf. Cs 52): les trois caractéristiques du style de vie propre des Servites.

#### 4.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire

### 106. Aspect spécifique

- acquérir une professionnalité reconnue par l'État civil (diplôme, doctorat, attestation, titre d'étude);
- gagner le pain quotidien par son propre travail;
- harmoniser travail, prière, étude;
- exerce ses propres talents.

### 107. Moyens

1. *École*: pour acquérir une professionnalité (diplôme, etc.).
2. *Programme personnalisé*: pour harmoniser l'exercice de ses propres capacités et les engagements de la vie commune et l'étude.
3. *Travail manuel*: comme partie intégrante de la formation (cf. Cs 118).
4. *Travail dépendant*: pour exercer sa profession.
5. *Cours*: pour apprendre certains arts (peinture, musique, poésie, théâtre, etc.).
6. *Culture de la terre*: jardinage, jardin potager pour apprendre le langage et la sagesse de la nature.
7. *Camps missionnaires*: s'engager dans l'animation missionnaire.

#### 4.2.6. Justice et paix

### 108. Aspect spécifique

- être au service de la communauté humaine et ecclésiale;
- être ouvert aux nécessités humaines, solidaire avec les recherches et les croix des êtres humains d'aujourd'hui;
- être au courant de ce qui se passe dans le monde;
- être réceptif à l'égard des autres cultures.

<sup>77</sup> Cf. Règle (pour les serviteurs de Dieu) de saint Augustin, n. 48.



### 109. Moyens

1. *Vision critique*: des valeurs proposées et vécues dans la société contemporaine.
2. *Accueil*: de toute personne en état de nécessité.
3. *Sensibilité*: envers les nouvelles pauvretés.
4. *Langage*: s'engager à parler le langage des êtres humains de notre temps.
5. *Partage de vie avec les pauvres*: durant la période estivale (vacances) dans des centres et communautés thérapeutiques ou dans des missions, de nouvelles fondations ou communautés insérées au milieu des pauvres (cf. Cs 58).
6. *Culture de paix*: engagement pour construire une culture de paix dans le milieu où l'on vit.
7. *Œcuménisme*: connaissance, étude, rencontres avec des chrétiens de diverses Églises.

### 4.3. ADMISSION AU NOVICIAT

110. Pour l'admission au noviciat on observera les dispositions des cann. 641-653 [645] (cf. Cs 125) [131].

#### 4.3.1. Critères d'évaluation

111. Les critères d'évaluation pour l'admission du candidat au noviciat ne visent pas à déterminer la présence de résultats définitifs, mais à noter chez le candidat des possibilités et capacités d'entreprendre un cheminement de croissance humaine et religieuse.

Au terme du prénoviciat il devra être possible de reconnaître chez le candidat six traits de base:<sup>78</sup>

1. Une maturité humaine et une identité chrétienne claire et robuste;
2. Une culture générale de base;
3. Une sérénité intérieure et une capacité d'équilibre dans la gestion de sa propre vie;
4. Une capacité de vivre en communauté;
5. Une décision de poursuivre son cheminement de formation dans l'Ordre des Serviteurs de Marie;
6. Le désir d'une plus profonde connaissance et expérience de notre vie religieuse par la participation à la vie communautaire.

#### 4.3.2. Documentation requise

112. La documentation requise pour l'admission au noviciat est la suivante:

- Demande écrite du candidat d'admission au noviciat, adressée au prieur ou vicaire provincial et au Conseil de la Province ou du Vicariat d'appartenance (cf. Cs 125) [233 e];
- Résultat du vote consultatif du Chapitre conventuel (cf. Cs 183) [196];
- Rapport du maître du prénoviciat;
- Profil psychologique de la personnalité rédigé par des experts;
- Diplôme ou autre qualification légalement reconnue, équivalent à celui des gens de son âge et conforme aux lois scolaires de son pays (cf. Dir. 8) [Cs 158].

<sup>78</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 43.



## V. LE NOVICIAT <sup>79</sup>

Cs 125-134 [131-140]

### 5.1. DEFINITION

- 5.1.1. Nature
- 5.1.2. Objectifs
- 5.1.3. Durée et lieu
- 5.1.4. Programme
  - . Cours et séminaires
  - . Études OSM
  - . Aides
  - . Évaluation
  - . Nombre suffisant de novices
- 5.1.5. Continuité

### 5.2. THEMES-GUIDES POUR LA PERIODE DU NOVICIAT

- 5.2.1. Maturité humaine
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 5.2.2. Suite du Christ
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 5.2.3. Vie commune
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 5.2.4. Identité servite
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 5.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 5.2.6. Justice et paix
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens

### 5.3. ADMISSION A LA PROFESSION TEMPORAIRE

- 5.3.1. Critères d'évaluation
- 5.3.2. Documentation requise

---

<sup>79</sup> Cf. CG 1995. Document sur la Formation o.s.m. *Noviciat*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) pp. 231-233.



## 5.1. DEFINITION

### 5.1.1. Nature

**113.** Le noviciat consiste en une période de douze mois (une année)<sup>80</sup> accomplie (par le novice) dans une maison spécifiquement érigée comme siège du noviciat (cf. Cs 132 a) [138 a].<sup>81</sup> Le noviciat, période d'«initiation intégrale»<sup>82</sup> à la vie de l'Ordre, est organisé d'une façon telle que le novice puisse:<sup>83</sup>

- prendre mieux conscience de la vocation divine;
- expérimenter le style de vie des Servites;
- vérifier la capacité de vivre en communauté et mûrir la décision de devenir formellement membre de l'Ordre;
- en même temps vérifier son intention et son aptitude.

#### *Actes*

**114.** Les actes relatifs à l'entrée au noviciat seront dûment enregistrés et communiqués au Prieur général et au Prieur provincial (cf. Cs 149) [155].

### 5.1.2. Objectifs

**115.** En entrant formellement dans l'Ordre, le novice s'engage à mieux connaître la vocation des Servites et à découvrir si Dieu l'appelle à la vivre (cf. Cs 128) [134], par conséquent:

- à parcourir un cheminement de conversion radicale, i.e. à accepter la discipline nécessaire pour le passage progressif de l'homme ancien à la nouvelle créature;
- à assimiler et à vivre l'identité servite;
- à assumer librement et avec joie les responsabilités inhérentes à notre vie fraternelle selon les exigences du célibat pour le Royaume, de la pauvreté évangélique et de l'obéissance religieuse.

**116.** La communauté soutient son développement humain et religieux et examine avec lui ses aptitudes pour la vie communautaire des Servites et sa capacité à en assimiler les valeurs (cf. Cs 128) [134].

### 5.1.3. Durée et lieu

**117.** Pour qu'il soit valide et pour qu'il constitue une expérience authentique et progressive de la vie religieuse, le noviciat devra durer une année et se dérouler dans une maison érigée spécifiquement pour cette étape de formation (cf. Cs 132 a; 252 a,b) [138 a; 268 ab].

---

<sup>80</sup> Cf. *Can.* 648.

<sup>81</sup> Cf. *Can.* 647.

<sup>82</sup> CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, *Instruction Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 47.

<sup>83</sup> Cf. *Can.* 646 : «Le noviciat, par lequel commence la vie dans l'institut, est ordonné à ce que les novices aient une meilleure connaissance de la vocation divine telle qu'elle est propre à l'institut, qu'ils fassent l'expérience du genre de vie de l'institut, qu'ils imprègnent de son esprit leur pensée et leur cœur, et que soient éprouvés leur propos et leur idoneité».



### Absences

118. Une absence de la maison du noviciat de plus de trois mois, continue ou discontinuée, le rend invalide. Une absence qui dépasse quinze jours doit être récupérée par un prolongement du temps du noviciat pour une durée équivalente. Pour de brèves périodes et à discrétion du Prieur provincial, le groupe des novices peut demeurer dans d'autres couvents de la Province et de l'Ordre (cf. Cs 132) [138].

### Prolongement

119. La durée du noviciat peut être prolongée, en cas de doute sur l'aptitude du novice, mais pas au-delà de six mois.<sup>84</sup>

### Lieu

120. «Il est déconseillé que le noviciat se déroule en un milieu étranger à la culture et à la langue d'origine des novices (...) [pour] ne pas multiplier les problèmes, au cours d'une étape de formation où les équilibres fondamentaux de la personne doivent se mettre en place, où les relations entre les novices et le maître des novices doivent être faciles et leur permettre de s'expliquer mutuellement avec toutes les nuances requises par un cheminement spirituel initial et intensif. De plus, le transfert dans une autre culture à ce moment-là comporte le risque d'accueillir de fausses vocations et de ne pas percevoir d'éventuelles fausses motivations».<sup>85</sup> Il est également «tout à fait déconseillé d'accomplir le temps de noviciat en communautés insérées».<sup>86</sup>

#### 5.1.4. Programme

121. Pour le déroulement du noviciat, on observera les dispositions des *cann.* 641 [646]-653 (cf. Cs 125) [131].

122. Le programme d'études du noviciat établi par les *Constitutions* comprend:

a. *Cours et ateliers* (cf. Cs 130) [136]: pour mieux connaître l'Ordre, les thèmes importants de la vie religieuse, l'Écriture Sainte, la prière, la liturgie et le rôle de sainte Marie dans l'histoire du salut.

b. *Études OSM*: sur les textes culturels mariaux propres de l'Ordre; sur la prière liturgique OSM; sur la réalité de la mission dans les *Constitutions* et dans les documents capitulaires sur les missions; sur la réalité missionnaire OSM.

c. *Aides* (cf. Cs 130) [136]

Le maître, ses collaborateurs et les novices se prévaudront, selon les normes du Droit commun, de la collaboration de personnes et d'institutions compétentes, et d'expériences valides, réalisées à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté.

<sup>84</sup> Cf. *Can.* 653 § 2: «Son noviciat achevé, le novice, s'il est jugé idoine, sera admis à la profession; sinon il sera renvoyé; s'il subsiste un doute sur son idoneité, le Supérieur majeur pourra prolonger le temps de probation selon le droit propre, mais non au-delà de six mois».

<sup>85</sup> CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, *Instruction Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 47.

<sup>86</sup> CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, *Instruction Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 50.



d. *Évaluation*

Au moins tous les quatre mois, toute la communauté, y compris les novices, portera un jugement sur la validité du programme accompli.

Tous les quatre mois, le maître conjointement avec ses collaborateurs, après une entrevue avec chacun des novices, rédigera pour le Conseil provincial un rapport complet sur leur progrès (cf. Cs 134) [140].

e. *Nombre suffisant de novices*

Pour pouvoir réaliser convenablement le programme en question, il faut un nombre suffisant de novices. En cas contraire, le Prieur provincial, avec le consentement de son Conseil, y pourvoira autrement (cf. Cs 131) [137].

5.1.5. Continuité

123. Le noviciat se situe continuité avec le cheminement fait au prénoviciat (cf. Dir. 2) [Cs 125].

**5.2. THEMES-GUIDES DANS LA PERIODE DU NOVICIAT**

Pendant la période du noviciat (comme durant le prénoviciat), on donnera plus d'importance (on se concentrera davantage) sur un aspect particulier de chaque thème-guide.

5.2.1. Maturité humaine

124. *Aspect spécifique*

Entrer en relation:

- avec soi-même;
- avec les autres, c'est-à-dire avec les frères de la communauté, avec les responsables de la formation (maître, collaborateurs, Prieur conventuel, Prieur provincial), avec sa parenté, avec chaque personne (homme et femme);
- avec les choses (nourriture, vêtements, monnaie, maison);
- avec le cosmos, la création.

125. *Moyens*

1. *Dialogue* sincère et ouvert avec les frères, spécialement avec le maître et avec ses collaborateurs (cf. Cs 129) [135].
2. *Relations interpersonnelles*.
3. *Réunions*: communautaires.
4. *Participation*: au Chapitre conventuel (cf. Cs 182 b) [195 b].
5. *Réflexion personnelle et silence* (cf. Cs 31; 72).
6. *Rapport quadrimestriel* (cf. Cs 134) [140].
7. *Vérification avec des personnes expertes* (accompagnateur spirituel,\* psychologue, etc.).

---

\* Pour limiter le nombre d'intervenants durant l'année intense du noviciat et assurer une continuité dans l'accompagnement spirituel, il est recommandé que le maître des novices assume la tâche d'accompagnateur spirituel, tout-à-fait approprié à son service.



### 5.2.2. Suite du Christ

#### 126. Aspect spécifique

- parcourir un cheminement progressif de dépouillement et de conversion pour se conformer au Christ pauvre, chaste et obéissant;
- se redécouvrir, dans le Christ, enfant du Père et frère de tout être humain;
- chanter la vie charismatique comme sainte Marie.

#### 127. Moyens

1. *Lectio divina quotidienne* (pas moins d'une demi-heure par jour, cf. Cs 31 a) pour refaire le cheminement de Jésus Christ et vivre à son école.
2. *Bible*: cours ou séminaires pour l'étude de la Sainte Écriture, source de vie spirituelle et source d'inspiration pour la vie religieuse (cf. Cs 130) [136].
3. *Prière participée et liturgique*: cours ou séminaires pour une initiation à la connaissance de la nature de la prière et des éléments essentiels de la liturgie; exprimer dans une liturgie vivante et créative les richesses découvertes au cours du programme de formation (cf. Cs 130) [136].
4. *Eucharistie*: pour cheminer et découvrir le sens ultime, une donation inconditionnée.
5. *Contemplation* (prière silencieuse, adoration eucharistique, journée de récollection): rendre gloire au Seigneur et accueillir ses dons.
6. *Examen quotidien de conscience* (cf. Cs 72), avec journal (agenda) personnel.
7. *Sacrement de la réconciliation*: pour se purifier de tout ce qui en soi est ténèbre.
8. *Cours ou séminaires* pour approfondir des thèmes importants de la *vie religieuse* traditionnelle et contemporaine (cf. Cs 136); une étude approfondie sur les *vœux*, pour mieux connaître et pratiquer les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.
9. *Lectures spirituelles*.
10. *Méthodes de prière* provenant du contexte religieux où on vit.

### 5.2.3. Vie commune

#### 128. Aspect spécifique

- donner quotidiennement sa propre contribution pour l'édification de la communauté;
- assumer progressivement les responsabilités inhérentes à la vie fraternelle;
- instaurer une relation loyale et sincère avec les frères de la communauté en valorisant les différences et les dons de chacun;
- offrir un service humble et joyeux dans la gratuité et dans l'émerveillement, surtout lors des moments de tension et de difficultés.

#### 129. Moyens

1. *Connaissance*: des frères qui composent la fraternité.
2. *Dialogue*: sincère et constructif.
3. *Participation*: aux réunions communautaires et au moins aux chapitres de programmation et de renouvellement (cf. Cs 182 b) [195 b].
4. *Collaborations et fidélité aux engagements assumés*.



5. *Correction fraternelle et pardon.*
6. «*Collatio*» (échange): sur certains thèmes spirituels.
7. *Actes communs*: récréation, repas, travail communautaire.

#### 5.2.4. Identité servite

##### 130. Aspect spécifique

- approfondir le charisme, la spiritualité et le style des Servites en étudiant les sources des origines et l'histoire récente;
- assimiler avec sérieux et clarté l'identité des Servites;
- être un chercheur passionné de la beauté divine.

##### 131. Moyens

1. *Étude*: cours ou séminaires sur l'histoire de l'Ordre, sur sa spiritualité et sur sa législation (cf. Cs 130) [136].
2. *Recherches*: sur la vie des saints et bienheureux servites.
3. *Liturgie des Servites*: usage des livres liturgiques de l'Ordre (cf. Cs 114) et étude de leurs contenus théologiques.
4. «*Dedicatio*» (dévotion) à sainte Marie: cours ou séminaires de mariologie pour une compréhension progressive du rôle de la Mère de Dieu dans l'histoire du salut (cf. Cs 130) [136] et révérences mariales.
5. *Connaissance*: de la Province d'appartenance.
6. *Contact*: avec d'autres frères et avec d'autres communautés (noviciats servites, ...).

#### 5.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire

##### 132. Aspect spécifique

- percevoir le travail comme un moyen pour collaborer «à l'activité créatrice du Père» et pour s'associer «à l'œuvre rédemptrice du Christ» (Cs 57 a);
- faire son propre travail en harmonie fraternelle;
- développer ses propres qualités au sein de la communauté.

##### 133. Moyens

1. *Offices communautaires*: service attentif et fidèle.
2. *Services communautaires* (nettoyage/ménage, garder la maison en ordre, etc.).
3. *Travail manuel* (cf. Cs 118): jardinage, cuisine, etc.
4. *Écologie*: respect pour tout ce qui vit et existe.
5. *Initiatives d'animation missionnaire* («Journée missionnaire», ...).
6. *Préparation culturelle*: selon les dons et qualités de chacun.
7. *Cours*: pour apprendre le langage artistique et symbolique.



#### 5.2.6. Justice et paix

##### 134. Aspect spécifique

- nourrir en soi le sentiment d'être un petit frère universel en communion avec le monde entier;
- étendre la fraternité à toute personne (cf. Cs 74);
- accueillir avec respect et avec délicatesse toute créature, surtout les pauvres.

##### 135. Moyens

1. *Attitude évangéliquement critique*: à l'égard des valeurs et des non-valeurs présentes dans sa propre culture et dans les sociétés.<sup>87</sup>
2. *Option pour les pauvres et formes de service* (cf. Cs 58; 76 d; 89).
3. *Évaluation critique de l'usage des moyens de communication sociale* (cf. Cs 16 b).
4. *Miséricorde*: prolonger dans sa propre vie l'exemple de miséricorde du Christ et de la Vierge Marie (cf. Cs 52).
5. *Voie de la beauté*: faire émerger en chaque créature la partie lumineuse et éternelle.
6. *Rencontres œcuméniques et interreligieuses* (cf. Cs 91).

### 5.3. ADMISSION A LA PROFESSION TEMPORAIRE

#### 5.3.1. Critères d'évaluation

136. Au terme du temps du noviciat, le maître et la communauté de formation doivent pouvoir percevoir chez le novice une maturité adéquate, une sérénité fondamentale et un bien-être physique, psychique et spirituel, prémices (signes essentiels) de l'épanouissement personnel dans l'expérience de vie religieuse.

137. De plus, au terme de l'année du noviciat, on devra pouvoir reconnaître chez le novice quatre traits fondamentaux, qui indiquent «idéalement» que le candidat est en mesure de faire une option fondamentale qui engage toute sa vie:

1. Un changement du cœur et de l'esprit qui est reconnaissable dans une nouveauté de vie et dans une relation stable et intime avec le Christ et avec sa parole;
2. L'assimilation de l'identité des Servites, exprimée par l'assomption du style de sainte Marie pour mieux servir Dieu et les frères;
3. La joie de vivre avec d'autres frères «réunis au nom du Seigneur», dans la communion, dans le dialogue, dans la prière et aux heures de joie et de tristesse;
4. La capacité d'offrir à Dieu sa propre personne en suivant le Christ chaste, pauvre et obéissant et de faire de sa propre vie un don pour la joie des autres.

#### 5.3.2. Documentation requise

138. La documentation requise pour l'admission aux vœux est la suivante:

- Demande écrite du novice d'émettre la profession temporaire, adressée au Prieur ou Vicaire provincial et au Conseil de la Province ou du Vicariat d'appartenance (cf. Cs 134 b; 208 d) [140 b; 233 e];

<sup>87</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 67.



- Rapport du maître de formation avec l'apport de ses collaborateurs (cf. Cs 134) [140];
- Résultat du vote consultatif du Chapitre conventuel (cf. Cs 134; 183) [140; 196];
- Déclaration du novice concernant l'administration et l'usage des biens (cf. Cs 133) [139];
- Auto-évaluation du novice sur son propre cheminement de croissance humaine et religieuse.

### Formule de profession temporaire

**139.** *«Par la profession religieuse, le frère reconnaît donc le projet de Dieu, qui l'appelle à la suite radicale du Christ et le consacre par le don de son Esprit; il s'engage, devant Dieu et devant l'Église, à observer les conseils évangéliques du célibat pour le Royaume, de l'obéissance et de la pauvreté, et à vivre une vie de communion fraternelle fondée sur le commandement de l'amour, animée par l'esprit de service, marquée par une tension continue de conversion et qualifiée par le dévouement total envers la glorieuse Mère du Christ».*<sup>88</sup>

I. Moi, frère N. Marie,  
j'ai vécu une année dans la communauté de N.  
en en partageant la vie fraternelle  
et le témoignage évangélique.  
Animé par la grâce de Dieu,  
je désire maintenant continuer à vivre votre vie  
de frères Serviteurs de sainte Marie.

II. C'est pourquoi, avec une décision ferme et libre,  
devant toi, frère N. Marie, Prieur ...  
(général *ou* provincial *ou* conventuel)  
je fais le vœu à Dieu le Père,  
en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, notre Dame,  
de suivre le Christ dans l'observance des conseils évangéliques  
de chasteté, de pauvreté et d'obéissance,  
selon la Règle de saint Augustin  
et les Constitutions des Servites,  
jusqu'au ... (on indique le jour, le mois et l'année)

III. Que la grâce de l'Esprit Saint,  
l'intercession de notre Dame,  
et votre charité, frères,  
affermissent mon propos  
et soutiennent ma profession.<sup>89</sup>

<sup>88</sup> Rituel de la profession religieuse des frères Serviteurs de sainte Marie, seconde édition typique = Libri liturgici OSM 9 (Curie générale OSM, Rome 1993) p. 23, n. 28.

<sup>89</sup> Rituel de la profession religieuse des frères Serviteurs de sainte Marie, seconde édition typique = Libri liturgici OSM 9 (Curie générale OSM, Rome 1993) pp. 63-64. 79-80. 92-93, nn. 64. 99. 129. Pour le texte latin (version officielle), voir: Cs 143. N.B. Les parties I et III peuvent être substituées par des mots semblables, approuvées par le Prieur général.



## VI. LE PROFESSAT <sup>90</sup>

Cs 135-150 [141-156]

### 6.1. DEFINITION

- 6.1.1. Nature
- 6.1.2. Objectifs
- 6.1.3. Durée
- 6.1.4. Programme
- 6.1.5. Continuité

### 6.2. THEMES-GUIDES POUR LA PERIODE DU PROFESSAT

- 6.2.1. Maturité humaine
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 6.2.2. Suite du Christ
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 6.2.3. Vie commune
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 6.2.4. Identité servite
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 6.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 6.2.6. Justice et paix
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens

### 6.3. LA PROFESSION SOLENNELLE

- 6.3.1. Documentation requise
- 6.3.2. La préparation immédiate à la profession solennelle

---

<sup>90</sup> Cf. CG 1995. Document sur la Formation O.S.M. *Postnoviciat*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) pp. 233-235.



## 6.1. DEFINITION

### 6.1.1. Nature

**140.** Le professat est la dernière étape de la formation initiale, où le frère développe et approfondit d'une façon progressive les tâches des années précédentes. Durant cette période, le frère sera conscient que l'étude philosophique,<sup>91</sup> théologique, ou les autres études (techniques, art, science, ...) l'aident à donner une réponse libre et consciente à l'appel de Dieu par un engagement définitif (profession solennelle).

**141.** La profession temporaire est reçue par le prier général ou par le prier ou vicaire provinciaux, ou par le prier conventuel, ou par leur délégué (cf. *Cs* 136 a) [142 a]. Elle se renouvelle à chaque année, à la même date, avec le consentement du prier ou vicaire provincial, compte tenu du rapport écrit du maître (cf. *Cs* 136 b) [142 b].

#### *Actes*

**142.** Les actes relatifs à la profession temporaire seront dûment enregistrés et communiqués au prier général et au prier provincial (cf. *Cs* 149) [155].

### 6.1.2. Objectifs

**143.** Les objectifs du professat visent à aider le frère profès temporaire à :

- vérifier sa propre capacité effective à vivre les valeurs et les vœux de la vie consacrée comme serviteur de Marie et à les approfondir (réflexion, étude, etc.), dans un milieu de sérénité, de dialogue et de confrontation (cf. *Cs* 139) [145];
- grandir dans la vie fraternelle selon les exigences des vœux et découvrir le Christ vivant et «présent au milieu des siens» (cf. *Mt* 18, 20), en partageant avec les autres un projet de vie (vie fraternelle, cheminement spirituel, mission, etc.);
- continuer sa propre croissance humaine et spirituelle en adoptant le style évangélique de vie personnelle et communautaire proposé par la *Règle (pour les serviteurs de Dieu)* de saint Augustin et par les *Constitutions*;
- se préparer à la profession solennelle, en affermissant sa volonté de se consacrer totalement à Dieu, le regard fixé sur sainte Marie, et en s'engageant dans une profonde connaissance de l'être humain, du monde et de Dieu, pour se dévouer d'une façon responsable et avec idonéité au service auquel il sera appelé.

---

<sup>91</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, Décret de réforme des études ecclésiastiques de philosophie (28 janvier 2011).



### 6.1.3. Durée

144. La durée est établie par les normes en vigueur. En général, le professat dure de trois à six ans (cf. *Cs* 147) [153].<sup>92</sup>

### 6.1.4. Programme

145. Le frère recueillera les fruits des étapes précédentes et vivra courageusement sa vocation servite dans laquelle il s'est engagé: la croissance humaine et spirituelle, les vœux, la vie fraternelle, l'amour pour l'Ordre, le travail la dévotion mariale, l'apostolat.

- a. Conscient de la nécessité de la culture pour sa vie et pour son service (cf. *Cs* 151) [157], le frère s'engagera dans les études selon ses capacités personnelles et les cours institutionnels adéquats (cf. *Cs* 152; *Dir.* 9-10) [159-161].
- b. Pour son mûrissement, le frère aura un engagement apostolique et participera progressivement à des expériences ecclésiales et sociales, dans l'esprit servite, selon ses aptitudes et ses aspirations (cf. *Dir.* 9) [Cs 159].
- c. Avec les permis nécessaires, le frère passera éventuellement «une partie des périodes extrascolaires ou dans les communautés de la Province ou du Vicariat per une meilleure connaissance de la réalité de celles-ci ou au Mont Sénario ou dans d'autres lieux significatifs de l'Ordre»<sup>93</sup> (cf. *Dir.* 17) [Cs 166].
- d. Au début de chaque année, sera faite une programmation des diverses activités de la communauté, dans lesquelles les frères offriront une contribution toujours majeure.

### 6.1.5. Continuité

146. Le professat se situe en continuité avec le cheminement fait au noviciat (cf. *Dir.* 2) [Cs 125].

## 6.2. THEMES-GUIDES DANS LA PERIODE DU PROFESSAT

Pendant la période du professat, tous les thèmes-guides des années de la profession trouvent leur place, «même si, la plupart du temps, une grande partie de la journée du frère est occupée par l'école, le ministère ou d'autres activités».<sup>94</sup>

### 6.2.1. Maturité humaine

#### 147. Aspect spécifique

- Harmoniser (intégrer) sa propre responsabilité au niveau humain et spirituel.
- Porter à l'unité son propre être afin d'atteindre la maturité qui le rendra capable de vivre librement et joyeusement l'engagement définitif.

<sup>92</sup> Le Droit canonique permet un prolongement jusqu'à 9 ans: «Cependant, si cela semble opportun, le Supérieur compétent peut, selon le droit propre, prolonger la période de profession temporaire; toutefois la durée totale pendant laquelle le membre sera lié par les vœux temporaires ne dépassera pas neuf ans» (*Can.* 657, § 2).

<sup>93</sup> *CG* 1995. Document sur la Formation o.s.m. *Dispositions du Chapitre*, n. 7, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 237.

<sup>94</sup> Cf. *CG* 1995. Document sur la Formation. *Postnoviciat*, n. 1, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 233.



**148. Moyens**

1. *Soin et attention* à sa propre personne.
2. *Temps et lieux de solitude et de silence*, reconnus comme voie pour rencontrer la vérité du cœur.
3. *Dialogue* ouvert et libre avec le maître.
4. *Accompagnement spirituel* ou *counseling*, pour atteindre un *équilibre* émotionnel et objectif et pour intégrer sa propre sexualité.
5. *Études théologiques et d'autres sciences*, pour découvrir en soi l'aspect humain et divin (cf. *Dir.* 9-10) [Cs 159-160].

6.2.2. Suite du Christ

**149. Aspect spécifique**

- S'identifier au Christ, en assumant ses mêmes sentiments (cf. *Ph* 2, 5).

**150. Moyens**

1. *Pratique des conseils évangéliques*, sur les pas de Jésus pauvre, chaste et obéissant (cf. *Cs* 138; 143) [144; 149] et *prise de conscience* des conséquences de chaque vœu pour sa propre vie et de leur valeur apostolique (cf. *Cs* 139) [145].
2. *Guide d'un maître ou accompagnateur* de confiance, pour aider à mûrir la *sequela Christi* et continuer le cheminement de formation.<sup>95</sup>
3. *Approfondissement continu* de la connaissance des vœux et de leur fondement dans la Sainte Écriture (cf. *Cs* 139-143) [145-149].
4. *Volonté de se consacrer totalement à Dieu* (cf. *Cs* 138) [144].
5. *Soin de la vie spirituelle* par la *lectio divina* (cf. *Cs* 24 b; 31 a; 148) [154], la *méditation*, la *liturgie*, la *discipline*, etc.
6. *Étude de la philosophie*,<sup>96</sup> *de la théologie*,<sup>97</sup> *de la Sainte Écriture* et *approfondissement de la spiritualité de l'Ordre*, pour vivre avec une plus grande intensité et profondeur l'expérience du Christ (cf. *Cs* 152-153; *Dir.* 9, 11) [Cs 159; 161-162].

6.2.3. Vie commune

**151. Aspect spécifique**

- Comme les Sept premiers Pères, construire la communauté en mettant en commun ses propres dons et en rendant féconds les dons des autres.

**152. Moyens**

1. *Dialogue* ouvert et libre avec les frères, spécialement avec le maître et avec ses collaborateurs, pour une meilleure insertion et croissance dans la vie communautaire (cf. *Cs* 129) [135].
2. *Approfondissement* de ses propres relations interpersonnelles et de sa propre capacité de pardonner, de travailler en équipe et d'être coresponsable.

<sup>95</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 63.

<sup>96</sup> Évidemment, si le candidat n'a pas déjà étudié la philosophie pendant le pré-noviciat. Voir n. 101.

<sup>97</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 61.



3. *Participation*: aux réunions communautaires et au moins aux Chapitres de programmation et de renouvellement (cf. Cs 182 b) [195 b].
4. *Amour pour la communauté telle qu'elle est* (cf. Cs 53) et *engagement* à intensifier la participation véritable et authentique.
5. *Sens de responsabilité* envers sa propre communauté et envers l'Ordre (cf. Cs 138) [144], par un témoignage plus vivant et actif.
6. *Donner le meilleur de soi*, pour construire la communauté.

#### 6.2.4. Identité servite

##### 153. Aspect spécifique

- reprendre et exprimer existentiellement sa propre identité qui consiste dans la fraternité, le service et la présence inspiratrice de sainte Marie.
- se disposer à la profession solennelle et au service de l'Église selon le style de l'histoire et la tradition servite.

##### 154. Moyens

1. *Célébrations liturgiques* (cf. Cs 114) et *dévotionnelles*, vécues avec attention et soin.
2. *Expérience de service et d'hospitalité évangélique*.
3. *Étude de la mariologie*, pour reconnaître la présence de Marie dans notre histoire et pour refléter cette présence vive et active de la mère et servante du Seigneur (cf. Cs 152) [161].
4. *Étude de l'histoire et des figures significatives* de la Famille servite (cf. Cs 153; Dir. 11) [162].
5. *Contact* avec d'autres frères et d'autres communautés (professats OSM, ...)
6. *Présences dans d'autres communautés* engagées dans divers services apostoliques.

#### 6.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire

##### 155. Aspect spécifique

- être conscient que le travail est une façon de suivre le Christ pauvre, de participer au sort des êtres humains et de collaborer à l'œuvre créatrice du Père (cf. Cs 57 ab);
- favoriser le travail en équipe (cf. Cs 75) et cultiver l'art de la collaboration, en particulier avec les laïcs, en harmonie fraternelle (cf. Cs 100-103);
- mettre ses énergies, ses capacités et son temps au service de la communauté et des êtres humains (cf. Cs 57 b; 73).

##### 156. Moyens

1. *Engagements personnels et communautaires*, accomplis avec une disponibilité réelle.
2. *Expériences pratiques de service communautaire et apostolique*, régulièrement vérifiées et graduellement précisées (cf. Dir. 9) [Cs 159].
3. *Simplicité de vie* (éliminer ce qui nous sépare des autres), pour être en communion avec ceux qui sont appelés à servir et pour constituer avec eux une seule réalité dans le Christ Jésus (cf. Cs 57 c).<sup>98</sup>

---

<sup>98</sup> Cf. Règle (pour les serviteurs de Dieu) de saint Augustin, n. 19: *Ce que vous portez ne doit pas vous faire remarquer, et ne cherchez pas à plaire par vos vêtements, mais par ce que vous êtes intérieurement.*



4. *Expérimenter et partager* le sort, les fatigues et les angoisses des personnes proches.
5. *Engagement social* dans l'amélioration de la réalité locale.<sup>99</sup>
6. *Ouverture* aux nouvelles réalités culturelles et sociales du monde d'aujourd'hui.
7. *Participation à des initiatives missionnaires* (« campagne missionnaire », rencontre missionnaires, ...).

#### 6.2.6. Justice et paix

##### 157. Aspect spécifique

- avoir le sentiment d'être un petit frère universel en communion avec le monde entier;
- étendre la fraternité avec chaque personne (cf. Cs 74), spécialement avec les tout-petits (pauvres, marginaux, etc.), en travaillant pour la libération intégrale de l'individu et de la société.

##### 158. Moyens

1. *Option claire pour les pauvres*, les marginaux, les paysans, les indigènes, les opprimés, etc.
2. *Participation active* dans les œuvres de libération et de justice sociale.
3. *Sensibilité et intérêt* pour les diverses initiatives de l'Ordre dans le monde, telles que les nouvelles fondations.
4. *Engagement personnel* (train de vie modeste, rappel orant personnel et communautaire) à vivre et à être solidaire avec les œuvres sociales et missionnaires de l'Ordre et de l'Église.
5. *Rencontres œcuméniques et interreligieuses* (cf. Cs 91).

### 6.3. LA PROFESSION SOLENNELLE (cf. Cs 144-150) [150-156]

159. Le frère qui, au terme de la période de formation, entend partager notre vie jusqu'à la mort, émet sa profession solennelle. Âge minimum: 23 ans (cf. Cs 147) [153].<sup>100</sup>

La profession solennelle est un acte public qui consacre le frère pour toute la vie au service de Dieu et de son peuple, en suivant parfaitement le Christ et en se vouant totalement à notre Dame, et qui le conduit, par l'observance des conseils évangéliques, à la plénitude de la charité.

Par la Profession solennelle, le frère est reçu définitivement dans l'Ordre des Serviteurs de Marie, dont il assume entièrement la vie et les responsabilités (cf. Cs 144) [150].

#### Actes

160. Les actes relatifs à la profession solennelle seront dûment enregistrés et communiqués au Prieur général et au Prieur provincial. En outre, le Prieur provincial informera au plus tôt le Curé où a été baptisé le frère qui a émis la Profession solennelle (cf. Cs 149) [155].

<sup>99</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 62.

<sup>100</sup> L'actuel Code de droit canonique requiert, pour la validité de la profession 'perpétuelle' «*au moins vingt-et-un ans accomplis et qu'elle ait été précédée d'un temps de profession temporaire d'au moins trois ans*» (Can. 658). N.B. L'âge minimum pour faire la profession dans l'Ordre a varié au cours des siècles. Dans les *Constitutions O.S.M.* antiques, pour faire la 'profession' [en ce temps-là, il n'y avait pas de profession temporaire, mais seulement la profession solennelle], le candidat devait avoir au moins 16 ans. Plus tard, selon un décret de 1775 du Grand Duc de Toscane, Pietro Leopoldo, le candidat devait avoir au moins 25 ans.



### 6.3.1. Documentation requise

**161.** La documentation requise pour l'admission à la profession solennelle est la suivante:

- Demande écrite du frère pour l'admission à la profession solennelle, adressée au Prieur ou Vicaire provincial et au Conseil de la Province ou du Vicariat d'appartenance (cf. Cs 145; 208 d) [151; 233 e];
- Rapport du maître de formation (cf. Cs 145) [151];
- Résultat du vote consultatif du Chapitre conventuel (cf. Cs 145; 183) [151; 196];
- Déclaration de renoncement aux biens patrimoniaux et de disposition de biens dont le frère est certain d'entrer en possession par la suite, selon les normes du Droit commun et du Droit civil du pays concerné (cf. Cs 146) [152].

### 6.3.2. La préparation immédiate à la profession solennelle

**162.** La préparation immédiate à la profession solennelle<sup>101</sup> sera faite de préférence dans une communauté engagée dans la formation ou dans une communauté riche d'expérience fraternelle, de prière et de service, ayant un frère responsable dans ce but. Elle sera faite au cours d'une période plus intense, où le profès vérifie ses motivations vocationnelles.

#### **163.** *Moyens*

- *Le dialogue avec le responsable*: essentiel pour un discernement sur l'engagement à prendre esse.
- *La prière* (la rencontre avec la Parole, la participation dans la liturgie, la réflexion personnelle), comme moyen de base pour assumer la réalité et la signification de la vie consacrée, et la relation avec Dieu.
- *La rencontre avec l'accompagnateur spirituel*, pour valoriser l'appel du Christ qui l'invite à vivre chaste, pauvre et obéissant dans une totale donation comme sainte Marie.
- *Les recollections mensuelles* (périodiques), pour approfondir le choix fait et ses capacités pour atteindre l'objectif.
- *La retraite prolongée* (une semaine ou huit jours), pour aider le frère à réfléchir:
  - . sur la vérité de son être «Qui suis-je?»;
  - . sur la consécration vue comme donation (réflexion sur la formule de la profession);
  - . sur les vœux: vus comme don, commandement, offrande, vertu, obligation, révélation anthropologique du Royaume, etc.;
  - . sur le sens d'appartenance à la Famille servite: tradition, charisme, spiritualité;
  - . sur la réalité locale: charisme, inculturation;
  - . sur la marianité de l'Ordre: le rôle de sainte Marie dans l'Église, dans l'Ordre et dans sa propre vie;
  - . (facultatif) sur la conscience écologique: sa place dans l'œuvre de la création.

---

<sup>101</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 64.



### Formule de profession solennelle

164. I. Moi, frère N. Marie,  
animé par la Parole de Dieu  
et la grâce de l'Esprit Saint,  
je promets à Dieu le Père  
d'être témoin du Christ et de son Évangile  
et de faire de ma vie un service d'amour  
pour Dieu et pour tous les hommes,  
en m'inspirant constamment de sainte Marie,  
mère et servante du Seigneur.

II. Aussi, devant vous,  
frères de la communauté de N.,  
expression de tout l'Ordre  
et signe de l'Église universelle,  
et devant toi, frère N. Marie, Prieur général,  
(ou: frère N. Marie, qui agis à la place et au nom du Prieur général)  
avec une détermination joyeuse et responsable,  
je fais vœu de suivre le Christ,  
dans la chasteté, la pauvreté et l'obéissance  
(*oppure*: dans le célibat pour le Royaume,  
dans la pauvreté et l'obéissance)  
pour le reste de ma vie.  
C'est pourquoi je promets  
de vivre en communion fraternelle,  
assidu à la prière commune,  
à l'écoute de la Parole de Dieu  
et à la fraction du Pain de vie,  
dans le partage des biens et des aspirations,  
suivant la Règle de saint Augustin  
et les Constitutions des Serviteurs de Marie,  
pour accomplir le commandement de l'amour,  
en servant le Seigneur, sainte Marie et tous les humains,  
et pour atteindre la perfection de la charité.

III. Que la grâce de Dieu,  
l'intercession de notre Dame,  
et votre charité, mes frères,  
soutiennent ma faiblesse  
et affermissent mon engagement.<sup>102</sup>

<sup>102</sup> *Rituel de la profession religieuse des frères Serviteurs de sainte Marie*, seconde édition typique = Libri liturgici OSM 9 (Curie générale OSM, Rome 1993) pp. 128-129, n. 211. Pour le texte officiel en latin (édition typique), voir: Cs 154. N.B. Le candidat peut substituer la III<sup>e</sup> partie de la formule de profession par un autre texte bref approprié.



## VII. L'ANNEE DE SERVICE PASTORAL

### 7.1. DEFINITION

- 7.1.1. Nature
- 7.1.2. Objectifs
- 7.1.3. Durée
- 7.1.4. Lieu
- 7.1.5. Programme

### 7.2. THEMES-GUIDES POUR L'ANNEE DE SERVICE PASTORAL

- 7.2.1. Maturité humaine
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 7.2.2. Suite du Christ
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 7.2.3. Vie commune
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 7.2.4. Identité servite
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 7.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens
- 7.2.6. Justice et paix
  - . Aspect spécifique
  - . Moyens

### 7.3. ÉVALUATION ET ADMISSION AUX ORDRES SACRES.

- 7.3.1. Admission
- 7.3.2. Documentation requise
- 7.3.3. Commission pour les ordres sacrés et les ministères



## 7.1. DEFINITION

**165.** «Tous nous participons du sacerdoce du Christ (cf. 1 P 2, 5; Ap 1, 6; 5, 9-10); mais à cause d'une vocation particulière et des besoins de l'Église, il y a parmi nous ceux qui sont appelés au diaconat permanent ou au sacerdoce ministériel. Ces frères s'emploieront à acquérir les richesses spirituelles et doctrinales nécessaires pour servir Dieu et pour être animateurs et guides de son peuple» (Cs 156) [169].

### 7.1.1. Nature

#### *Service communautaire et apostolique*

**166.** L'année de service pastoral est une période d'expérience pratique de service communautaire et apostolique (cf. *Dir.* 9) [Cs 159] pendant laquelle le frère, devant les réalités et les nécessités de la société, traduit les bienfaits de sa formation et de ses études théologiques et met au service d'une communauté spécifique ses dons, en vérifiant et suivant une mission spécifique.

#### *Vocation aux ordres sacrés*

**167.** Aux frères candidats aux ordres sacrés, l'année de service pastoral offre une préparation adaptée à la vie et à l'animation pastorale.<sup>103</sup>

### 7.1.2. Objectifs

**168.** Les objectifs de l'année de service pastoral consistent à aider le frère à:

- se dévouer au service des autres, pour accomplir le charisme de l'Ordre (cf. Cs 73);
- vérifier et développer sa propre capacité à étendre la fraternité aux hommes d'aujourd'hui divisés par l'âge, la nation, la race, la religion, la richesse et l'éducation (cf. Cs 74);
- vivre comme prioritaire les valeurs de la vie religieuse servite (maturité humaine, vita spiritual, vœux, vie communautaire, inspiration mariale, services en communauté, ...), tout en étant engagés dans l'apostolat;<sup>104</sup>
- pour les candidats aux ordres sacrés: se disposer spirituellement à discerner et à accueillir le don,<sup>105</sup> être introduits à la praxis publique (présence et animation en communauté chrétienne, catéchèse, homilétique, ...), se familiariser avec l'usage des divers rituels (célébrations liturgiques, homilétique, ...); se préparer à recevoir les ordres sacrés.

<sup>103</sup> Cf. *Can.* 1032 § 2; *CG* 1995. Document sur la Formation O.S.M. *Dispositions du Chapitre*, n. 8, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 237.

<sup>104</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, *Instruction Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 108.

<sup>105</sup> Dans le programme de préparation aux ordres sacrés, on devra respecter notamment des *Procédures à suivre avant l'ordination diaconale et sacerdotale* prescrites par l'Église. Voir l'Appendice IV. 1.



### 7.1.3. Durée

**169.** Pour les candidats aux ordres sacrés, «*les études de philosophie et de théologie, menées successivement ou conjointement, comprendront au moins six années complètes, de sorte que deux années entières soient consacrées aux disciplines philosophiques*<sup>106</sup> et quatre années entières aux études théologiques». <sup>107</sup> Ces études sont ensuite suivies par l'année de service pastoral.

L'année de service pastoral s'étend au moins pour le temps d'une année académique.

Pour les candidats aux ordres sacrés – s'ils sont admis –, l'ordination diaconale advient pendant l'année de service pastoral ou à la conclusion de celle-ci.<sup>108</sup>

### 7.1.4. Lieu

**170.** Une fois terminés les cours ordinaires d'étude, le frère est inséré par le prieur/vicaire provincial dans une communauté, en vertu des *Constitutions*, qui sera en mesure de lui assurer le déroulement normal de l'année de service pastoral.

Le Conseil provincial confie à un frère de la communauté la tâche de l'accompagnement du frère engagé à compléter sa formation dans l'année de service pastoral. Ce frère responsable pourra éventuellement faire appel à la compétence (aide, assistance, ...) de personnes qualifiées pour des expériences spécifiques.

### 7.1.5. Programme

**171.** Le programme de l'année de service pastoral, établi par le Comité provincial/vicarial de formation ou par les structures régionales de formation servites et approuvé par le Conseil provincial/vicarial,<sup>109</sup> offrira une préparation adaptée à la vie et à l'animation pastorale.<sup>110</sup>

La formation des candidats aux ordres sacrés, «*régie par le Droit commun et par la "Ratio Studiorum" de l'Ordre*» (Cs 156) [169],<sup>111</sup> sera systématique, adaptée à la capacité des membres, spirituelle et apostolique, doctrinale en même temps que pratique, comportant même, s'il est opportun, l'obtention de titres appropriés tant ecclésiastiques que civils.<sup>112</sup>

<sup>106</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, Décret de réforme des études ecclésiastiques de philosophie (28 janvier 2011).

<sup>107</sup> CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 104.

<sup>108</sup> N.B. Le code de droit canonique prescrit l'intervalle minimum de temps entre la réception du ministère d'acolyte et l'ordination diaconale et presbytérale. «*Avant d'être promu au diaconat, permanent ou transitoire, il est requis d'avoir reçu et exercé pendant un temps convenable les ministères de lecteur et d'acolyte*» (Can. 1035, § 1). «*Entre la collation de l'acolytat et celle du diaconat, il y aura un intervalle d'au moins six mois*» (Can. 1035, § 2).

<sup>109</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 102-107.

<sup>110</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE, Instruction *Potissimum Institutioni. Directives sur la formation dans les Instituts religieux* (2 février 1990) n. 105; CG 1995. Dispositions du Chapitre, n. 8, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 237. Le déroulement de l'année de service pastoral sera marqué par quatre verbes: apprendre, organiser, faire/réaliser, évaluer.

<sup>111</sup> Cf. *Cann.* 659, § 3; 1027.

<sup>112</sup> Cf. *Can.* 660, § 1.



## 7.2. THEMES-GUIDES POUR L'ANNEE DE SERVICE PASTORAL

### 7.2.1. Maturité humaine

#### 172. Aspect spécifique

- Grandir humainement et spirituellement dans l'exercice de l'apostolat.

#### 173. Moyens

1. *Jugement personnel et capacité d'autocritique.*
2. *Sens de responsabilité.*
3. *Stabilité émotionnelle.*
4. *Capacité d'écoute.*
5. *Désir de s'informer et d'apprendre.*
6. *Capacité de recevoir des commentaires et des corrections.*
7. *Vie spirituelle: intérioriser, intégrer les expériences vécues, se référer à l'Évangile.*

### 7.2.2. Suite du Christ

#### 174. Aspect spécifique

- S'engager toujours davantage dans l'animation liturgique, l'activité ministérielle, l'écoute et l'annonce de la Parole et l'attention au prochain.

#### 175. Moyens

1. *Lectio divina* quotidienne (cf. Cs 24 b; 31 a; 148) [154].
2. *Évangélisation*:<sup>113</sup> proclamer la Parole de Dieu et l'exposer publiquement dans un langage concret et actuel (cf. Cs 86).
3. *Animation liturgique*: préparer les célébrations en groupe et guider les assemblées cultuelles.
4. *Catéchèse*: transmettre les contenus de la foi catholique.

### 7.2.3. Vie commune

#### 176. Aspect spécifique

- Savoir considérer comme prioritaire la vie fraternelle et savoir considérer son propre envoi comme un mandat communautaire, un envoi sous de multiples formes et de multiples collaborations.

---

<sup>113</sup> N.B. Ce moyen «Évangélisation» – absent de la «Ratio» dans les premières étapes de la formation initiale – apparaît seulement ici durant l'année de service pastoral et la formation permanente. C'est que «avant d'évangéliser les autres, nous avons besoin de nous évangéliser nous-mêmes, c'est-à-dire, de nous mettre à l'écoute de la Parole pour ensuite l'annoncer aux autres. Même cela est une attitude de Marie: avant de partir vers une colline de Judée pour porter la bonne nouvelle de la venue du Messie, elle écouta avec attention et accueillit avec foi le message céleste» (MOONS H., Lettre *Envoyés pour servir* [19 juin 1992] n. 42).



**177. Moyens**

1. *Intégration* entre vie communautaire et apostolat.
2. *Travail de préférence en équipe* (cf. Cs 75 b; 83).
3. *Discernement en communauté* de la mission et recherche d'une vision commune.
4. *Dialogue ouvert* avec les responsables et avec les autres (frères et laïcs).
5. *Fraternité universelle*, contagieuse (cf. Cs 74).

7.2.4. Identité servite

**178. Aspect spécifique**

- Partager et étendre son propre service, sa propre vie et spiritualité de serviteur de Marie.

**179. Moyens**

1. *Sens d'appartenance*.
2. *Charisme de l'Ordre*, pour qualifier son propre service.
3. *'Dedicatio' à sainte Marie*: dans l'enseignement, dans la liturgie et dans les exercices de piété.

7.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire

**180. Aspect spécifique**

- Connaître la condition sociale, économique, culturelle et religieuse, où se déroule son activité.

**181. Moyens**

1. *Sens du travail*.
2. *Capacité d'aller à la rencontre* des gens et de travailler avec eux.
3. *Esprit de service*.
4. *Fidélité à l'engagement*.
5. *Sens de la mission* et capacité d'adaptation.
6. *Animation missionnaire*.

7.2.6. Justice et paix

**182. Aspect spécifique**

- Venir à l'encontre des nécessités réelles de la société où se déroule sa propre activité pastorale pour répondre aux signes des temps.

**183. Moyens**

1. *Attention aux besoins urgents* de notre temps, de son milieu.
2. *Capacité de trouver des solutions*.
3. *Visite aux chrétiens et aux non-chrétiens* (cf. Cs 91).
4. *Assistance généreuse* aux personnes âgées, aux malades et aux pauvres.
5. *Rencontres œcuméniques et interreligieuses* (cf. Cs 91).



### 7.3. ÉVALUATION ET ADMISSION AUX ORDRES SACRÉS (cf. Cs 156-157) [169-170]<sup>114</sup>

184. Au cours de l'année de service pastoral, la communauté locale, en présence du responsable ou maître de formation, évaluera le candidat.

#### 7.3.1. Admission

185. «L'admission aux Ordres sacrés requiert que le Maître, avec ses collaborateurs, fasse un rapport à la communauté touchant l'aptitude et la volonté des candidats» (Cs 157) [170]. Sont promus aux ordres sacrés seulement ceux qui, compte tenu de toutes les circonstances, ont une foi intègre, sont animés d'une intention droite, possèdent la science voulue, jouissent d'une bonne réputation et sont dotés de mœurs intègres, de vertu éprouvées et des autres qualités physiques et psychiques en rapport avec l'ordre qu'ils vont recevoir.<sup>115</sup>

186. «Le jugement du Chapitre conventuel s'exprimera par un vote consultatif, qui sera envoyé avec le rapport du Maître à l'autorité compétente. La décision ultime revient au Prieur provincial de la Province d'appartenance du candidat, après avoir entendu l'avis de son Conseil» (Cs 157) [170].

#### 7.3.2. Documentation requise

187. Dans le dossier personnel de chaque frère candidat aux ordres sacrés, il faudra ajouter les documents suivants:

- Une demande écrite<sup>116</sup> du frère candidat pour l'admission à chaque étape des ordres sacrés: pour recevoir les ministères de l'acolytat et du lectorat; pour être ordonné diacre; pour être ordonné prêtre;
- Rapport du maître de formation à chaque scrutin<sup>117</sup> (cf. Cs 157) [170] et l'Appendice IV. 2);
- Résultat du vote consultatif du Chapitre conventuel (cf. Cs 157; 183) [170; 196];
- La documentation de chaque scrutin;
- Toute autre information jugée nécessaire par le maître de formation.

#### 7.3.3. Commission pour les ordres sacrés et les ministères

188. Dans chaque province, le Conseil provincial, présidé par le prieur provincial, peut constituer une *Commission pour les ordres sacrés et les ministères*,<sup>118</sup> qui est consultée pour l'admission aux ministères et aux ordres sacrés (cf. Cs 157) [170].

<sup>114</sup> Cf. CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, Lettre circulaire (Prot. 589/97) aux évêques diocésains et aux Ordinaires qui ont la faculté d'appeler aux ordres sacrés sur *les scrutins sur l'idonéité des candidats* (10 novembre 1997), dans: *Notitiae* 33 (1997) pp. 495-506 (español); pp. 507-518 (english).

<sup>115</sup> Cf. *Can.* 1029.

<sup>116</sup> Cf. *Can.* 1034, § 1.

<sup>117</sup> Cf. *Can.* 1051, 1°.



L'avis affirmatif ou négatif du Conseil exprimé par votation doit être conservé dans le dossier personnel du candidat.

Il revient au prieur provincial ou à son délégué d'informer les candidats sur la décision prise.

Une décision positive du prieur provincial doit être exprimée sous forme de décret d'admission ou de lettre dimissoriale au moins plus d'un mois avant la date de l'institution ou de l'ordination.

---

<sup>118</sup> La Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements note qu'il est convenable qu'il y ait dans chaque diocèse ou Institut de vie consacrée un groupe stable de prêtres qui constituent une Commission pour les ordres sacrés et les ministères, qui étudie, en session collégiale (présidée par l'Ordinaire ou par son délégué), le dossier personnel de chaque candidat aux ordres sacrés ou ministères. Cette Commission sera composée de prêtres d'expérience, de saine doctrine, et au bon jugement, choisis par l'Ordinaire pour un temps spécifique. Certains membres de cette commission pourraient être membres de la Commission «ratione officii vel muneris». Diverses indications sur le travail de cette commission sont données par la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements. Voir: *Notitiæ* 33 (1997) pp. 502-503 (español); pp. 514-515 (english).



## VIII. LA FORMATION PERMANENTE

Cs 104-120

### 8.1. DEFINITION

8.1.1. Nature

8.1.2. Objectifs

8.1.3. Durée

8.1.4. Lieu

8.1.5. Programme

8.1.5.1. Le jeune frère à peine sorti de la formation initiale et des études

8.1.5.2. Le frère du premier âge adulte

8.1.5.3. Le frère de l'âge adulte moyen

8.1.5.4. Le frère en âge avancé

8.1.5.5. Le frère voyant l'heure de la mort approcher

8.1.5.6. Le frère éprouvé par la vie

### 8.2. THEMES-GUIDES DANS LA FORMATION PERMANENTE

8.2.1. Maturité humaine

. Aspect spécifique

. Moyens

8.2.2. Suite du Christ

. Aspect spécifique

. Moyens

8.2.3. Vie commune

. Aspect spécifique

. Moyens

8.2.4. Identité servite

. Aspect spécifique

. Moyens

8.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire

. Aspect spécifique

. Moyens

8.2.6. Justice et paix

. Aspect spécifique

. Moyens

Comment est-il possible de naître quand on est déjà vieux?



## 8.1. DEFINITION

189. L'évangéliste Luc le note: Jésus «*grandissait en sagesse, en taille et en grâce, sous le regard de Dieu et des hommes*» (Lc 2, 52). Il en était ainsi pour Jésus, il en fut de même pour ses disciples (cf. Jn 16, 12-13) auxquels il dit: «*J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, mais pour l'instant vous n'avez pas la force de les porter. Quand il viendra, lui, l'Esprit de vérité, il vous guidera vers la vérité tout en entière*» (Jn 16, 12-13). Croître, apprendre, c'est la première vocation de l'être humain et du chrétien. C'est son devoir permanent: «*Il n'y a pas de pause dans la vie chrétienne. Celui qui n'avance pas, recule*» (saint Augustin).<sup>119</sup> Nous devenons – au travers des inévitables crises – peu à peu ce que nous sommes appelés à être.

### 8.1.1. Nature

190. Le processus de la formation «*ne se réduit pas à sa phase initiale, puisque, à cause des limites humaines, la personne consacrée ne pourra jamais considérer avoir achevé la gestation de cet être nouveau, qui éprouve en lui-même, dans toutes les circonstances de la vie, les sentiments mêmes du Christ. La formation initiale doit donc être affermie par la formation permanente, prédisposant le sujet à se laisser former tous les jours de sa vie*».<sup>120</sup>

La vocation du frère Serviteur de Marie «*ne s'achève pas en un seul acte, mais qu'elle se perpétue en un appel constant et dans une continue acceptation*» (Cs 105). Par conséquent, «*la formation permanente est une exigence pour tous les frères de l'Ordre*».<sup>121</sup>

### 8.1.2. Objectifs

191. Les objectifs de la formation permanente visent à aider le profès solennel à:

- vivre pleinement sa propre vocation avec qualité et dignité;
- reconnaître et vivre consciemment la phase "formative" de son âge;
- grandir à l'intérieur de sa propre histoire et de son temps: accepter d'être en situation de crise et savoir faire un pas en avant et reprendre la route;
- se dévouer au service des autres, mettant en œuvre le charisme de l'Ordre (cf. Cs 73);
- vérifier et développer sa propre capacité à étendre la fraternité aux hommes d'aujourd'hui, divisés par l'âge, le pays, la race, la religion, la richesse, l'éducation (cf. Cs 74);
- vivre en priorité les valeurs de la vie religieuse servite.

<sup>119</sup> S. Bernard (1090-1153) le dira en d'autres mots: «Ne pas progresser, c'est régresser» (... *quoniam in via vitae non progredi, regredi est* ...; cf. *In purificatione B. Mariae. Sermo II. De origine et modo processionis Christi in templum*, 3). Si la vie ne progresse pas vers la maturité, alors elle avance sur la voie de la régression et de l'auto-destruction. Ainsi la formation est un processus continue: chaque chrétien, selon ses rythmes et ses aptitudes, doit développer la grâce du baptême et de l'appel, et marcher sans cesse vers sa plénitude. Cf. GOYA Benito, *Formation integrale alla vita consacrata, alla luce della esortazione post-sinodale* = Problemi di vita religiosa (Dehoniane, Bologna 1997) pp. 32-35.

<sup>120</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 69.

<sup>121</sup> Cf. CG 1995. Formation permanente. Decreto del Capitolo, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 244.



### 8.1.3. Durée

192. «*Le développement personnel du Serviteur de Marie se poursuit durant toute la vie*» (Cs 120).<sup>122</sup> Toutefois, il suit les étapes qui marquent la croissance humaine et spirituelle de la personne. En général:

- naissance et enfance (de 0 à 12 ans);
- adolescence (de 13 à 20 ans);
- premier âge adulte (de 20 à 40/45 ans);<sup>123</sup>
- âge adulte moyen (de 40/45 à 65 ans), où se distinguent la *quarantaine* et la *cinquantaine*;<sup>124</sup>
- âge avancé (65 ans et plus) qui mène vers la conclusion de la vie.

193. Les phases de la vie sont également touchées par des moments de crise qui sont des traumatismes: la vie dans les entrailles de la mère finit dans la naissance, l'enfance dans la puberté, la jeunesse dans l'impact avec le monde (l'expérience de la réalité), l'âge adulte dans la prise de conscience de ses propres limites, la maturité dans la crise du détachement et de la fin, la vieillesse dans la mort,<sup>125</sup> la mort dans la résurrection.

### 8.1.4. Lieu

194. La formation permanente se déroule dans sa propre communauté d'appartenance.

Lors des périodes de renouvellement, de requalification ou d'*aggiornamento*, telle que par exemple l'année "sabbatique",<sup>126</sup> le frère sera éventuellement assigné à une communauté servite proche et adaptée pour suivre le programme préparé en accord avec les autorités compétentes.

<sup>122</sup> «*Tout au long de leur vie, les religieux poursuivront avec soin leur formation spirituelle, doctrinale et pratique, et les Supérieurs leur en fourniront les moyens et le temps nécessaire*» (Can. 661).

<sup>123</sup> Par les 40/45 ans, nous entendons indiquer l'«âge moyen», qui commence avec la conscience que la vie va de l'avant suivant son cours vers le but final et que désormais elle entre dans sa deuxième et définitive période. Il serait plus exact de dire que l'âge moyen varie entre 35 et 45 ans à peu près; mathématiquement il arrive à l'âge de 37 ans pour les hommes et à 40 ans pour les femmes. Cf. GOYA Benito, *Formation integrale alla vita consacrata, alla luce della esortazione post-sinodale* = Problemi di vita religiosa (Dehoniane, Bologna 1997) p. 237.

<sup>124</sup> Cf. *Progetto formativo dei frati minori cappuccini italiani* (Bologna 1993) pp. 28-30. C'est peut-être le premier projet de formation qui traite *ex professo* des problèmes de l'âge adulte moyen et de l'âge adulte tardif (section II et III de la deuxième partie: «La formation permanente»).

<sup>125</sup> GUARDINI R., *Le età della vita. Loro significato educativo e morale* = Sestante 2 (Vita e Pensiero, Milano 1992) p. 82.

<sup>126</sup> «Les Prieurs et les Vicaires provinciaux, avec le consentement de leurs Conseils respectifs, doivent assurer à tous les frères une année de renouvellement spirituel ou théologique, pastoral ou culturel. Par un dialogue fraternel, ils encourageront chaque frère et s'entendront avec lui sur le temps où, libéré des engagements habituels, il pourra bénéficier de l'année de renouvellement.

De son côté, le frère présentera, en temps utile et pour l'approbation par l'autorité compétente, un programme détaillé» (Cs 167).



### 8.1.5. Programme<sup>127</sup>

#### 8.1.5.1. Le jeune frère à peine sorti de la formation initiale et des études

**195.** Circonstance. C'est une phase en soi critique, marquée par le passage d'une vie guidée à une situation de pleine responsabilité opérative.<sup>128</sup> Le jeune frère se retrouve, en effet, plus libre, avec plus de responsabilités, et dans un milieu nouveau, et il doit découvrir une nouvelle façon d'être fidèle à Dieu.

**196.** Il est important que le jeune frère, lors des 5 premières années de son insertion dans une autre communauté après la formation initiale, soit soutenu et accompagné par un frère qui l'aide à vivre pleinement la jeunesse de son amour et de son enthousiasme pour le Christ.<sup>129</sup>

Ce frère "accompagnateur" sera désigné par le prier/vicaire provincial<sup>130</sup> et il rencontrera personnellement le jeune frère au moins 3 fois par année. Au niveau de zones géographiques, une rencontre annuelle d'au moins une semaine des jeunes frères, «avec des objectifs précis de convivence et de dynamique communautaire»<sup>131</sup> sera organisée par les responsables compétents. Cette rencontre – qui peut être vu comme un moment de renouvellement spirituel (cf. Cs 31bc; 119) – sera aussi une occasion de partager et d'affronter ensemble des éventuelles problématiques personnelles, communautaires et apostoliques.

#### 8.1.5.2. Le frère du premier âge adulte

**197.** Circonstance. Il est encore au printemps de la vie. Le frère du premier âge adulte (25 – 40/45 ans) a une évaluation positive de soi par les divers services qu'il assume énergiquement. Toutefois, après quelques dix ans de profession solennelle, il risque de tomber dans l'habitude, d'être déçu (avec la première fatigue psycho-physique des 40 ans) de la pauvreté des résultats dans ses activités et de perdre tout élan.

**198.** Il est important d'aider le frère du premier âge adulte en quête de l'essentiel à donner un nouvel élan et de nouvelles motivations à son propre choix, et donc à relire, à la lumière de l'Évangile et de l'inspiration charismatique des Sept saints Fondateurs, son option première, en ne confondant pas l'absolu du don de soi avec l'absolu du résultat. Il faut:

- qu'il – s'il en a l'intérêt et les aptitudes – fasse une spécialisation.
- qu'il fasse une année "sabbatique" (vécu de préférence en communauté) au moins à tous les 10 ans: vers l'âge de 35 ans et de 45 ans.

<sup>127</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) nn. 69-71; *Progetto formativo dei frati minori cappuccini italiani* (Bologna 1993) pp. 23-33, nn. 19-31.

<sup>128</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 70.

<sup>129</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita consecrata* (25 mars 1996) n. 70.

<sup>130</sup> Cf. CG 1995. Document sur la Formation O.S.M. *Dispositions du Chapitre*, n. 8, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 237.

<sup>131</sup> CG 1995. Document sur la Formation O.S.M. *Dispositions du Chapitre*, n. 8, dans: *Acta OSM* 61 (1996) p. 237.



### 8.1.5.3. Le frère de l'âge adulte moyen

**199.** Circonstance. C'est en plein l'été de la vie. Dans l'âge adulte moyen (40/45 – 65 ans) où il fait l'expérience de la paternité spirituelle, le frère Serviteur de Marie éprouve des satisfactions et des frustrations en voyant s'accomplir ou non divers projets fraternels, ecclésiaux, professionnels. Il est tenté par un certain individualisme, accompagné tant par la crainte de ne pas être adapté au temps présent que par des phénomènes de durissement, de fermeture, de relâchement.

**200.** Il est important d'aider le frère de l'âge adulte moyen non seulement à récupérer un ton plus haut de vie spirituelle et apostolique, mais aussi à découvrir la particularité de cette phase existentielle. Si le frère n'a pas le courage ou la patience de faire toute une année sabbatique (vers les 55 et les 65 ans), il est important au moins:

- qu'il cherche à vivre des périodes intenses (3 mois ou moins) de renouvellement (théologique, culturel, pastoral, etc.) et de reprise spirituelle;
- qu'il suive quelques cours de requalification.

### 8.1.5.4. Le frère en âge avancé <sup>132</sup>

**201.** Circonstance. C'est l'automne de la vie. En âge avancé (65 ans et plus), à cause de sa santé plus fragile, de la maladie plus fréquente, ou de la diminution des forces, le frère Serviteur de Marie est forcé de se retirer progressivement de l'action. C'est un moment souvent douloureux. Le danger de la solitude, de l'aviilissement, voire de la dégradation, du sentiment d'inutilité, grandit en lui. Il ressent plus profondément dans son être l'expérience que l'apôtre Paul dans un contexte de cheminement vers la résurrection: «*Nous ne perdons pas courage, et même si en nous l'homme extérieur va vers sa ruine, l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour*» (2 Co 4, 16; cf. aussi 5, 1-10). L'apôtre Pierre lui-même, après avoir reçu la tâche immense de paître le troupeau du Seigneur, entend Jésus lui dire: «*Quand tu seras vieux, tu étendras les mains, et c'est un autre qui te mettra ta ceinture, pour t'emmener là où tu ne voudrais pas aller*» (Jn 21, 18).

**202.** Il est important d'offrir au frère en âge avancé un programme prudent de soutien spirituel et de valoriser sa présence régulière aux actes communs (prière, chapitre, repas, récréation/repos) et son activité même diminuée (*lectio divina*, accompagnement spirituel, travail manuel léger, conférences, prédications, etc.) selon ses forces. Sa présence est souhaitable auprès des jeunes frères: pendant qu'il goûte un sens plus profond de continuité dans l'enthousiasme et dans la créativité de la jeunesse, il peut partager son expérience, donner un mot de réconfort et encourager les jeunes frères à persévérer dans le don de soi et dans la fidélité joyeuse.

### 8.1.5.5. Le frère s'approchant de la mort

**203.** Circonstance. C'est l'hiver de la vie. Au crépuscule de la vie, le frère Serviteur de Marie sent proche la rencontre avec le Seigneur quand il accomplira l'oblation totale de soi. Pendant que s'approche cette heure «suprême», il sait que le Père est en train de mener désormais à son accomplissement ce mystérieux processus de formation commencé depuis longtemps.

<sup>132</sup> Cf. CONSEIL PONTIFICAL POUR LES LAÏCS, *Dignité et mission des personnes âgées dans l'Église et dans le monde* (1<sup>er</sup> octobre 1998); JEAN-PAUL II, *Lettre aux personnes âgées* (1<sup>er</sup> octobre 1999).



204. La vie religieuse est "ars vivendi, ars moriendi". Il est important que le frère qui s'en va vers la maison du Père soit suivi avec un amour trépidant par la mère Église (sacrement des malades, ...) et par l'affection sincère de ceux qui ont été ses compagnons de voyage, afin que le courage et la peur qui accompagnent ce moment de transition se transforment en sérénité de foi.

#### 8.1.5.6. Le frère éprouvé par la vie <sup>133</sup>

205. Circonstance. Indépendamment des diverses phases de la vie, chaque âge peut connaître des situations critiques [de crise] par l'intervention de facteurs externes [changement de communauté ou de travail, difficultés dans le travail ou échec dans l'apostolat, incompréhension ou marginalisation, etc.] ou de facteurs plus strictement personnels [maladie physique ou psychique, fortes tentations, crise de foi ou d'identité, sentiment d'insignifiance, ou autres semblables]. Le frère éprouvé, comme s'il était parvenu à une croisée de chemin, doit choisir, encore une fois, ce qu'il veut être.

206. Quand la fidélité se fait plus difficile, il faut – comme pour le prophète Élie avili et déprimé (cf. *I R* 19, 1-18)<sup>134</sup> – aider le frère éprouvé à vivre un parcours vers une nouvelle conscience de soi et une nouvelle expérience de Dieu paradigmatique pour nous tous, en lui offrant le soutien d'une plus grande confiance et d'un amour plus intense, tant au niveau personnel que communautaire. La proximité affectueuse du prieur (cf. *Cs* 47-48) est, avant tout, nécessaire; un grand réconfort viendra aussi de l'aide qualifiée d'un frère, dont la présence bienveillante et disponible pourra amener à redécouvrir le sens de l'alliance que Dieu le premier a établi et qu'il n'entend pas démentir. Le frère éprouvé parviendra ainsi à accueillir une purification et un dépouillement comme des actes essentiels de la suite du Christ crucifié. L'épreuve en soi apparaîtra comme un instrument providentiel de formation entre les mains du Père (cf. *He* 13, 5-6), comme une lutte non seulement psychologique, menée par le moi en relation avec soi-même et avec ses faiblesses, mais aussi religieuse, marquée chaque jour par la présence de Dieu et par la puissance de la Croix!

## 8.2. THEMES-GUIDES DANS LA FORMATION PERMANENTE

### 8.2.1. Maturité humaine

#### 207. Aspect spécifique

- Grandir humainement et spirituellement au fil du temps, acceptant les périodes de dérangement comme des passages nécessaires vers l'accomplissement du projet de Dieu sur soi, par une nouvelle option ou une nouvelle définition de soi.

<sup>133</sup> Cf. CENTRI DI ORIENTAMENTO SCOLASTICO, PROFESSIONALE E SOCIALE [= COSPES], *Difficoltà e crisi nella vita consacrata* (Elle Di Ci, Leumann-Torino 1996) 199 p.

<sup>134</sup> Cf. MASSON M., *Elia: l'appello del silenzio* (Dehoniane, Bologna 1993).



## 208. Moyens

1. *Saine autodiscipline et soin du don de la santé* (cf. Cs 117): apprécier à sa juste mesure sa propre vitalité, avec ses exigences physiques et psychiques.
2. *Capacité de jugement personnel.*
3. *Sens de responsabilité et capacité d'autocritique*, acceptant sa propre pauvreté (limites et qualités).
4. *Positive évaluation de sa propre solitude et des exigences affectives* (cf. Cs 109): gérer ses propres émotions, son affectivité et, en particulier, sa sexualité.
5. *Liberté intérieure; capacité d'écoute, de recevoir patiemment des commentaires, des corrections et de l'aide:*<sup>135</sup> intérioriser, intégrer les expériences vécues, se référer à l'Évangile.
6. *Désir de s'informer et d'apprendre* (cf. Cs 115; 151) [157]: *lectures* (cf. Cs 75 d), *renouvellement pastoral et culturel* (cf. Cs 119).
7. *Réconciliation avec son propre passé* qui assaillit les sentiments de culpabilité, d'échec, de colère.
8. *Étude*, comme moyen indispensable pour la formation intégrale (cf. Cs 151) [157]. *Cours de spécialisation* (cf. Dir. 12) [Cs 163].<sup>136</sup>
9. *Année sabbatique*, éventuellement à tous les 10 ans.

### 8.2.2. Suite du Christ

## 209. Aspect spécifique

- Centrer davantage sa propre vie sur le Maître et Seigneur, Jésus Christ, assumant diverses responsabilités.

## 210. Moyens

1. *Lectio divina* quotidienne (cf. Cs 24 b; 31 a; 116; 148) [154], expérimentée aussi avec la communauté et les fidèles (cf. Cs 80).
2. *Intégration* entre vie de prière et de travail (cf. Cs 121).
3. *Prière contemplative*, comme un regard prolongé et amoureux vers Dieu, c'est-à-dire un moment d'union avec Dieu vécue d'une façon personnelle.
3. *Fidélité à la prière communautaire et personnelle* (cf. Cs 24; 113).
4. *Participation vivante à la liturgie*, comme moyen le plus efficace pour une formation religieuse intégrale (cf. Cs 114).
5. *Évangélisation*: accueillir la Parole de Dieu, la faire sienne et l'exposer publiquement dans un langage concret et actuel (cf. Cs 86).
6. *Aide d'un guide spirituel ou pastoral.*

<sup>135</sup> «Une communauté chrétienne devient une communauté de salut non parce que les blessures sont soignées et les souffrances soulagées, mais parce que les unes et les autres deviennent un passage et une occasion pour une nouvelle vision. La confession faite l'un à l'autre devient occasion pour un approfondissement mutuel de l'espérance et le partage des faiblesses un rappel commun de la force qui est en train de venir» [NOUWEN Henry J. M., *The Wounded Healer*, (Image Books Doubleday, New York 1990) p. 94].

<sup>136</sup> Cf. CG 1995. Studi, n. 4. *Titoli accademici e specializzazioni*, dans: *Acta OSM* 61 (1996) pp. 251-252.



### 8.2.3. Vie commune

#### 211. Aspect spécifique

- Savoir considérer comme fondamentale la vie fraternelle en communauté, comme base pour la formation du Serviteur de Marie (cf. Cs 121), et en assumant au cours des années diverses tâches et responsabilités.

#### 212. Moyens

1. *Intégration* entre vie communautaire et service apostolique (cf. Cs 111).
2. *Travail de préférence en groupe* (cf. Cs 81).
3. *Amitiés humaines profondes*<sup>137</sup> qui font sortir de l'éventuel isolement,<sup>138</sup> enrichissent la personnalité et mènent à la perfection de la charité (cf. Cs 109; Jn 13, 35; 15, 12. 15).
4. *Révision de vie en communauté, évaluation* des propres orientations dans le service apostolique (cf. Cs 75 e), dans le témoignage et dans l'usage des biens (cf. Cs 36) et *recherche d'une vision commune*.
5. *Relation humaine de confiance et de gratuité; écoute mutuelle, dialogue sincère et cordial*, libre de tout égoïsme (cf. Cs 108).
6. *Reconnaissance et gestion positive des inévitables conflits* (cf. Cs 17).
7. *Sagesse du cœur* (cf. Ps 90 [89], 12), sagesse du pauvre aimé et du pécheur pardonné (cf. Rm 8, 35-37).
8. *Fraternité universelle*: accepter les autres sans condition (cf. Cs 74).

### 8.2.4. Identité servite

#### 213. Aspect spécifique

- Communiquer dans son propre service la joie d'être frère serviteur de Marie.

#### 214. Moyens

1. *Sens d'appartenance*, suivant au jour le jour la vie de l'Ordre sur tous les continents.
2. *Charisme de l'Ordre*, partagé dans son propre service dans la miséricorde (cf. Cs 52).
3. *'Dedicatio' à sainte Marie*: dans l'enseignement, dans la liturgie et dans les exercices de piété.
4. *Disponibilité* à aller là où il est urgent d'offrir le service des Servites dans le monde (cf. Cs 3).

<sup>137</sup> N.B. L'amitié humaine profonde fait partie du charisme originel de l'Ordre. Les Sept saints Fondateurs étaient liés d'une amitié spirituelle telle que «ils ne pouvait supporter parmi eux une absence, ni tolérer sans grande peine une séparation, si brève fût-elle» (*Legenda de origine Ordinis*, n. 29). L'amitié apparaît aussi, pour les chrétiens, dans le fait de la concorde de la communauté chrétienne primitive (cf. At 2, 42-48; 4, 32-35; 5, 12) et dans la vie même de Jésus. Il avait des amis intimes comme le Baptiste (cf. Jn 3, 29), les disciples (cf. Jn 1, 35ss), Pierre (cf. Jn 21, 15ss), le disciple bien-aimé qui, à la table, se pencha sur sa poitrine (cf. Jn 13, 25. 23; 19, 26; 20, 2; 21, 7. 20), Marthe, Marie et Lazare de Béthanie (cf. Jn 11, 3. 36), Marie Madeleine (cf. Jn 20, 11-18) et d'autres.

Jésus aimait et était aimé ... Il ne nous appelle donc pas à nous renfermer derrière la sûreté d'une enfance affectueuse perpétuée dans le temps; il nous invite au contraire à aimer profondément. Cf. FERRARI Gabriele, *Religiosi e formazione permanente. La crescita umana e spirituale nell'età adulta* = Problemi di vita religiosa (Dehoniane, Bologna 1997) pp. 61-82 (chap. 3. *L'amicizia delle persone consacrate: è possibile? come si esprime? Riflessioni e prospettive*); JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Pastores dabo vobis* sur la formation des prêtres dans les circonstances actuelles (25 mars 1992) n. 44; MOONS Hubert M., OSM, Lettre *Lève-toi et marche* (16 novembre 1994) n. 34.

<sup>138</sup> Cf. MERTON Thomas, *No Man is an Island* (Image Books, New York 1967) 197 p.



#### 8.2.5. Service apostolique, travail, dimension missionnaire

##### 215. Aspect spécifique

- Connaître la condition sociale, économique, culturelle et religieuse, là où l'on exerce sa propre activité.

##### 216. Moyens

1. *Sens du travail et esprit de service.*
2. *Sens de la mission et capacité d'adaptation.*
3. *Travail manuel*, comme partie intégrante de la formation: pour l'équilibre de la personne, pour exprimer l'amour envers les frères, pour vivre la pauvreté, pour comprendre les conditions de vie de la plupart des êtres humains (cf. Cs 118).
4. *Capacité d'aller à la rencontre* des gens et de travailler humblement avec eux.
5. *Rythme moins frénétique, sens de la gratuité et style de service spirituel*, «fonctionnel», qui considère la personne avant les structures et selon lequel l'être compte plus que le faire.
6. *Fidélité dans l'engagement et volonté de se renouveler constamment* (cf. Cs 75 d).
7. *Capacité de faire des choix conscients*, à la lumière du critère du Royaume; *capacité de dire «non»* quand on a atteint ses limites personnelles (cf. Mt 16, 26).
8. *Animation missionnaire.*

#### 8.2.6. Justice et paix

##### 217. Aspect spécifique

- Venir à l'encontre des nécessités réelles de la société où on exerce sa propre activité pour répondre aux signes des temps; se sentir impliqué dans les événements de l'Église et du monde.

##### 218. Moyens

1. *Attention aux besoins urgents* de notre temps, de son propre milieu.
2. *Capacité de trouver des solutions concrètes, faisables.*
3. *Assistance généreuse* aux plus faibles (personnes âgées, malades, pauvres).
4. *Visite* aux chrétiens et aux non chrétiens.
5. *Rencontres œcuméniques et interreligieuses* (cf. Cs 91).



*Comment est-il possible de naître quand on est déjà vieux? (Jn 3, 4)*

219. Tu connais la réponse de Jésus à cette question de Nicodème:  
il faut naître *de l'eau et de l'Esprit* (Jn 3, 5).

Tu es un chrétien en devenir,  
en formation permanente.

Laisse toujours une place en toi,  
à l'*être nouveau* qui demande à naître et à grandir  
depuis le jour de ton baptême.

*Le développement personnel du serviteur de Marie*  
*se poursuit durant toute la vie,*  
précisent les *Constitutions* des frères (cf. Cs 120).

Garde toujours une porte ouverte sur la nouveauté,  
au changement dans ta vie, à la conversion en toi.

Ne te replie pas sur toi-même. Jamais.

Au fil des ans,  
ne laisse pas ton cœur s'endurcir  
et devenir pierre (cf. Éz 36, 26)

À mesure que ton corps se transforme  
et perd un peu de sa vitalité d'antan,  
veille dans ton cœur sur ta jeunesse d'esprit.

Ne fais pas attention  
à tout ce que la vieillesse t'enlève,  
mais plutôt à ce qu'elle te laisse.

Ne perds pas ton idéal de service.

Même en âge avancé, selon tes forces,  
garde le goût de servir,  
à l'exemple de Jésus

*venu non pour être servi mais pour servir* (Mt 20, 28)  
et donner sa vie pour les autres.

Si les plus jeunes pouvaient rencontrer  
des frères âgés épanouis et heureux dans leur vocation,  
le travail des formateurs serait facilité  
... et tu porterais du fruit.<sup>139</sup>

<sup>139</sup> MOONS Hubert M., OSM, Lettre *Lève-toi et marche* (16 novembre 1994) n. 17: *Acta OSM* 62 (1995) p. 35 (en français).